

LISTE CUMULATIVE

RENUMÉROTATION

Titre	Ancien alpha	Nouvel alpha
Loi sur les accidents du travail		
Règlement sur l'assistance financière	A-3, r. 2	A-3, r. 1
Règlement sur le barème des déficits anatomo-physiologiques	A-3, r. 3.1	A-3, r. 2
Règlement pourvoyant au paiement, par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, des dépenses d'organisation et d'entretien des postes de sauvetage dans les mines et au remboursement, par les employeurs intéressés, des montants déboursés	A-3, r. 9	A-3, r. 3
Règlement sur le remboursement d'un vêtement, d'une prothèse ou d'une orthèse endommagé ou brisé	A-3, r. 11	A-3, r. 4
Règlement sur le transport du corps d'un travailleur	A-3, r. 14	A-3, r. 5
Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles		
Règlement sur l'assistance médicale	A-3.001, r. 0.002	A-3.001, r. 1
Règlement sur le barème des dommages corporels	A-3.001, r. 0.01	A-3.001, r. 2
Code de déontologie des assesseurs et des conciliateurs de la Commission des lésions professionnelles	A-3.001, r. 0.03	A-3.001, r. 3
Code de déontologie des membres de la Commission des lésions professionnelles	A-3.001, r. 0.1.1	A-3.001, r. 4
Conditions pour l'octroi d'une subvention à un employeur qui embauche un travailleur victime d'une lésion professionnelle	A-3.001, r. 0.2	A-3.001, r. 5
Règlement sur la détermination du taux d'intérêt applicable aux fins des articles 60, 90, 135, 261 et 364 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	A-3.001, r. 0.4.02	A-3.001, r. 6
Règlement sur le financement	A-3.001, r. 0.4.04	A-3.001, r. 7

Règlement sur les frais de déplacement et de séjour	A-3.001, r. 0.4.1	A-3.001, r. 8
Règlement sur les normes et barèmes de l'aide personnelle à domicile	A-3.001, r. 1	A-3.001, r. 9
Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins	A-3, r. 8.2	A-3.001, r. 10
Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2011	A-3.001, r. 2.01.2	A-3.001, r. 11
Règlement sur la preuve et la procédure de la Commission des lésions professionnelles	A-3.001, r. 2.01.3	A-3.001, r. 12
Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées commissaires à la Commission des lésions professionnelles et sur celle de renouvellement du mandat de ces commissaires	A-3.001, r. 2.02.01	A-3.001, r. 13
Règlement sur les programmes de stabilisation sociale et de stabilisation économique	A-3.001, r. 2.02.1	A-3.001, r. 14
Règlement sur la Table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2011	A-3.001, r. 3	A-3.001, r. 15
Règlement sur la Table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2011	A-3.001, r. 3.1	A-3.001, r. 16
Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants		
Établissements d'enseignement de niveau collégial ou universitaire (Règlement sur les)	A-3.01, r. 1	A-3.01, r. 1
Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents		
Déclaration du statut de non résident dans l'acte d'acquisition d'une terre agricole et sur la transmission de cet acte à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (Règlement sur la)	A-4.1, r. 1	A-4.1, r. 1

Présentation d'une demande d'autorisation et sur les renseignements et documents nécessaires à une telle demande (Règlement sur la)	A-4.1, r. 2	A-4.1, r. 2
Tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (Règlement sur le)	A-4.1, r. 2.1	A-4.1, r. 3
Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée		
Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée		A-5.01, r. 1
Loi sur l'acupuncture		
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des acupuncteurs du Québec (Règlement sur les)	A-5.1, r. 1	A-5.1, r. 1
Assurance de la responsabilité professionnelle des acupuncteurs (Règlement sur l')	A-5.1, r. 1.1	A-5.1, r. 2
Code de déontologie des acupuncteurs	A-5.1, r. 1.2	A-5.1, r. 3
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des acupuncteurs du Québec (Règlement sur le)	A-5.1, r. 2	A-5.1, r. 4
Effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des acupuncteurs (Règlement sur les)	A-5.1, r. 2.1	A-5.1, r. 5
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des acupuncteurs du Québec (Règlement sur les)	A-5.1, r. 2.1.1	A-5.1, r. 6
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des acupuncteurs (Règlement sur la)	A-5.1, r. 2.2	A-5.1, r. 7
Représentant au sein du Conseil d'administration de l'Ordre des acupuncteurs du Québec et sur les modalités de l'élection au sein du Conseil d'administration de cet ordre (Règlement sur la)	A-5.1, r. 3	A-5.1, r. 8

Stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux acupuncteurs (Règlement sur les)	A-5.1, r. 4	A-5.1, r. 9
Loi sur l'administration financière		
Arrondissement des tarifs indexés (Règlement sur l')		A-6.001, r. 0.1
Conventions d'échange de devises ou de taux d'intérêts transigées par un organisme (Règlement sur les)		A-6.001, r. 1
Délai de réponse du ministre des Finances lors d'une demande d'autorisation pour effectuer une transaction (Règlement sur le)		A-6.001, r. 2
Emprunts effectués par un organisme (Règlement sur les)		A-6.001, r. 3
Engagements financiers pris par un organisme (Règlement sur les)		A-6.001, r. 4
Fonds des établissements universitaires (Règlement sur certains)		A-6.001, r. 5
Formulaires relatifs au système d'inscription en compte (Arrêté ministériel concernant les)		A-6.001, r. 6
Instruments ou contrats de nature financière transigés par un organisme (Règlement sur les)		A-6.001, r. 7
Placements effectués par un organisme (Règlement sur les)		A-6.001, r. 8
Produits d'épargne (Règlement sur les)		A-6.001, r. 9
Remplacement d'obligations ou autres valeurs (Règlement sur le)		A-6.001, r. 10
Loi sur l'administration publique		
Créances irrécouvrables ou douteuses (Règlement sur les)	A-6.01, r. 0.12	A-6.01, r. 1
Disposition des biens meubles excédentaires (Règlement sur la)	A-6.01, r. 0.13	A-6.01, r. 2
Honoraires exigibles des usagers du service de décisions anticipées et de consultations écrites de la Direction générale de la législation du ministère du Revenu (Règlement relatif aux)	A-6.01, r. 0.14	A-6.01, r. 3
Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux	M-24, r. 3	A-6.01, r. 3.1

Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec et sa signature gouvernementale	M-24, r. 4	A-6.01, r. 3.2
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits émanant du secrétariat du Conseil du trésor	A-6.01, r. 0.15	A-6.01, r. 4
Perception et l'administration des revenus et des recettes du gouvernement (Règlement sur la)	A-6.01, r. 0.17	A-6.01, r. 5
Promesse et l'octroi des subventions (Règlement sur la)	A-6.01, r. 2	A-6.01, r. 6
Loi sur l'agence métropolitaine de transport		
Normes de comportement sur le réseau de trains de banlieue (Règlement concernant les)	A-7.02, r. 1	A-7.02, r. 1
Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité		
Application de la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité (Règlement d')	A-8, r. 1	A-8, r. 1
Loi sur les agents de voyages		
Règlement sur les agents de voyages	A-10, r. 1	A-10, r. 1
Loi sur les agronomes		
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des agronomes (Règlement sur les)	A-12, r. 0.1	A-12, r. 1
Admission à la pratique de la profession d'agronome (Règlement sur l')	A-12, r. 1	A-12, r. 2
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des agronomes du Québec (Règlement sur les)	A-12, r. 2.1	A-12, r. 3
Assurance responsabilité professionnelle des agronomes (Règlement sur l')	A-12, r. 3.01	A-12, r. 4
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des agronomes du Québec (Règlement sur la)	A-12, r. 3.1	A-12, r. 5
Code de déontologie des agronomes	A-12, r. 4.01	A-12, r. 6
Comité de la formation des agronomes (Règlement sur le)	A-12, r. 4.1	A-12, r. 7
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec (Règlement sur les)	A-12, r. 8.01	A-12, r. 8

Noms et les limites territoriales des sections de l'Ordre des agronomes du Québec (Règlement sur les)	A-12, r. 8.3	A-12, r. 9
Normes d'équivalences de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec (Règlement sur les)	A-12, r. 9	A-12, r. 10
Normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome (Règlement sur les)	A-12, r. 10	A-12, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes (Règlement sur la)	A-12, r. 11.1	A-12, r. 12
Procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes (Règlement sur la)	A-12, r. 12	A-12, r. 13
Répartition entre les sections du produit des cotisations de l'Ordre des agronomes du Québec (Règlement sur la)	A-12, r. 13.1	A-12, r. 14
Stages de perfectionnement des agronomes (Règlement sur les)	A-12, r. 14	A-12, r. 15
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes (Règlement sur la)	A-12, r. 16	A-12, r. 16
Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif		
Mise en place du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale (Décret concernant la)	A-12.1, r. 1.1	A-12, r. 1
Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif (Décret concernant le)	A-12.1, r. 5	A-12.1, r. 2
Loi sur l'aide au développement touristique		
Aide au développement touristique (Règlement sur l')	A-13.1, r. 2	A-13.1, r. 1
Loi sur l'aide aux personnes et aux familles		
Aide aux personnes et aux familles (Règlement sur l')	A-13.1.1, r. 1	A-13.1.1, r. 1
Loi sur l'aide financière aux études		
Aide financière aux études (Règlement sur l')	A-13.3, r. 1	A-13.3, r. 1
Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques		

Admissibilité à l'aide juridique (Règlement sur l')	A-14, r. 0.1	A-14, r. 1
Aide juridique (Règlement sur l')	A-14, r. 0.2	A-14, r. 2
Application de certaines dispositions du chapitre III de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (Règlement d')	A-14, r. 0.3	A-14, r. 3
Application de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (Règlement d')	A-14, r. 1	A-14, r. 4
Conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le Tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique (Règlement sur les)	A-14, r. 1.01	Remplacé
Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le 5 juin 1990 (Règlement ratifiant l')	A-14, r. 1.1	Remplacé
Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le 4 avril 1997 sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique (Règlement ratifiant l')	A-14, r. 1.2	Remplacé
Entente entre le ministre de la Justice et la Chambre des notaires du Québec intervenue le 11 octobre 2003 sur les conditions d'exercice, le mode de règlement des différends et le tarif des honoraires des notaires sur les services rendus dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique (Règlement ratifiant l')	A-14, r. 1.2.1	A-14, r. 5
Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le 14 décembre 2000 sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique (Règlement ratifiant l')	A-14, r. 1.3	Remplacé

Entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le 4 avril 2008 sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique (Règlement ratifiant l')	A-14, r. 1.4	A-14, r. 6
Etablissement de centres communautaires juridiques (Règlement sur l')	A-14, r. 2	A-14, r. 7
Normes de rémunération des directeurs généraux, directeurs de division et directeurs de bureau à l'emploi des corporations d'aide juridique (Règlement sur les)	A-14, r. 3	Remplacé
Normes de rémunération des directeurs généraux, directeurs de division et directeurs de bureau à l'emploi des corporations d'aide juridique (Règlement sur les)	A-14, r. 3.1	Remplacé
Normes de rémunération des directeurs généraux, directeurs de division et directeurs de bureau pour la période du 97-04-01 au 98-04-01 (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 3.2	Périmé
Normes et barèmes de nomination et de rémunération des avocats de la Commission des services juridiques et des corporations d'aide juridique non régis par une convention collective de travail (Règlement sur les)	A-14, r. 4	Remplacé
Normes et barèmes suivant lesquels sont nommés et rémunérés les avocats de la Commission et des corporations qui ne sont pas régis par une convention collective de travail (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 4.1	Abrogé

Normes et barèmes suivant lesquels sont nommés et rémunérés les avocats de la Commission et des Corporations qui ne sont pas régis par une convention collective de travail (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 4.2	Remplacé
Normes et barèmes suivant lesquels sont nommés et rémunérés les avocats de la Commission et des centres d'aide juridique qui ne sont pas régis par une convention collective de travail (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 4.3	Régie interne
Normes et barèmes de rémunération des employés de soutien des corporations d'aide juridique non régis par une convention collective de travail (Règlement sur les)	A-14, r. 5	Remplacé
Normes et barèmes de rémunération des employés de soutien des corporations d'aide juridique qui ne sont pas régis par une convention collective de travail (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 5.1	Remplacé
Normes et barèmes de rémunération des employés de soutien des corporations d'aide juridique qui ne sont pas régis par une convention collective de travail (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 5.2	Remplacé
Normes et barèmes de rémunération des employés de soutien des corporations d'aide juridique qui ne sont pas régis par une convention collective de travail (Règlement de la Commission des services juridiques établissant les)	A-14, r. 5.3	Régie interne
Reddition de comptes concernant les services rendus par certains avocats et par certains notaires (Règlement sur la)	A-14, r. 5.4	A-14, r. 8

Régime de rentes pour les employés de la Commission des services juridiques et des autres centres auxquels il s'applique (Règlement sur le)	A-14, r. 6	Régie interne
Remboursement des coûts de l'aide juridique (Règlement sur le)	A-14, r. 6.1	Remplacé
Services couverts par l'aide juridique et sur les conditions de paiement des frais d'experts (Règlement sur les)	A-14, r. 6.2	Remplacé
Tarif d'honoraires des avocats aux fins de la Loi sur l'aide juridique	A-14, r. 7	Remplacé
Tarif d'honoraires des avocats dans le cadre du Régime d'aide juridique	A-14, r. 7.1	Remplacé
Tarif d'honoraires des notaires aux fins de la Loi sur l'aide juridique	A-14, r. 8	Remplacé
Tarif des honoraires et les débours des avocats dans le cadre de la prestation de certains services juridiques et concernant la procédure de règlement des différends (Règlement concernant le)	A-14, r. 9	A-14, r. 9
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme		
Renseignements relatifs à la réalisation de travaux requérant un permis de construction (Règlement sur les)	A-19.1, r. 2	A-19.1, r. 1
Loi sur les appareils sous pression		
Règlement sur les appareils sous pression	A-20.01, r. 1	A-20.01, r. 1
Loi sur les appellations réservées et termes valorisants		
Appellations réservées (Règlement sur les)	A-20.02, r. 1	A-20.03, r. 1
Loi sur l'aquaculture commerciale		
Aquaculture commerciale (Règlement sur l')	A-20.2, r. 1	A-20.2, r. 1
Loi sur les architectes		
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur les)	A-21, r. 1	A-21, r. 1

Autorisations légales d'exercer la profession d'architecte hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur les)	A-21, r. 1.1	A-21, r. 2
Autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur les)	A-21, r. 2	A-21, r. 3
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur la)	A-21, r. 2.1	A-21, r. 4
Code de déontologie des architectes	A-21, r. 3	A-21, r. 5
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur le)	A-21, r. 4.1	A-21, r. 6
Comité de la formation des architectes (Règlement sur le)	A-21, r. 4.2	A-21, r. 7
Délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des architectes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur la)	A-21, r. 4.3	A-21, r. 8
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur les)	A-21, r. 5.1	A-21, r. 9
Formation continue obligatoire des architectes (Règlement sur la)	A-21, r. 5.2	A-21, r. 10
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis par l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur les)	A-21, r. 7	A-21, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des architectes du Québec (Règlement sur la)	A-21, r. 8.1	A-21, r. 12

Souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement sur la)	A-21, r. 11.1	A-21, r. 13
Stages de perfectionnement des architectes (Règlement sur les)	A-21, r. 12	A-21, r. 14
Tenue des dossiers du registre et des bureaux des architectes (Règlement sur la)	A-21, r. 14	A-21, r. 15
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec (Règlement divisant le)	A-21, r. 16	A-21, r. 16
Loi sur les archives		
Agrément d'un service d'archives privées (Règlement sur l')	A-21.1, r. 0.1	A-21.1, r. 1
Calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (Règlement sur le)	A-21.1, r. 1	A-21.1, r. 2
Loi sur les arpenteurs-géomètres		
Affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur les)	A-23, r. 2	A-23, r.1
Assurance-responsabilité de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur l')	A-23, r. 3.1	A-23, r.2
Code de déontologie des arpenteurs-géomètres	A-23, r. 4	A-23, r.3
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur le)	A-23, r. 4.1	A-23, r.4
Comité de formation des arpenteurs-géomètres (Règlement sur le)	A-23, r. 4.1.1	A-23, r.5
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur les)		A-23, r. 5.01

Délivrance d'un permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur la)		A-23, r. 5.1
Elections du Bureau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur les)	A-23, r. 4.2	A-23, r.6
Exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en Société (Règlement sur l')	A-23, r. 5.001	A-23, r.7
Formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des Arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur la)		A-23, r.8
Greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur la)	A-23, r. 5.1	A-23, r.9
Norme de pratique relative au certificat de localisation (Règlement sur la)	A-23, r. 7.1	A-23, r.10
Norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation (Règlement sur la)	A-23, r. 8.1.1	A-23, r.11
Normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur les)	A-23, r. 8.2	A-23, r.12
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur la)	A-23, r. 9.2	A-23, r.13
Repères et les bornes (Règlement sur les)	A-23, r. 13	A-23, r.14
Repères et les bornes (Règlement sur les)	A-23, r. 13	A-23, r.14
Sceau des arpenteurs-géomètres (Règlement sur le)	A-23, r. 15	A-23, r.15
Stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres (Règlement sur la)	A-23, r. 15.1	A-23, r.16
Stages de perfectionnement des arpenteurs-géomètres (Règlement sur les)	A-23, r. 16	A-23, r.17

Tenue d'une étude de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement sur la)	A-23, r. 17.1	A-23, r.18
Territoire du Québec en régions aux fins des élections du bureau de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (Règlement divisant le)	A-23, r. 19	A-23, r.19
Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture		
Règlement d'application de la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture	A-23.001, r. 1	A-23.001, r. 1
Loi sur l'Assemblée nationale		
Règlement sur le régime de rentes de survivants à l'intention des membres de l'Assemblée nationale		A-23.1, r. 1
Loi sur l'assurance automobile		
Application de la Loi sur l'assurance automobile (Règlement d')	A-25, r. 0.01	A-25, r. 1
Atteintes permanentes (Règlement sur les)	A-25, r. 0.1	A-25, r. 2
Contributions d'assurance (Règlement sur les)	A-25, r. 1.2	A-25, r. 3
Convention d'indemnisation directe pour le règlement des sinistres automobiles	A-25, r. 2.4	A-25, r. 4
Définition de certains mots et expressions aux fins de la Loi sur l'assurance automobile (Règlement sur la)	A-25, r. 3	A-25, r. 5
Délais de transmission des rapports médicaux aux fins de l'assurance automobile (Règlement sur les)	A-25, r. 4	A-25, r. 6
Détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi (Règlement sur la)	A-25, r. 4.2	A-25, r. 7
Exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance-responsabilité (Règlement sur les)	A-25, r. 5.2	A-25, r. 8
Indemnisation prévue au chapitre II du titre IV de la Loi sur l'assurance automobile (Règlement sur l')	A-25, r. 5.2.1	A-25, r. 9

Indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire (Règlement sur l')	A-25, r. 5.4	A-25, r. 10
Indemnités forfaitaires mentionnées à l'article 44 de la Loi sur l'assurance automobile (Règlement sur certaines)	A-25, r. 6	A-25, r. 11
Indemnités payables en vertu du titre II de la Loi sur l'assurance automobile (Règlement sur les)	A-25, r. 7.1	A-25, r. 12
Paieement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu (Règlement sur le)	A-25, r. 7.1.1	A-25, r. 13
Remboursement de certains frais (Règlement sur le)	A-25, r. 9.2	A-25, r. 14
Revenu (Règlement sur le)	A-25, r. 11	A-25, r. 15
Traitement de demandes d'indemnité et de révision et sur le recouvrement des dettes dues à la Société de l'assurance automobile du Québec (Règlement sur le)	A-25, r. 14	A-25, r. 16
Loi sur l'assurance-dépôts		
Application de la Loi sur l'assurance-dépôts (Règlement sur l')		A-26, r. 1
Loi sur l'assurance-hospitalisation		
Application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (Règlement d')		A-28, r. 1
Loi sur l'assurance maladie		
Admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (Règlement sur l')	A-29, r. 0.01	A-29, r. 1
Aides auditives et les services assurés (Règlement sur les)	A-29, r. 0.02	A-29, r. 2
Aides visuelles assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie (Règlement sur les)	A-29, r. 0.02.1	A-29, r. 3
Appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie (Règlement sur les)	A-29, r. 0.03	A-29, r. 4
Application de la Loi sur l'assurance maladie (Règlement d')	A-29, r. 1	A-29, r. 5

Conditions de dispensation et de paiement de certains biens et services assurés (Règlement sur les)		A-29, r. 6
Formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie (Règlement sur les)	A-29, r. 2	A-29, r. 7
Tarif des aides auditives et des services assurés	A-29, r. 6	A-29, r. 8
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés	A-29, r. 7	A-29, r. 9
Loi sur l'assurance médicaments		
Avantages autorisés à un pharmacien (Règlement sur les)	A-29.01, r. 1.01	A-29.01, r. 1
Conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments (Règlement sur les)	A-29.01, r. 1.1	A-29.01, r. 2
Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (Règlement concernant la)	A-29.01, r. 1.2	A-29.01, r. 3
Régime général d'assurance médicaments (Règlement sur le)	A-29.01, r. 2	A-29.01, r. 4
Loi sur l'assurance parentale		
Application de l'article 108 de la Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives (Règlement d')	A-29.011, 0.1	A-29.011, r.1
Application de la Loi sur l'assurance parentale (Règlement d')	A-29.011, r. 1	A-29.011, r.2
Cotisations au régime d'assurance parentale (Règlement sur les)	A-29.011, r. 1.01	A-29.011, r.3
Mesures transitoires relatives au calcul de la moyenne des revenus assurables et au seuil de rémunération en matière d'Assurance parentale (Règlement concernant certaines)	A-29.011, r. 1.1	A-29.011, r.4
Taux de cotisation au régime d'assurance parentale (Règlement sur les)	A-29.011, r. 2	A-29.011, r.5
Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers		

Application de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (Règlement d')	A-29.1, r. 1	A-29.1, r. 1
Loi sur les assurances		
Application de la Loi sur les assurances (Règlement d')	A-32, r. 2	A-32, r. 1
Loi sur les audioprothésistes		
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (Règlement sur les)	A-33, r.1.1	A-33, r. 1
Assurance responsabilité professionnelle des audioprothésistes (Règlement sur l')	A-33, 1.2	A-33, r. 2
Code de déontologie des audioprothésistes	A-33, r. 2	A-33, r. 3
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (Règlement sur le)	A-33, r. 2.01	A-33, r. 4
Comité de la formation des audioprothésistes (Règlement sur le)	A-33, r. 2.1	A-33, r. 5
Dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des audioprothésistes (Règlement sur les)	A-33, r. 3.2	A-33, r. 6
Formation continue des membres de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (Règlement sur la)	A-33, r. 3.3	A-33, r. 7
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (Règlement sur les)	A-33, r. 4	A-33, r. 8
Normes d'équivalente de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (Règlement sur les)	A-33, r. 4.01	A-33, r. 9
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des audioprothésistes du Québec (Règlement sur la)	A-33, r. 5.1	A-33, r. 10
Publicité des audioprothésistes (Règlement sur la)	A-33, r. 7	A-33, r. 11

Représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des audioprothésistes du Québec et sur la délimitation des régions électorales (Règlement sur la)	A-33, r. 7.1	A-33, r. 12
Stages de perfectionnement des audioprothésistes (Règlement sur les)	A-33, r. 8.1	A-33, r. 13
Loi sur l'Autorité des marchés financiers		
Règles de procédure du Bureau de décision et de révision (Règlement sur les)	V-1.1, r. 0.1.3	A-33.2, r. 1
Tarif des droits, honoraires et des frais afférents aux demandes entendues par le Bureau de décision et de révision	A-33.2, r. 7	A-33.2, r. 2
Loi sur le Barreau		
Actes professionnels qui peuvent être posés par des personnes autres que des membres du Barreau du Québec (Règlement sur les)	B-1, r. 0.01	B-1, r. 1
Autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec (Règlement sur les)	B-1, r. 0.1.1	B-1, r. 2
Code de déontologie des avocats	B-1, r. 1	B-1, r. 3
Comité de la formation des avocats (Règlement sur le)	B-1, r. 2.1	B-1, r. 4
Comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats (Règlement sur la)	B-1, r. 3.1	B-1, r. 5
Conduite des affaires du Barreau du Québec (Règlement sur la)	B-1, r. 4	B-1, r. 6
Délivrance d'un permis du Barreau du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par le Barreau du Québec en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur la)	B-1, r. 4.2	B-1, r. 7
Délivrance des permis spéciaux du Barreau du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 19.1.1,1	B-1, r. 8

Exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité (Règlement sur l')	C-26, r. 19.1.2	B-1, r. 9
Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec (Règlement sur le)	B-1, r. 5	B-1, r. 10
Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 19.2	B-1, r. 11
Formation continue obligatoire des avocats (Règlement sur la)	C-26, r. 19.2.001	B-1, r. 12
Formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes (Règlement sur la)	B-1, r. 6.1	B-1, r. 13
Formation professionnelle des avocats (Règlement sur la)	B-1, r. 7.3	B-1, r. 14
Inspection professionnelle des avocats (Règlement sur l')	C-26, r. 19.2.01	B-1, r. 15
Normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 19.2.1	B-1, r. 16
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats (Règlement sur la)	B-1, r. 9.2	B-1, r. 17
Registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude (Règlement sur les)	B-1, r. 11.01	B-1, r. 18
Règles de fonctionnement du Comité sur la sténographie (Règlement sur les)	B-1, r. 12.001	B-1, r. 19
Souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (Règlement sur la)	B-1, r. 12.01	B-1, r. 20
Stages de perfectionnement du Barreau du Québec (Règlement sur les)	B-1, r. 12.1	B-1, r. 21
Tarif des honoraires judiciaires des avocats	B-1, r. 13	B-1, r. 22
Loi sur le bâtiment		
Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment	B-1.1, r. 0.01	B-1.1, r. 1
Code de construction	B-1.1, r. 0.01.01	B-1.1, r. 2
Code de sécurité	B-1.1, r. 0.01.01.1	B-1.1, r. 3

Décret concernant une entente relative au mandat confié à la Corporation des maîtres électriciens du Québec eu égard à l'administration et à l'application de la Loi sur le bâtiment concernant la qualification professionnelle de ses membres et les garanties financières exigibles de ceux-ci	B-1.1, r. 0.01.02	B-1.1, r. 4
Décret concernant une entente relative au mandat confié à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec eu égard à l'administration et à l'application de la Loi sur le bâtiment concernant la qualification professionnelle de ses membres et les garanties financières exigibles de ceux-ci	B-1.1, r. 0.01.03	B-1.1, r. 5
Règlement sur les frais exigibles des propriétaires de remontées mécaniques et de jeux mécaniques	B-1.1, r. 0.02	B-1.1, r. 6
Règlement relatif au mandat confié à la Corporation des maîtres électriciens du Québec et à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	B-1.1, r. 0.03	B-1.1, r. 7
Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs	B-1.1, r. 0.2	B-1.1, r. 8
Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires	B-1.1, r. 1.01	B-1.1, r. 9
Règlement sur les règles de pratique de la Régie du bâtiment du Québec	Q-1, r. 3	B-1.1, r. 10
Règlement sur la sécurité dans les bains publics	S-3, r. 3	B-1.1, r. 11
Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits de la Régie du bâtiment du Québec	B-1.1, r. 3	B-1.1, r. 12
Loi sur la Bibliothèque et Archives nationales du Québec		
Dépôt des documents publiés (Règlement sur le)	B-1.2, r. 2	B-1.2, r. 1
Dépôt légal des films (Règlement sur le)	B-1.2, r. 2.1	B-1.2, r. 2
Loi sur les biens culturels		

Formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (Règlement sur les)	B-4, r. 1	B-4, r. 1
Recherche archéologique (Règlement sur la)	B-4, r. 2	B-4, r. 2
Réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (Règlement sur la)	B-4, r. 3	B-4, r. 3
Registre des biens culturels reconnus et classés (Règlement sur le)	B-4, r. 4	B-4, r. 4
Versements faits aux municipalités locales par le ministre de la Culture et des Communications (Règlement sur les)	B-4, r. 5	B-4, r. 5
Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec		
Reconnaissance de la compétence professionnelle des pêcheurs et des aides-pêcheurs (Règlement sur la)	B-7.1, r. 1	B-7.1, r. 1
Loi sur les bureaux de la publicité des droits		
Tarif des droits relatifs à la publicité foncière	B-9, r. 2.01	B-9, r. 1
Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers	B-9, r. 2.2	B-9, r. 2
Loi sur le cadastre		
Frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés (Règlement sur les)	C-1, r. 1	C-1, r. 1
Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts par certains organismes publics ou leurs caisses de retraite et les conditions de ces dépôts (Règlement de la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant les)	C-2, r. 1.01	C-2, r. 1
Détermination et au cadre d'utilisation des instruments ou contrats de nature financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Règlement relatif à la)	C-2, r. 1.1	C-2, r. 2
Régie interne de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Règlement de)	C-2, r. 2	C-2, r. 3
Loi sur le centre de services partagés du Québec		

Gazette officielle du Québec (Règlement sur la)	C-8.1.1, r. 1	C-8.1.1, r. 1
Loi sur les entres financiers internationaux		
Tarif des frais et la contribution annuelle exigibles en vertu de la Loi sur les centres financiers internationaux (Règlement sur le)	C-8.3, r. 1	C-8.3, r. 1
Charte de la langue française		
Affichage de l'Administration (Règlement sur l')	C-11, r. 0.01	C-11, r. 1
Application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (Décret concernant l')	C-11, r. 0.1	C-11, r. 2
Définition de «siège social» et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (Règlement de l'Office de la langue française sur la)	C-11, r. 3	C-11, r. 3
Délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (Règlement sur la)	C-11, r. 3.1	C-11, r. 4
Demande de recevoir l'enseignement en anglais (Règlement concernant la)	C-11, r. 4.2	C-11, r. 5
Exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (Règlement sur l')	C-11, r. 4.3	C-11, r. 6
Exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (Règlement sur l')	C-11, r. 4.4	C-11, r. 7
Langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (Règlement sur la)	C-11, r. 6.1	C-11, r. 8
Langue du commerce et des affaires (Règlement sur la)	C-11, r. 9.01	C-11, r. 9

Ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (Règlement autorisant les)	C-11, r. 10.01	C-11, r. 10
Portée de l'expression «de façon nettement prédominante» pour l'application de la Charte de la langue française (Règlement précisant la)	C-11, r. 10.2	C-11, r. 11
Portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (Règlement précisant la)	C-11, r. 11	C-11, r. 12
Charte des droits et libertés de la personne		
Code de déontologie des membres du Tribunal des droits de la personne	C-12, r. 0.002	C-12, r. 1
Procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être désignées à la fonction d'arbitre ou nommées à celle d'assesseur au Tribunal des droits de la personne (Règlement sur la)	C-12, r. 0.01	C-12, r. 2
Programmes d'accès à l'égalité (Règlement sur les)	C-12, r. 0.1	C-12, r. 3
Règles de procédure et de pratique du Tribunal des droits de la personne	C-12, r. 1.3	C-12, r. 4
Traitement des plaintes et la procédure applicable aux enquêtes de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Règlement sur le)	C-12, r. 2	C-12, r. 5
Loi sur les chemins de fer		
Transport ferroviaire (Règlement sur le)	C-14.1, r. 1	C-14.1, r. 1
Loi sur les chimistes professionnels		
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 1	C-15, r. 1
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur l')	C-15, r. 1.01	C-15, r. 2

Autorisations légales d'exercer la profession de chimiste professionnel hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 1.02	C-15, r. 3
Code de déontologie des chimistes	C-15, r. 2.01	C-15, r. 4
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur le)	C-15, r. 2.1	C-15, r. 5
Comité de formation des chimistes (Règlement sur le)	C-15, r. 2.2	C-15, r. 6
Effets, les laboratoires, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 3.01	C-15, r. 7
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 3.1	C-15, r. 8
Normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un certificat de spécialiste en biochimie clinique de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 5.1	C-15, r. 9
Normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 5.1.01	C-15, r. 10
Normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un certificat de spécialiste en biochimie clinique de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 5.1.1	C-15, r. 11
Normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 5.2	C-15, r. 12
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur la)	C-15, r. 6.1	C-15, r. 13
Spécialités de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement sur les)	C-15, r. 8.1	C-15, r. 14
Stages de perfectionnement des chimistes (Règlement sur les)	C-15, r. 9	C-15, r. 15

Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des chimistes du Québec (Règlement divisant le)	C-15, r. 10	C-15, r. 16
Loi sur la chiropratique		
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des chiropraticiens (Règlement sur les)	C-16, r. 0.1	C-16, r. 1
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur les)	C-16, r. 1.01	C-16, r. 2
Assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur l')	C-16, r. 1.1	C-16, r. 3
Autorisations légales d'exercer la profession de chiropraticien hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur les)	C-16, r. 1.2	C-16, r. 4
Code de déontologie des chiropraticiens	C-16, r. 2	C-16, r. 5
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur le)	C-16, r. 2.1	C-16, r. 6
Dossiers d'un chiropraticien cessant d'exercer (Règlement sur les)	C-16, r. 3	C-16, r. 7
Examen professionnel de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur l')	C-16, r. 3.1	C-16, r. 8
Modalités d'élection du président et des administrateurs de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur les)	C-16, r. 4.1	C-16, r. 9
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur les)	C-16, r. 5.1	C-16, r. 10

Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur la)	C-16, r. 6.1	C-16, r. 11
Publicité des chiropraticiens (Règlement sur la)	C-16, r. 8.1	C-16, r. 12
Stages de perfectionnement des chiropraticiens (Règlement sur les)	C-16, r. 9	C-16, r. 13
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement sur la)	C-16, r. 9.1	C-16, r. 14
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des chiropraticiens du Québec (Règlement divisant le)	C-16, r. 10	C-16, r. 15
Loi sur le cinéma		
Frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (Règlement sur les)	C-18.1, r. 0.1.2.1	C-18.1, r. 1
Infractions réglementaires en matière de cinéma (Règlement sur les)	C-18.1, r. 0.1.2.2	C-18.1, r. 2
Normes techniques (Règlement sur les)	C-18.1, r. 0.1.3	C-18.1, r. 3
Permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (Règlement sur les)	C-18.1, r. 0.1.4.001	C-18.1, r. 4
Reconnaissance d'un film comme film québécois (Règlement sur la)	C-18.1, r. 0.1.6	C-18.1, r. 5
Visa (Règlement sur le)	C-18.1, r. 2	C-18.1, r. 6
Loi sur les cités et villes		
Règlement sur l'adjudication de certains contrats nécessaires pour l'implantation, l'exploitation ou l'utilisation par un organisme municipal ou une commission scolaire d'un réseau de télécommunication à large bande passante	C-19, r. 0.01	C-19, r. 1
Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels	C-19, r. 0.1	C-19, r. 2
Loi visant à favoriser le civisme		

Décorations et distinctions attribuées en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (Règlement sur les)	C-20, r. 1	C-20, r. 1
Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale		
Contrats du commissaire à l'éthique et à la déontologie (Règlement sur les)		C-23.1, r. 1
Code civil		
Application de l'article 1614 du Code civil sur l'actualisation des dommages-intérêts en matière de préjudice corporel (Règlement d')	C.C.Q., r. 1	C.C.Q., r. 1
Capitalisation boursière minimale d'une société aux fins du paragraphe 9 de l'article 1339 du Code civil du Québec (Règlement sur la)	C.C.Q., r. 2	C.C.Q., r. 2
Célébration du mariage civil ou de l'union civile (Règles sur la)	C.C.Q., r. 2.1	C.C.Q., r. 3
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil (Règlement relatif au)	C.C.Q., r. 3	C.C.Q., r. 4
Publication d'un avis de déclaration tardive de filiation (Règlement concernant la)	C.C.Q., r. 3.01	C.C.Q., r. 5
Publicité foncière (Règlement sur la)	C.C.Q., r. 3.1	C.C.Q., r. 6
Reconnaissance de bourses pour l'application du paragraphe 9 de l'article 1339 du Code civil du Québec (Décret concernant la)	C.C.Q., r. 4	C.C.Q., r. 7
Registre des droits personnels et réels mobiliers (Règlement sur le)	C.C.Q., r. 5	C.C.Q., r. 8
Responsabilité du transporteur maritime (Règlement sur la)	C.C.Q., r. 8	C.C.Q., r. 9
Tarif des droits relatifs aux actes de l'état civil, au changement du nom ou de la mention du sexe	C.C.Q., r. 9	C.C.Q., r. 10
Tenue et à la publicité du registre de l'état civil (Règlement relatif à la)	C.C.Q., r. 10	C.C.Q., r. 11
Code criminel		
Date d'échéance du paiement de la suramende compensatoire (Décret concernant la)	C.Cr., r. 0.1	C.Cr., r. 1
Tarif en matière criminelle	C.cr., r. 1	C.cr., r. 2
Loi sur les clubs de chasse et de pêche		

Tarif des droits payables pour la constitution des clubs de chasse et de pêche	C-22, r.1	C-22, r. 1
Code de la sécurité routière		
Accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite (Arrêté ministériel concernant l')	C-24.2, r. 0.00001	C-24.2, r. 1
Appareils de détection d'alcool (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.0001	C-24.2, r. 2
Approbation des appareils de détection d'alcool en application de l'article 202.3 du Code de la sécurité routière (Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l')	C-24.2, r. 0.0002	C-24.2, r. 3
Approbation des balances (Arrêté ministériel concernant l')	C-24.2, r. 0.001	C-24.2, r. 4
Approbation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges (Arrêté ministériel concernant l')	C-24.2, r. 0.003	C-24.2, r. 5
Casques protecteurs (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.03	C-24.2, r. 6
Commerçants et les recycleurs (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.1	C-24.2, r. 7
Conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.1.0001	C-24.2, r. 8
Conditions et les modalités d'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.1.0002	C-24.2, r. 9
Échange de permis de conduite entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française	C-24.1, r. 4.2	C-24.2, r. 10
Endroits où peuvent être utilisés les cinémomètres photographiques fixes (Arrêté ministériel concernant les)	C-24.2, r. 0.1.02.1	C-24.2, r. 11

Endroits où peuvent être utilisés les cinémomètres photographiques mobile(Arrêté ministériel concernant les)	C-24.2, r. 0.1.02.2	C-24.2, r. 12
Endroits où peuvent être utilisés les systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges (Arrêté ministériel concernant les)	C-24.2, r. 0.1.02.3	C-24.2, r. 13
Entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et the National Policy Agency de la République de Corée	C-24.2, r. 0.1.1.01	C-24.2, r. 14
Entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Confédération suisse (Règlement donnant effet à l')	C-24.2, r. 0.1.1.02	C-24.2, r. 15
Entente de réciprocité entre le Québec et l'État de New York concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (Règlement sur une)	C-24.2, r. 0.1.2	C-24.2, r. 16
Entente de réciprocité sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Japon concernant l'échange des permis de conduire (Règlement sur une)	C-24.2, r. 0.1.2.01	C-24.2, r. 17
Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Driver and Vehicle Licensing Agency (Règlement donnant effet à l')	C-24.2, r. 0.1.2.02	C-24.2, r. 18
Entente entre le Gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York en matière de vérification mécanique des autobus (Règlement sur une)	C-24.2, r. 0.1.2.1	C-24.2, r. 19

Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Maine concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (Règlement sur une)	C-24.2, r. 0.1.2.2	C-24.2, r. 20
Entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère des Transports du Québec concernant les permis de conduire et certaines infractions criminelles aux règles de la circulation routière (Règlement sur une)	C-24.2, r. 0.1.3	C-24.2, r. 21
Entente entre le Québec et la province de l'Ontario concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (Règlement sur une)	C-24.2, r. 0.1.4	C-24.2, r. 22
Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique (Règlement donnant effet à l')	C-24.2, r. 0.1.4.1	C-24.2, r. 23
Ententes de réciprocité entre le Gouvernement du Québec et les provinces, les territoires canadiens et certains États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.1.5	C-24.2, r. 24
Exemptions de l'application du titre VIII.1 du Code de la sécurité routière (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.1.5.1	C-24.2, r. 25
Frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (Règlement sur les)	C-24.2, r. 0.1.7	C-24.2, r. 26
Frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise d'objets confisqués (Règlement sur les)	C-24.2, r. 1.001	C-24.2, r. 27
Heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds (Règlement sur les)	C-24.2, r. 1.002	C-24.2, r. 28
Immatriculation des véhicules routiers (Règlement sur l')	C-24.2, r. 1.01.1	C-24.2, r. 29
Normes d'arrimage (Règlement sur les)	C-24.2, r. 1.01.2	C-24.2, r. 30

Normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (Règlement sur les)	C-24.2, r. 1.02	C-24.2, r. 31
Normes de sécurité des véhicules routiers (Règlement sur les)	C-24.2, r. 1.03	C-24.2, r. 32
Passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule (Règlement désignant les)	C-24.2, r. 1.04	C-24.2, r. 33
Permis (Règlement sur les)	C-24.2, r. 3.1.1	C-24.2, r. 34
Permis spécial de circulation (Règlement sur le)	C-24.2, r. 3.2	C-24.2, r. 35
Permis spécial de circulation d'un train routier (Règlement sur le)	C-24.1, r. 16.1	C-24.2, r. 36
Points d'inaptitude (Règlement sur les)	C-24.2, r. 4.002	C-24.2, r. 37
Projet-pilote relatif à la reprogrammation de modules de commande électronique de sac gonflable	C-24.2, r. 4.01.1	C-24.2, r. 38
Projet-pilote relatif au recyclage des modules de sacs gonflables frontaux non déployés	C-24.2, r. 4.01.2	C-24.2, r. 39
Rapport d'accident (Règlement sur le)	C-24.2, r. 4.02.1	C-24.2, r. 40
Signalisation routière (Règlement sur la)	C-24.2, r. 4.1.2	C-24.2, r. 41
Tarif pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière	C-24.2, r. 4.1.4	C-24.2, r. 42
Transport des matières dangereuses (Règlement sur le)	C-24.2, r. 4.2.1	C-24.2, r. 43
Utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers (Règlement sur l')	C-24.2, r. 4.3	C-24.2, r. 44
Utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale (Règlement sur l')	C-24.2, r. 4.4.1	C-24.2, r. 45
Utilisation des motocyclettes à 3 roues (Arrêté ministériel concernant l')	C-24.2, r. 4.3.1	C-24.2, r. 46
Utilisation des motocyclettes à trois roues (Arrêté ministériel sur le Projet-pilote sur l')	C-24.2, r. 4.4	C-24.2, r. 47

Véhicules à basse vitesse de marques Néno et Zenn (Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux)	C-24.2, r. 4.5	C-24.2, r. 48
Véhicules d'urgence, les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants et les cyclomoteurs pour personnes handicapées (Règlement sur les)	C-24.2, r. 5	C-24.2, r. 49
Véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 Km/h (Arrêté ministériel concernant les)	C-24.2, r. 5.001	C-24.2, r. 50
Véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées (Règlement sur les)	C-24.2, r. 5.01	C-24.2, r. 51
Vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (Règlement sur les)	C-24.2, r. 7	C-24.2, r. 52
Code de procédure civile		
Application au Québec d'une convention entre la Belgique et le Royaume-Uni au sujet des actes de procédure en matières civiles et commerciales (Décret sur l')	C-25, r. 1	C-25, r. 1
Avis au défendeur, l'avis au défendeur en matière familiale, l'avis au débiteur et l'avis des options offertes au défendeur en application des articles 119, 580.1, 814 et 934 du Code de procédure civile (Arrêté ministériel concernant l')	C-25, r. 1.001	C-25, r. 2
Conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude	C-25, r. 1.01	C-25, r. 3
Cour du Québec (Règlement de la)	C-25, r. 1.01.1	C-25, r. 4
Déclaration des parties relative aux demandes d'obligation alimentaire (Règlement sur la)	C-25, r. 1.1	C-25, r. 5

Fixation des pensions alimentaires pour enfants (Règlement sur la)	C-25, r. 1.2	C-25, r. 6
Indemnités et les allocations payables aux témoins assignés devant les cours de justice (Règlement sur les)	C-25, r. 2	C-25, r. 7
Médiation des demandes relatives à des petites créances (Règlement sur la)	C-25, r. 2.01	C-25, r. 8
Médiation familiale (Règlement sur la)	C-25, r. 2.1	C-25, r. 9
Prise des dépositions des témoins en matière civile (Règlement sur la)	C-25, r. 2.2	C-25, r. 10
Procédure civile (Règlement de)	C-25, r. 8	C-25, r. 11
Procédure civile de la Cour supérieure (District de Québec) (Règlement de)	C-25, r. 1.02	C-25, r. 12
Procédure en matière familiale (Règlement de)	C-25, r. 9	C-25, r. 13
Règles de la Cour d'appel du Québec en matière civile	C-25, r. 2.3	C-25, r. 14
Règles de pratique de la Cour supérieure du district de Montréal en matière civile et en matière familiale	C-25, r. 6	C-25, r. 15
Tarif des frais judiciaires applicables au recouvrement des petites créances	C-25, r. 9.02	C-25, r. 16
Tarif des honoraires exigibles du débiteur pour l'exécution par les huissiers et les avocats d'un jugement aux petites créances	C-25, r. 9.2	C-25, r. 17
Code de procédure pénale		
Règlement sur la forme des constats d'infraction	C-25.1, r. 0.1.1	C-25.1, r. 1
Règlement sur la forme des rapports d'infraction	C-25.1, r. 0.2.1	C-25.1, r. 2
Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans	C-25.1, r. 0.3	C-25.1, r. 3
Règlement sur la prise des dépositions des témoins en matière pénale	C-25.1, r. 0.4	C-25.1, r. 4
Règles de pratique de la Cour supérieure du Québec en matière pénale	C-25.1, r. 1.1	C-25.1, r. 5

Tarif judiciaire en matière pénale	C-25.1, r. 2	C-25.1, r. 6
Code des professions		
Allocation de présence et les frais de déplacement des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec aux Conseils d'administration des ordres professionnels (Règlement sur l')	C-26, r. 0.1	C-26, r. 1
Diplômes délivrés par les établissements d'enseignements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (Règlement sur les)	C-26, r. 1.1	C-26, r. 2
Exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions (Règlement sur l')	C-26, r. 19.2.3	C-26, r. 3
Honoraires et indemnités des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels (Décret concernant les)	C-26, r. 1.4	C-26, r. 4
Montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel pour l'année financière 2011-2012 de l'Office des professions du Québec (Décret concernant le)	C-26, r. 2.1	C-26, r. 5
Normes de délivrance et de détention des permis de radiologie (Règlement sur les)	C-26, r. 3.1	C-26, r. 6
Octroi de subventions annuelles aux ordres professionnels (Règlement sur l')	C-26, r. 5	C-26, r. 7
Rapport annuel d'un ordre professionnel (Règlement sur le)	C-26, r. 5.1	C-26, r. 8
Tableau des ordres professionnels (Règlement sur le)	C-26, r. 7.1	C-26, r. 9
Tribunal des professions (Règlement du)	C-26, r. 8.1	C-26, r. 10
Assemblées générales et déterminant l'endroit du siège de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 9.2.2	C-26, r. 11
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 9.5	C-26, r. 12

Autorisations légales d'exercer la profession d'administrateur agréé hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 9.6	C-26, r. 13
Code de déontologie des administrateurs agréés	C-26, r. 10.01	C-26, r. 14
Comité de la formation des administrateurs agréés (Règlement sur le)	C-26, r. 10.1	C-26, r. 15
Comptabilité en fidéicomis des administrateurs agréés (Règlement sur la)	C-26, r. 10.2	C-26, r. 16
Elections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 11.3	C-26, r. 17
Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 12.01	C-26, r. 18
Formation continue obligatoire des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 12.1	C-26, r. 19
Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 14.2	C-26, r. 20
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 15.1	C-26, r. 21
Procédure du comité d'inspection professionnelle des administrateurs agréés (Règlement sur la)	C-26, r. 16	C-26, r. 22
Stages de perfectionnement des administrateurs agréés (Règlement sur les)	C-26, r. 18	C-26, r. 23
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 18.1	C-26, r. 24

Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 20.1	C-26, r. 25
Assurance responsabilité professionnelle des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 20.2	C-26, r. 26
Autorisations légales d'exercer la profession de comptable en management accrédité hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 20.2.1	C-26, r. 27
Code de déontologie des comptables en management accrédités	C-26, r. 21.1	C-26, r. 28
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 21.2	C-26, r. 29
Comité de la formation des comptables en management accrédités (Règlement sur le)	C-26, r. 21.3	C-26, r. 30
Comptabilité en fidéicomis des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 21.4	C-26, r. 31
Conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 22.01	C-26, r. 32
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 22.1	C-26, r. 33
Fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 23.01	C-26, r. 34
Formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 23.1	C-26, r. 35

Formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec titulaire d'un permis de comptabilité publique (Règlement sur la)	C-26, r. 23.2	C-26, r. 36
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 24.1	C-26, r. 37
Normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 24.2	C-26, r. 38
Normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 24.3	C-26, r. 39
Permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 24.4	C-26, r. 40
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 25.1	C-26, r. 41
Stages de perfectionnement des comptables en management accrédités (Règlement sur les)	C-26, r. 27.1	C-26, r. 42
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 27.2	C-26, r. 43
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 28.1	C-26, r. 44
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 29	C-26, r. 45

Assurance responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités (Règlement sur l')	C-26, r. 29.2	C-26, r. 46
Autorisations légales d'exercer la profession de comptable général accrédité ou licencié hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 29.3	C-26, r. 47
Code de déontologie des comptables généraux accrédités	C-26, r. 30	C-26, r. 48
Comité de la formation des comptables généraux accrédités (Règlement sur le)	C-26, r. 30.1	C-26, r. 49
Conditions d'utilisation des titres d'auditeur et d'auditrice des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 31.01	C-26, r. 50
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 31.1	C-26, r. 51
Délivrance du permis de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur la)	C-26, r. 31.2	C-26, r. 52
Dossiers d'un comptable général accrédité cessant d'exercer (Règlement sur les)	C-26, r. 32	C-26, r. 53
Élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 32.1	C-26, r. 54
Exercice de la profession de comptable général accrédité en société (Règlement sur l')	C-26, r. 32.2	C-26, r. 55
Fonds d'indemnisation de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 33	C-26, r. 56

Formation continue des comptables généraux accrédités (Règlement sur la)	C-26, r. 33.1	C-26, r. 57
Formation continue des comptables généraux accrédités titulaires d'un permis de comptabilité publique (Règlement sur la)	C-26, r. 33.2	C-26, r. 58
Normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 34.1	C-26, r. 59
Normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 34.2	C-26, r. 60
Permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 34.3	C-26, r. 61
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des comptables généraux accrédités (Règlement sur la)	C-26, r. 35.1	C-26, r. 62
Procédure du comité d'inspection professionnelle des comptables généraux accrédités (Règlement sur la)	C-26, r. 36	C-26, r. 63
Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 38.01	C-26, r. 64
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des comptables généraux accrédités (Règlement sur la)	C-26, r. 38.1	C-26, r. 65
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 40.02	C-26, r. 66

Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 40.1.1	C-26, r. 67
Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	C-26, r. 41.01	C-26, r. 68
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 41.1.1	C-26, r. 69
Comité de la formation des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs (Règlement sur le)	C-26, r. 41.3	C-26, r. 70
Dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 42.01	C-26, r. 71
Exercice en société des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 42.3	C-26, r. 72
Intégration des psychoéducateurs à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (Décret concernant l')	C-26, r. 146.3	C-26, r. 73
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 43.1	C-26, r. 74

Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 45.2	C-26, r. 75
Représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 47.1	C-26, r. 76
Retrait des psychoéducateurs de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 47.2	C-26, r. 77
Stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices (Règlement sur les)	C-26, r. 48.1	C-26, r. 78
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 51.1	C-26, r. 79
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 51.2	C-26, r. 80
Code de déontologie des membres de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	C-26, r. 52.01	C-26, r. 81

Comité d'inspection professionnelle des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés (Règlement sur le)	C-26, r. 52.1.1	C-26, r. 82
Comité de la formation des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés (Règlement sur le)	C-26, r. 52.2	C-26, r. 83
Dossiers d'un conseiller en ressources humaines et en relations industrielles agréés cessant d'exercer (Règlement sur les)	C-26, r. 54	C-26, r. 84
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 54.2	C-26, r. 85
Formation continue des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés (Règlement sur la)	C-26, r. 55.1	C-26, r. 86
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 56.1	C-26, r. 87
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés (Règlement sur la)	C-26, r. 57	C-26, r. 88
Stages de perfectionnement des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés (Règlement sur les)	C-26, r. 60.1	C-26, r. 89
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 61	C-26, r. 90
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes (Règlement sur les)	C-26, r. 62.1	C-26, r. 91

Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 64.1	C-26, r. 92
Assurance de la responsabilité professionnelle des diététistes (Règlement sur l')	C-26, r. 64.1.1	C-26, r. 93
Attestations acceptées par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec aux fins de la délivrance du permis (Règlement sur les)	C-26, r. 64.1.2	C-26, r. 94
Autorisations légales d'exercer la profession de diététiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 64.1.3	C-26, r. 95
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 64.2	C-26, r. 96
Code de déontologie des diététistes	C-26, r. 65.01	C-26, r. 97
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 65.1	C-26, r. 98
Comité de la formation des diététistes (Règlement sur le)	C-26, r. 65.2	C-26, r. 99
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 67.2	C-26, r. 100
Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 69.2	C-26, r. 101
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des diététistes (Règlement sur la)	C-26, r. 70.1	C-26, r. 102
Stages de perfectionnement des diététistes (Règlement sur les)	C-26, r. 73	C-26, r. 103
Tenue des cabinets de consultation des diététistes (Règlement sur la)	C-26, r. 74	C-26, r. 104
Tenue des dossiers des diététistes (Règlement sur la)	C-26, r. 75	C-26, r. 105

Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 76.1	C-26, r. 106
Activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des ergothérapeutes (Règlement sur les)	C-26, r. 76.2	C-26, r. 107
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 77.1	C-26, r. 108
Assurance de la responsabilité professionnelle des ergothérapeutes (Règlement sur l')	C-26, r. 77.1.1	C-26, r. 109
Attestations acceptées par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aux fins de la délivrance du permis (Règlement sur les)	C-26, r. 77.1.2	C-26, r. 110
Autorisations légales d'exercer la profession d'ergothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 77.1.2.1	C-26, r. 111
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 77.2	C-26, r. 112
Code de déontologie des ergothérapeutes	C-26, r. 78	C-26, r. 113
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 78.1	C-26, r. 114
Comité de la formation des ergothérapeutes (Règlement sur le)	C-26, r. 78.2	C-26, r. 115
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 80.2	C-26, r. 116

Normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 81.2	C-26, r. 117
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 83.1	C-26, r. 118
Représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 85.1	C-26, r. 119
Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 86.1	C-26, r. 120
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 87.1	C-26, r. 121
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 90.01	C-26, r. 122
Code de déontologie des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec	C-26, r. 91.001	C-26, r. 123
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 91.002	C-26, r. 124
Comité de la formation des évaluateurs agréés (Règlement sur le)	C-26, r. 91.01	C-26, r. 125
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 91.2	C-26, r. 126
Formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 92.1	C-26, r. 127

Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 93.1.1	C-26, r. 128
Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 93.2	C-26, r. 129
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés (Règlement sur la)	C-26, r. 94.1	C-26, r. 130
Souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 96.01	C-26, r. 131
Stages de perfectionnement de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 96.1	C-26, r. 132
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 97.3	C-26, r. 133
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des évaluateurs agréés du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 98	C-26, r. 134
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 99.02	C-26, r. 135
Assurance de responsabilité professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 99.03	C-26, r. 136
Autorisations légales d'exercer la profession d'hygiéniste dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 99.1.01	C-26, r. 137

Cabinets et les effets des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 99.1.1	C-26, r. 138
Certaines conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur)	C-26, r. 99.3	C-26, r. 139
Code de déontologie des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec	C-26, r. 100.1	C-26, r. 140
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 101.2	C-26, r. 141
Comité de la formation des hygiénistes dentaires (Règlement sur le)	C-26, r. 101.3	C-26, r. 142
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 102.5	C-26, r. 143
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 104.3	C-26, r. 144
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 105.1	C-26, r. 145
Stages de perfectionnement des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 108.1	C-26, r. 146
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 109.2	C-26, r. 147
Activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires (Règlement sur les)	C-26, r. 109.3	C-26, r. 148

Activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires (Règlement sur les)	C-26, r. 109.4	C-26, r. 149
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 110.2	C-26, r. 150
Assurance de responsabilité professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 110.3	C-26, r. 151
Autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 110.3.1	C-26, r. 152
Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	C-26, r. 111	C-26, r. 153
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 112.2	C-26, r. 154
Comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires (Règlement sur le)	C-26, r. 112.3	C-26, r. 155
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 113	C-26, r. 156
Dossiers d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire cessant d'exercer (Règlement sur les)	C-26, r. 114	C-26, r. 157
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 114.1	C-26, r. 158
Formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 114.2	C-26, r. 159

Normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 115.2	C-26, r. 160
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des infirmières et infirmiers auxiliaires (Règlement sur la)	C-26, r. 117	C-26, r. 161
Stages et cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et infirmiers auxiliaires (Règlement sur les)	C-26, r. 120.1	C-26, r. 162
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en inhalothérapie (Règlement sur les)	C-26, r. 121.001	C-26, r. 163
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des inhalothérapeutes (Règlement sur les)	C-26, r. 121.002	C-26, r. 164
Assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 121.01.01	C-26, r. 165
Autorisations légales d'exercer la profession d'inhalothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 121.01.02	C-26, r. 166
Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec	C-26, r. 121.1.0001	C-26, r. 167
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 121.1.001.2	C-26, r. 168
Comité de la formation des inhalothérapeutes (Règlement sur le)	C-26, r. 121.1.002	C-26, r. 169
Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 121.1.002.1	C-26, r. 170

Dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 121.1.003	C-26, r. 171
Formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 121.1.01.01	C-26, r. 172
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 121.1.01.1	C-26, r. 173
Normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 121.1.01.2	C-26, r. 174
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 121.1.2	C-26, r. 175
Stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 121.4.1	C-26, r. 176
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 121.4.2	C-26, r. 177
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes (Règlement sur les)	C-26, r. 121.4.5	C-26, r. 178
Assemblées générales et le siège de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 121.5	C-26, r. 179
Assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 122.01	C-26, r. 180

Attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec aux fins de la délivrance d'un permis (Règlement sur les)	C-26, r. 122.02	C-26, r. 181
Autorisations légales d'exercer la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 122.02.1	C-26, r. 182
Catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 122.03	C-26, r. 183
Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	C-26, r. 123.1	C-26, r. 184
Comité de la formation des orthophonistes et audiologistes (Règlement sur le)	C-26, r. 123.2	C-26, r. 185
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 124.1	C-26, r. 186
Dossiers et la tenue des bureaux des membres de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 125.01	C-26, r. 187
Élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 125.1	C-26, r. 188
Normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 127.3	C-26, r. 189
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des orthophonistes et audiologistes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 128.1	C-26, r. 190
Stages de perfectionnement des orthophonistes et audiologistes (Règlement sur les)	C-26, r. 131	C-26, r. 191

Activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens (Règlement sur une)	C-26, r. 133.2.1	C-26, r. 192
Activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie (Règlement sur certaines)	C-26, r. 133.3	C-26, r. 193
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 134.2.2	C-26, r. 194
Assurance de la responsabilité professionnelle des physiothérapeutes (Règlement sur l')	C-26, r. 134.3	C-26, r. 195
Autorisations légales d'exercer la profession de physiothérapeute hors du Québec qui donnent ouverture au permis de physiothérapeute délivré par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 135.01	C-26, r. 196
Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	C-26, r. 136.01	C-26, r. 197
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 136.02	C-26, r. 198
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique (Règlement sur le)	C-26, r. 136.3	C-26, r. 199
Conditions et modalités de délivrance du permis de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 137.1	C-26, r. 200
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 138.4	C-26, r. 201

Intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec (Décret concernant l')	C-26, r. 178.1.1	C-26, r. 202
Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique (Règlement sur les)	C-26, r. 140.3	C-26, r. 203
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 141.1.1	C-26, r. 204
Représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 143.3	C-26, r. 205
Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 144.1.1	C-26, r. 206
Tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des physiothérapeutes (Règlement sur la)	C-26, r. 144.2	C-26, r. 207
Lettres patentes de l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	C-26, r. 146.4	C-26, r. 208
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 147.1	C-26, r. 209
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des psychologues du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 147.3	C-26, r. 210
Autorisations légales d'exercer la profession de psychologue hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des psychologues du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 147.4	C-26, r. 211

Code de déontologie des psychologues	C-26, r. 148.1.001	C-26, r. 212
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des psychologues du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 148.1.01	C-26, r. 213
Comité de la formation des psychologues (Règlement sur le)	C-26, r. 148.1.2	C-26, r. 214
Condition et les modalités de délivrance des permis de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 148.3	C-26, r. 215
Dossiers d'un psychologue cessant d'exercer sa profession (Règlement sur les)	C-26, r. 149.1	C-26, r. 216
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des psychologues du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 149.3	C-26, r. 217
Exercice de la profession de psychologue en société (Règlement sur l')	C-26, r. 149.4	C-26, r. 218
Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 150.02	C-26, r. 219
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des psychologues (Règlement sur la)	C-26, r. 151.1	C-26, r. 220
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues (Règlement sur la)	C-26, r. 154.1	C-26, r. 221
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des psychologues du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 155.1	C-26, r. 222
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 156.2	C-26, r. 223
Assurance de responsabilité professionnelle de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 156.2.1	C-26, r. 224

Autorisations légales d'exercer la profession de technicien ou de technicienne dentaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 156.2.2	C-26, r. 225
Code de déontologie des membres de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires	C-26, r. 157	C-26, r. 226
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 157.1	C-26, r. 227
Comité de la formation des techniciens et techniciennes dentaires (Règlement sur le)	C-26, r. 157.2	C-26, r. 228
Effets, les laboratoires et la cessation d'exercice des techniciens et techniciennes dentaires (Règlement sur les)	C-26, r. 158.01	C-26, r. 229
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 158.1	C-26, r. 230
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de technicien dentaire (Règlement sur les)	C-26, r. 160.2	C-26, r. 231
Permis de directorat d'un laboratoire de prothèses dentaires (Règlement sur le)	C-26, r. 160.3	C-26, r. 232
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 161.1	C-26, r. 233
Stages de perfectionnement des techniciens dentaires (Règlement sur les)	C-26, r. 164	C-26, r. 234
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des techniciens et techniciennes dentaires du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 165	C-26, r. 235

Activité de formation des technologistes médicaux (Règlement sur une)	C-26, r. 165.1	C-26, r. 236
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des externes en technologie médicale (Règlement sur les)	C-26, r. 165.1.1	C-26, r. 237
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologistes médicaux (Règlement sur les)	C-26, r. 165.2	C-26, r. 238
Assurance responsabilité professionnelle des technologistes médicaux (Règlement sur l')	C-26, r. 168	C-26, r. 239
Autorisations légales d'exercer la profession de technologiste médical hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 168.01	C-26, r. 240
Certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical (Règlement sur)	C-26, r. 168.1.1	C-26, r. 241
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 168.2	C-26, r. 242
Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	C-26, r. 168.3	C-26, r. 243
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 169.1	C-26, r. 244
Comité de la formation des technologistes médicaux (Règlement sur le)	C-26, r. 169.2	C-26, r. 245
Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 169.2.1	C-26, r. 246

Délivrance du permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytopathologie (Règlement sur la)	C-26, r. 169.3	C-26, r. 247
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 170.1	C-26, r. 248
Formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 170.1.01	C-26, r. 249
Normes d'équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 170.1.1	C-26, r. 250
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 171.1	C-26, r. 251
Représentation au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et sur la délimitation des régions électorales (Règlement sur la)	C-26, r. 173.3	C-26, r. 252
Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 174.1	C-26, r. 253
Tenue des dossiers des technologistes médicaux (Règlement sur la)	C-26, r. 175	C-26, r. 254
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 177.01	C-26, r. 255
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 177.01.01	C-26, r. 256

Autorisations légales d'exercer la profession de technologue professionnel hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 177.01.2	C-26, r. 257
Code de déontologie des technologues professionnels	C-26, r. 177.02.01	C-26, r. 258
Comité d'inspection professionnelle des technologues professionnels (Règlement sur le)	C-26, r. 177.02.1.1	C-26, r. 259
Comité de la formation des technologues professionnels (Règlement sur le)	C-26, r. 177.02.2	C-26, r. 260
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 177.04	C-26, r. 261
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des technologues professionnels (Règlement sur les)	C-26, r. 177.1.2	C-26, r. 262
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 177.2.2	C-26, r. 263
Stages de perfectionnement des technologues professionnels (Règlement sur les)	C-26, r. 177.4	C-26, r. 264
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels (Règlement sur la)	C-26, r. 177.6	C-26, r. 265
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des technologues professionnels du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 178.1	C-26, r. 266
Assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 178.2.01	C-26, r. 267

Autorisations légales d'exercer les professions de traducteur, de terminologue et d'interprète agréés hors du Québec qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 178.2.01.1	C-26, r. 268
Catégories de permis délivrés par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 178.2.02	C-26, r. 269
Code de déontologie de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	C-26, r. 178.2.1	C-26, r. 270
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 178.2.2	C-26, r. 271
Comité de la formation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés (Règlement sur le)	C-26, r. 178.2.2.1	C-26, r. 272
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 178.2.3	C-26, r. 273
Conseil d'administration, les assemblées générales et le siège de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 178.2.4	C-26, r. 274
Représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 178.3	C-26, r. 279
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 178.4	C-26, r. 275
Exercice de la profession de traducteur, terminologue ou interprète agréé en société (Règlement sur l')	C-26, r. 178.4.01	C-26, r. 276

Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 178.4.1	C-26, r. 277
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 178.5	C-26, r. 278
Stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 178.5.1	C-26, r. 280
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 178.6	C-26, r. 281
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 179.1	C-26, r. 282
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 179.1.1	C-26, r. 283
Autorisations légales d'exercer la profession de travailleur social hors du Québec qui donnent ouverture au permis de travailleur social de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 179.1.3	C-26, r. 284
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 179.2	C-26, r. 285
Code de déontologie des travailleurs sociaux	C-26, r. 180	C-26, r. 286

Comité de la formation des travailleurs sociaux (Règlement sur le)	C-26, r. 181.01	C-26, r. 287
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 181.2	C-26, r. 288
Conditions et modalités de délivrance de permis de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 182	C-26, r. 289
Délivrance d'un permis de travailleur social de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur la)	C-26, r. 182.1	C-26, r. 290
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 183.1.1	C-26, r. 291
Intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (Décret sur l')	C-26, r. 183.2	C-26, r. 292
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de travailleur social de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 185.1.1	C-26, r. 293
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 185.2	C-26, r. 294

Représentation régionale et sectorielle au sein du Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 188.3	C-26, r. 295
Stages de perfectionnement des travailleurs sociaux (Règlement sur les)	C-26, r. 189	C-26, r. 296
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 189.1	C-26, r. 297
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 191.1	C-26, r. 298
Assurance de la responsabilité professionnelle des urbanistes (Règlement sur l')	C-26, r. 191.1.1	C-26, r. 299
Autorisations légales d'exercer la profession d'urbaniste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 191.1.2	C-26, r. 300
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 191.2	C-26, r. 301
Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec	C-26, r. 191.3	C-26, r. 302
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 193.1	C-26, r. 303
Comité de la formation des urbanistes (Règlement sur le)	C-26, r. 193.2	C-26, r. 304
Conditions et modalités de délivrance du permis de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 194.1	C-26, r. 305

Elections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 195.1	C-26, r. 306
Normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 196.1	C-26, r. 307
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des urbanistes (Règlement sur la)	C-26, r. 197.1	C-26, r. 308
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des urbanistes (Règlement sur la)	C-26, r. 202.1	C-26, r. 309
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 204	C-26, r. 310
Code du travail		
Règlement sur l'accréditation dans les exploitations forestières et sur les permis d'accès à des campements forestiers	C-27, r. 1	C-27, r. 1
Code de déontologie des commissaires de la Commission des relations du travail	C-27, r. 1.1	C-27, r. 2
Règlement sur le dépôt d'une sentence arbitrale et les renseignements relatifs à la durée des étapes de la procédure suivie pour l'arbitrage	C-27, r. 2	C-27, r. 3
Règlement sur l'exercice du droit d'association conformément au Code du travail	C-27, r. 3	C-27, r. 4
Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées commissaires à la Commission des relations du travail et sur celle de renouvellement du mandat de ces commissaires	C-27, r. 3.01	C-27, r. 5
Règlement sur la rémunération des arbitres	C-27, r. 4.3	C-27, r. 6
Code municipal du Québec		
RIEN		
Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel		

Définition de résident du Québec (Règlement sur la)	C-29, r. 1	C-29, r. 1
Loi sur la commission municipale		
RIEN		
Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être		
Procédure de sélection des personnes aptes à composer le Forum de consultation (Règlement sur la)	C-32.1.1, r. 1	C-32.1.1, r. 1
Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances		
Signature de certains actes, documents ou écrits de la Commission administrative des régimes de retraites et d'assurances (Règlement sur la)	C-32.1.2, r. 1	C-32.1.2, r. 1
Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal		
Règlement sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière d'une communauté métropolitaine	C-37.01, r. 1	C-37.01, r. 1
Loi sur les compagnies		
Documents qui doivent accompagner les statuts en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies (Règlements sur les)	C-38, r. 1.1	C-38, r. 1
Dénominations sociales des corporations régies par la partie III de la Loi sur les compagnies (Règlement sur les)	C-38, r. 1.01	C-38, r. 2
Loi sur les compétences municipales		
Règlement sur la contribution financière des municipalités locales à la promotion et au développement économiques	C-19, r. 1.1.1	C-47.1, r. 1
Décret concernant l'exclusion de cours d'eau ou de portions de cours d'eau de la compétence des municipalités régionales de comté	C-47.1, r. 1	C-47.1, r. 2
Loi sur les comptables agréés		
Affaires du bureau, le comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur les)	C-48, r. 1.01	C-48, r. 1
Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur l')	C-48, r. 1.1.1	C-48, r. 2

Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur la)	C-48, r. 1.2	C-48, r. 3
Code de déontologie des comptables agréés	C-48, r. 2.01	C-48, r. 4
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur le)	C-48, r. 2.1	C-48, r. 5
Comité de la formation des comptables agréés (Règlement sur le)	C-48, r. 2.1.1	C-48, r. 6
Comptabilité en fidéicomis des comptables agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur la)	C-48, r. 2.1.2	C-48, r. 7
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre de comptables agréés du Québec (Règlement sur les)	C-48, r. 2.2	C-48, r. 8
Délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur la)	C-48, r. 2.3	C-48, r. 9
Elections au Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur les)	C-48, r. 3.1	C-48, r. 10
Entente de collaboration entre l'Ordre des comptables agréés de Québec et le Conseil canadien sur la reddition de comptes	C-48, r. 3.2	C-48, r. 11
Exercice de la profession de comptable agréé en société (Règlement sur l')	C-48, r. 5.1	C-48, r. 12
Formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec (Règlement sur la)	C-48, r. 7.1	C-48, 13
Formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec qui exercent la comptabilité publique (Règlement sur la)	C-48, r. 7.2	C-48, r. 14

Normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur les)	C-48, r. 9.1	C-48, r. 15
Normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur les)	C-48, r. 9.2	C-48, r. 16
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur la)	C-48, r. 10.2	C-48, r. 17
Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement sur les)	C-48, r. 14.1	C-48, r. 18
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Règlement divisant le)	C-48, r. 16	C-48, r. 19
Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques		
Concours pour le Prix France Québec de l'innovation technologique (Arrêté ministériel sur le)	C-51, r. 0.01	C-51, r. 1
Concours pour les Prix du Québec dans le domaine scientifique (Arrêté ministériel sur le)	C-51, r. 0.1.2	C-51, r. 2
Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires	C-51, r. 0.3	C-51, r. 3
Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée		
Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		C-52.1, r. 1
Loi sur le conseil permanent de la jeunesse		
Déclaration de candidature pour devenir membre du Conseil permanent de la jeunesse (Règlement sur la)	C-59.01, r. 0.1	C-59.01, r. 1
Loi sur la Conservation du patrimoine naturel		
Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées	[C-61.01, r.0.01]	C-61.01, r. 1

Aigle-à-Tête-Blanche (Règlement de constitution de la réserve écologique de l')	[R-26, r.0.00001]	C-61.01, r. 2
André-Linteau (Règlement de constitution de la réserve écologique)	[R-26, r.0.0001]	C-61.01, r. 3
André-Michaux (Règlement de constitution de la réserve écologique)	[R-26, r.0.0002]	C-61.01, r. 4
Bog-à-Lanières (Règlement sur la réserve écologique du)	[R-26, r.0.001]	C-61.01, r. 5
Boisé-des-Muir (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique du)	[R-26.1, r.0.1]	C-61.01, r. 6
Caribous-de-Jourdan (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.1]	C-61.01, r. 7
Charles-B.-Banville (Décret concernant la constitution de la réserve écologique)	[R-26.1, r.1.01]	C-61.01, r. 8
Chênaie-des-Îles-Finlay (Décret concernant la constitution de la réserve écologique de la)	[C-61.01, r.0.02]	C-61.01, r. 9
Chicobi (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique)	[R-26.1, r.1.02]	C-61.01, r. 10
Claude-Mélançon (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.0.01]	C-61.01, r. 11
Couchepaganiche (Règlement constituant la réserve écologique de)	[R-26, r.0.1]	C-61.01, r. 12
Dunes-de-Berry (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.1.1]	C-61.01, r. 13
Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.2]	C-61.01, r. 14
Érablière-du-Trente-et-Un-Milles (Règlement sur la réserve écologique de l')	[R-26, r.0.1.1]	C-61.01, r. 15
Ernest-Lepage (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.0.2]	C-61.01, r. 16
Fernald (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique)	[R-26.1, r.2.1]	C-61.01, r. 17

Forêt-la-Blanche (Décret concernant la constitution et l'approbation du plan de conservation de la Réserve écologique de la)	[C-61.01, r.0.1]	C-61.01, r. 18
G.-Oscar-Villeneuve (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.0.3]	C-61.01, r. 19
Grand-Lac-Salé (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique du)	[R-26.1, r.2.2]	C-61.01, r. 20
Grande-Rivière (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique de la)	[R-26.1, r.2.3]	C-61.01, r. 21
Grands-Ormes (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.3]	C-61.01, r. 22
Île-Brion (Règlement sur la réserve écologique de l')	[R-26, r.1.01]	C-61.01, r. 23
Île-Garth (Décret concernant la constitution et l'approbation du plan de conservation de la Réserve écologique de l')	[C-61.01, r.1]	C-61.01, r. 24
Îles-Avelle-Wight-et-Hiam (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.3.1]	C-61.01, r. 25
Irène-Fournier (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.1.02]	C-61.01, r. 26
Irénée-Marie (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.1.1]	C-61.01, r. 27
J.-Clovis-Laflamme (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.1.1.1]	C-61.01, r. 28
Jackrabbit (Règlement constituant la réserve écologique)	[R-26, r.1.1.2]	C-61.01, r. 29
James-Little (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.1.2]	C-61.01, r. 30
Judith-De Brésoles (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.1.3]	C-61.01, r. 31
Jules-Carpentier (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique)	[R-26.1, r.3.1.01]	C-61.01, r. 32
Kettles-de-Berry (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.3.1.1]	C-61.01, r. 33
Lac-à-la-Tortue (Règlement sur la réserve écologique de)	[R-26, r.1.4]	C-61.01, r. 34
Ristigouche (Règlement sur la réserve écologique de)	[R-26, r.6.1]	C-61.01, r. 55

Rivière-aux-Brochets (Décret concernant la constitution de la réserve écologique de la)	[R-26.1, r.3.3.1]	C-61.01, r. 56
Rivière-du-Moulin (Décret concernant la réserve écologique de la)	[R-26.1, r.3.3.2]	C-61.01, r. 57
Décret concernant la constitution de la réserve écologique de la) Rivière-Rouge	[R-26.1, r.3.4]	C-61.01, r. 58
Rolland-Germain (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.7.001]	C-61.01, r. 59
Ruisseau-de-l'Indien (Règlement sur la réserve écologique du)	[R-26, r.7.01]	C-61.01, r. 60
Samuel-Brisson (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.7.1]	C-61.01, r. 61
Serpentine-de-Coleraine (Décret concernant la constitution et l'approbation du plan de conservation de la Réserve écologique de la)	[C-61.01, r.2]	C-61.01, r. 62
Tantaré (Règlement sur la réserve écologique de)	R-26, r.8 p. 9-303	C-61.01, r. 63
Tapani (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.9]	C-61.01, r. 64
Thomas-Fortin (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.9.1]	C-61.01, r. 65
Thomas-Sterry-Hunt (Règlement sur la réserve écologique internationale)	[R-26, r.10]	C-61.01, r. 66
Tourbières-de-Lanoraie (Décret concernant la constitution de la Réserve écologique des)	[R-26.1, r.4]	C-61.01, r. 67
Vallée-du-Ruiter (Règlement de constitution de la réserve écologique de la)	[R-26, r.10.1]	C-61.01, r. 68
Victor-A.-Huard (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.11]	C-61.01, r. 69
Vieux-Arbres (Règlement sur la réserve écologique des)	[R-26, r.12]	C-61.01, r. 70
William-Baldwin (Règlement sur la réserve écologique)	[R-26, r.13]	C-61.01, r. 71
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune		
Activités de chasse (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.00001	C-61.1, r. 1
Activités de pêche (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.00001.1	C-61.1, r. 2

Activités de piégeage et le commerce des fourrures (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.00002	C-61.1, r. 3
Animaux à déclaration obligatoire (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.00003	C-61.1, r. 4
Animaux en captivité (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.0002	C-61.1, r. 5
Application de dispositions législatives par les agents de protection de la faune (Règlement sur l')	C-61.1, r. 0.001	C-61.1, r. 6
Aquaculture et la vente des poissons (Règlement sur la)	C-61.1, r. 0.002	C-61.1, r. 7
Aquarium du Québec (Règlement sur l')	C-61.1, r. 0.1	C-61.1, r. 8
Catégories de permis d'aquaculture (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.1.001	C-61.1, r. 9
Catégories de permis de garde d'animaux en captivité et sur leur durée (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.1.01	C-61.1, r. 10
Catégories de permis de pêche et leur durée (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.1.02	C-61.1, r. 11
Chasse (Règlement sur la)	C-61.1, r. 0.1.2.02	C-61.1, r. 12
Délégation de certains pouvoirs du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Arrêté ministériel concernant la)	C-61.1, r. 0.1.2.1.1	C-61.1, r. 13
Décision concernant la délimitation des unités de gestion des animaux à fourrure	C-61.1, r. 0.1.2.2	C-61.1, r. 14
Règlement sur les demandes d'aide financière soumises à la Fondation de la faune du Québec	C-61.1, r. 0.1.3	C-61.1, r. 15
Disposition des biens saisis ou confisqués (Règlement sur la)	C-61.1, r. 0.1.3.1	C-61.1, r. 16
Droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.1.3.2	C-61.1, r. 17
Habitats fauniques (Règlement sur les)	C-61.1, r. 0.1.5	C-61.1, r. 18
Paiement d'une indemnité à un titulaire d'un permis de chasse ou de piégeage et des dommages-intérêts à des tiers (Règlement sur le)	C-61, r. 21	C-61.1, r. 19

Parties des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques (Règlement désignant et délimitant des)	C-61.1, r. 1	C-61.1, r. 20
Piégeage et le commerce des fourrures (Règlement sur le)	C-61.1, r. 3.001.1	C-61.1, r. 21
Port d'un vêtement de couleur orangé fluorescent pour la chasse (Règlement sur le)	C-61, r. 26	C-61.1, r. 22
Possession et la vente d'un animal (Règlement sur la)	C-61.1, r. 3.002	C-61.1, r. 23
Pourvoyeurs de chasse, de pêche et de piégeage (Règlement sur les)	C-61, r. 30	C-61.1, r. 24
Prohibition de chasser et de piéger sur certains territoires (Règlement sur la)	C-61.1, r. 3.01	C-61.1, r. 25
Réserve de chasse et de pêche du Parc national de la Mauricie (Règlement sur la)	C-61, r. 70	C-61.1, r. 26
Réserve de chasse et de pêche Intowin (Règlement sur la)	C-61, r. 62	C-61.1, r. 27
Réserves de castor (Règlement sur les)	C-61, r. 31	C-61.1, r. 28
Réserves de chasse et de pêche Fort-Rupert, Eastmain, Nouveau-Comptoir, Fort George, Mistassini, Waswanipi, Nemiscau et Poste-de-la-Baleine (Règlement sur les)	C-61, r. 59	C-61.1, r. 29
Sanctuaire de chasse du parc de la Gatineau (Règlement sur le)	C-61, r. 47	C-61.1, r. 30
Sanctuaire de la Grosse-Île (Règlement sur le)	C-61, r. 49	C-61.1, r. 31
Tarifification reliée à l'exploitation de la faune (Règlement sur la)	C-61.1, r. 3.5	C-61.1, r. 32
Teneur du permis de pourvoirie (Règlement sur la)	C-61.1, r. 3.5.1	C-61.1, r. 33
Zones de pêche et de chasse (Règlement sur les)	C-61.1, r. 6	C-61.1, r. 34
Battures-de-Saint-Fulgence (Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique des)	C-61.1, r. 3.01.3.1.1	C-61.1, r. 35
Battures-de-Saint-Fulgence (Règlement sur le refuge faunique des)	C-61.1, r. 3.01.3.1.2	C-61.1, r. 36

Deux-Montagnes (Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de)	C-61.1, r. 3.01.01	C-61.1, r. 37
Deux-Montagnes (Règlement sur le refuge faunique de)	C-61.1, r. 3.01.02	C-61.1, r. 38
Grande-Île (Décret concernant l'établissement du refuge faunique de la)	C-61.1, r. 3.01.1	C-61.1, r. 39
Règlement sur le refuge faunique de la Grande-Île	C-61.1, r. 3.01.2	C-61.1, r. 40
Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de l'Île-Laval	C-61.1, r. 3.01.02.1	C-61.1, r. 41
l'Île-Laval (Règlement sur le refuge faunique de)	C-61.1, r. 3.01.02.2	C-61.1, r. 42
Îlet-aux-Alouettes (Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de l')	C-61.1, r. 3.01.03	C-61.1, r. 43
Îlet-aux-Alouettes (Règlement sur le refuge faunique de l')	C-61.1, r. 3.01.04	C-61.1, r. 44
Pierre-Étienne-Fortin (Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique)	C-61.1, r. 3.01.3.2	C-61.1, r. 45
Pierre-Étienne-Fortin (Règlement sur le refuge faunique)	C-61.1, r. 3.01.3.3	C-61.1, r. 46
Pointe-de-l'Est (Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de la)	C-61.1, r. 3.01.2.1	C-61.1, r. 47
Pointe-de-l'Est (Règlement sur le refuge faunique de la)	C-61.1, r. 3.01.2.2	C-61.1, r. 48
Pointe-du-Lac (Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de)	C-61.1, r. 3.01.3.1.01	C-61.1, r. 49
Pointe-du-Lac (Règlement sur le refuge faunique de)	C-61.1, r. 3.01.3.1.02	C-61.1, r. 50
Rivière-des-Mille-Îles (Arrêté concernant l'établissement du refuge faunique de la)	C-61.1, r. 3.01.3	C-61.1, r. 51
Rivière-des-Mille-Îles (Règlement sur le refuge faunique de la)	C-61.1, r. 3.01.3.1	C-61.1, r. 52
Réserves fauniques (Règlement sur les)	C-61.1, r. 3.4.3	C-61.1, r. 53
Ashuapmushuan (Règlement sur la réserve faunique)	C-61.1, r. 3.1	C-61.1, r. 54
Assinica (Règlement sur la réserve faunique)	C-61.1, r. 3.2	C-61.1, r. 55

Chic-Chocs (Règlement sur la réserve faunique des)	C-61, r. 55	C-61.1, r. 56
Duchénier (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique)	C-61.1, r. 3.2.01	C-61.1, r. 57
Dunière (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique de)	C-61.1, r. 3.2.1.1	C-61.1, r. 58
Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi (Règlement sur la réserve faunique des)	C-61.1, r. 3.3	C-61.1, r. 59
Laurentides (Règlement sur la réserve faunique des)	C-61, r. 65	C-61.1, r. 60
La Vérendrye (Règlement sur la réserve faunique)	C-61, r. 64	C-61.1, r. 61
Mastigouche (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique)	C-61.1, r. 3.2.2	C-61.1, r. 62
Matane (Règlement sur la réserve faunique de)	C-61, r. 67	C-61.1, r. 63
Papineau-Labelle (Règlement sur la réserve faunique de)	C-61, r. 69	C-61.1, r. 64
Port-Cartier- Sept-Îles (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique de)	C-61.1, r. 3.4.2	C-61.1, r. 65
Port-Daniel (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique de)	C-61.1, r. 3.4.1.1	C-61.1, r. 66
Portneuf (Règlement sur la réserve faunique de)	C-61, r. 74	C-61.1, r. 67
Rimouski (Règlement sur la réserve faunique de)	C-61, r. 75	C-61.1, r. 68
Rivière-Cascapédia (Règlement sur la réserve faunique de la)	C-61, r. 75.1	C-61.1, r. 69
Rivière-Sainte-Anne (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique de la)	C-61.1, r. 3.4.1.1.01	C-61.1, r. 70
Rivières à saumon Matapédia-et-Patapédia et Saint-Jean (Règlement sur les réserves fauniques des)	C-61, r. 79	C-61.1, r. 71
Rouge-Matawin (Arrêté ministériel concernant la réserve faunique)	C-61.1, r. 3.4.1.2	C-61.1, r. 72
Saint-Maurice (Règlement sur la réserve faunique du)	C-61, r. 81	C-61.1, r. 73
Zones d'exploitation contrôlée (Décret concernant certaines)	C-61.1, r. 4.2.01	C-61.1, r. 74
Zones d'exploitation contrôlée à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune (Décret concernant certaines)	C-61.1, r. 4.2.1	C-61.1, r. 75

Zones d'exploitation contrôlée à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation du saumon atlantique anadrome (Décret concernant certaines)	C-61.1, r. 4.3	C-61.1, r. 76
Zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine (Règlement sur les)	C-61.1, r. 4.4	C-61.1, r. 77
Zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (Règlement sur les)	C-61.1, r. 4.5	C-61.1, r. 78
Zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon (Règlement sur les)	C-61.1, r. 4.6	C-61.1, r. 79
Anse-Saint-Jean (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée de l')	C-61, r. 91	C-61.1, r. 80
Anses (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée des)	C-61.1, r. 4.1.1.2.1.1	C-61.1, r. 81
Baillargeon (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.6	C-61.1, r. 82
Bas-Saint-Laurent (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée du)	C-61.1, r. 4.0001	C-61.1, r. 83
Batiscan-Neilson (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 93	C-61.1, r. 84
Borgia (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 95	C-61.1, r. 85
Buteux-Bas-Saguenay (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.0001.2	C-61.1, r. 86
Cap-Chat (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée de)	C-61.1, r. 4.0002	C-61.1, r. 87
Casault (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 100	C-61.1, r. 88
Chapais (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 101	C-61.1, r. 89
Chauvin (Décret sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.001	C-61.1, r. 90
Croche (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61, r. 123	C-61.1, r. 91
D'Iberville (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 115	C-61.1, r. 92
Forestville (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée de)	C-61, r. 112	C-61.1, r. 93
Frémont (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.3	C-61.1, r. 94

Gros-Brochet (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée du)	C-61.1, r. 4.1.4	C-61.1, r. 95
Jaro (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.7	C-61.1, r. 96
Kiskissink (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.4.01	C-61.1, r. 97
Labrieville (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée de)	C-61.1, r. 4.1.4.01.1.1	C-61.1, r. 98
Lac-au-Sable (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée du)	C-61.1, r. 4.1.4.01.1.2	C-61.1, r. 99
Lac-Brébeuf (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée du)	C-61.1, r. 4.1.4.01.2.1	C-61.1, r. 100
Lac-de-la-Boiteuse (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée du)	C-61, r. 122	C-61.1, r. 101
Lavigne (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.4.01.3.1	C-61.1, r. 102
Lesueur (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 126	C-61.1, r. 103
Lièvre (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.4.01.1	C-61.1, r. 104
Louise-Gosford (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 127	C-61.1, r. 105
Maganasipi (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 128	C-61.1, r. 106
Maison-de-Pierre (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.4.01.3.2	C-61.1, r. 107
Martin-Valin (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 132	C-61.1, r. 108
Martres (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée des)	C-61.1, r. 4.1.1.2.1.1.1	C-61.1, r. 109
Matimek (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 133	C-61.1, r. 110
Menokeosawin (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.4.02	C-61.1, r. 111
Nordique (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.4.02.1.1	C-61.1, r. 112
Nymphes (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée des)	C-61.1, r. 4.1.1.2.2	C-61.1, r. 113

Oie-Blanche-de-Montmagny (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de l')	C-61.1, r. 4.02	C-61.1, r. 114
Onatchiway-Est (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.4.02.2	C-61.1, r. 115
Owen (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 140	C-61.1, r. 116
Pabok (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.4.03	C-61.1, r. 117
Passes (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée des)	C-61.1, r. 4.1.1.3	C-61.1, r. 118
Petawaga (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 141	C-61.1, r. 119
Pontiac (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 142	C-61.1, r. 120
Rivière-à-Mars (Décret concernant de la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.4.1	C-61.1, r. 121
Rivière-aux-Rats (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61, r. 145	C-61.1, r. 122
Rivière-Blanche (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61, r. 146	C-61.1, r. 123
Rivière-Cap-Chat, de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Matane, de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Madeleine et de la zone d'exploitation contrôlée de la Petite-Rivière-Cascapédia (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.01	C-61.1, r. 124
Rivière-des-Escoumins (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.03	C-61.1, r. 125
Rivière-Jacques-Cartier (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.01	C-61.1, r. 126
Rivière-Mitis et de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Rimouski (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.1	C-61.1, r. 127
Rivière-Nouvelle (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.1.01	C-61.1, r. 128

Rivière-Petit-Saguenay (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.1.02	C-61.1, r. 129
Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay (Décret concernant a zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.2	C-61.1, r. 130
Saint-Patrice (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 147	C-61.1, r. 131
Saint-Romain (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche de)	C-61.1, r. 4.1.1.2.1	C-61.1, r. 132
Tawachiche (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 148	C-61.1, r. 133
Varin (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 150	C-61.1, r. 134
Wessonneau (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.5	C-61.1, r. 135
Loi approuvant la Convention de la Baie James et du Nord québécois		
Admissibilité aux bénéfiques de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Règlement sur l')	C-67, r.1	C-67, r. 1
Loi approuvant la Convention du Nord-Est québécois		
Admissibilité aux bénéfiques de la Convention du Nord-Est québécois (Règlement sur l')	C-67.1, r.1	C-67.1, r. 1
Loi sur les coopératives		
Règlement d'application de la Loi sur les coopératives	C-67.2, r. 1.1	C-67.2, r. 1
Règlement sur les dispositions transitoires et mesures utiles pour permettre l'application de la Loi sur les coopératives	C-67.2, r. 2	Retiré
Loi sur les cours municipales		
Règlement des cours municipales	C-72.01, r. 0.01	C-72.01, r. 1
Règlement concernant le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe applicables devant les cours municipales	C-72.01, r. 0.1	C-72.01, r. 2
Loi sur les courses		
Certification (Règles de)	C-72.1, r. 0.1.01	C-72.1, r. 1
Courses de chevaux de race Standardbred (Règlement sur les)	C-72.1, r. 0.1.1	C-72.1, r. 2
Courses de chevaux de race Standardbred (Règles sur les)	C-72.1, r. 0.1.2	C-72.1, r. 3
Courses de chevaux de race Standardbred (Règles sur les)	C-72.1, r. 0.2	C-72.1, r. 4

Courses de chevaux de race Standardbred tenues, sur une piste de courses de catégorie «D» (Règles sur les)	C-72.1, r. 0.3	C-72.1, r. 5
Élevage du cheval de course du Québec de race Standardbred (Règles sur l')	C-72.1, r. 2	C-72.1, r. 6
Salles de paris (Règlement sur les)	C-72.1, r. 3	C-72.1, r. 7
Salles de paris (Règles sur les)	C-72.1, r. 4	C-72.1, r. 8
Loi sur la courtage immobilier		
Application de la Loi sur le courtage immobilier (Règlement d')		C-73.1, r. 1
Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (Règlement de l')		C-73.1, r. 2
Loi sur le courtage immobilier		
Conditions d'exercice d'une opération de courtage sur la déontologie des courtiers et sur la publicité (Règlement sur les)		C-73.2, r. 1
Contrats et formulaires (Règlement sur les)		C-73.2, r. 2
Délivrance des permis de courtier ou d'agence (Règlement sur la)		C-73.2, r. 3
Dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicomis et d'inspection des courtiers et des agences (Règlement sur les)		C-73.2, r. 4
Fonds d'indemnisation et la fixation de la prime d'assurance de responsabilité professionnelle (Règlement sur le)		C-73.2, r. 5
Instances disciplinaires de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (Règlement sur les)		C-73.2., r. 6
Mesures transitoires pour l'application de la Loi sur le courtage immobilier (Règlement édictant des)		C-73.2, r. 7
Loi sur les décrets de convention collective		
Agents de sécurité (Décret sur les)	D-2, r. 1 p. 4-631	D-2, r. 1
Camionnage de la région de Montréal (Décret sur l'industrie du)	D-2, r. 6 p. 4-667	D-2, r. 2
Camionnage de la région de Québec (Décret sur l'industrie du)	D-2, r. 7 p. 4-675	D-2, r. 3
Coiffeurs de la région de l'Outaouais (Décret sur les)	D-2, r. 15 p. 4-737	D-2, r. 4

Enlèvement de déchets solides de la région de Montréal (Décret sur l')	D-2, r. 29 p. 4-829	D-2, r. 5
Industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby,	[D-2, r. 32.0001] D-2, r. 42 p. 4-911	D-2, r. 6
Industrie des services automobile de Chapais, de Chibougamau, du Lac Saint-	[D-2, r. 32.001] D-2, r. 50 p. 4-973	D-2, r. 7
Industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie	[D-2, r. 32.002] D-2, r. 45 p. 4-931	D-2, r. 8
Industrie des services automobiles des régions Lanaudière-Laurentides (Décret	[D-2, r. 32.01] D-2, r. 44 p. 4-925	D-2, r. 9
Industrie des services automobiles de la région de Montréal (Décret sur l')	[D-2, r. 32.1] D-2, r. 46 p. 4-939	D-2, r. 10
Industrie des services automobiles de la région de Québec (Décret sur l')	[D-2, r. 32.2] D-2, r. 48 p. 4-953	D-2, r. 11
Industrie des services automobiles de la région de Rimouski (Décret sur l')	[D-2, r. 32.3]	D-2, r. 12
Installation d'équipement pétrolier (Décret sur l')	D-2, r. 33 p. 4-851	D-2, r. 13
Matériaux de construction (Décret sur l'industrie des)	D-2, r. 34 p. 4-855	D-2, r. 14
Menuiserie métallique de la région de Montréal (Décret sur l'industrie de la)	D-2, r. 35 p. 4-863	D-2, r. 15
Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay (Décret concernant a zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.2	C-61.1, r. 130
Saint-Patrice (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 147	C-61.1, r. 131
Saint-Romain (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche de)	C-61.1, r. 4.1.1.2.1	C-61.1, r. 132
Tawachiche (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 148	C-61.1, r. 133
Varin (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 150	C-61.1, r. 134
Wessonneau (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.5	C-61.1, r. 135
Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay (Décret concernant a zone d'exploitation contrôlée de la)	C-61.1, r. 4.1.1.2	C-61.1, r. 130
Saint-Patrice (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 147	C-61.1, r. 131
Saint-Romain (Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche de)	C-61.1, r. 4.1.1.2.1	C-61.1, r. 132

Tawachiche (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 148	C-61.1, r. 133
Varin (Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée)	C-61, r. 150	C-61.1, r. 134
Wessonseau (Décret concernant la zone d'exploitation contrôlée)	C-61.1, r. 4.1.5	C-61.1, r. 135
Loi sur les contrats des organismes publics		
Conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics (Règlement sur les)	A-6.01, r. 0.01	C-65.1, r. 1
Contrats d'approvisionnement des organismes publics (Règlement sur les)	C-65.1, r. 1	C-65.1, r. 2
Contrats de concession du gouvernement (Règlement sur les)	A-6.01, r. 0.05	C-65.1, r. 3
Contrats de services des organismes publics (Règlement sur les)	C-65.1, r. 2	C-65.1, r. 4
Contrats de travaux de construction des organismes publics (Règlement sur les)	C-65.1, r. 3	C-65.1, r. 5
Contrats du gouvernement pour l'acquisition d'immeubles (Règlements sur les)	A-6.01, r. 0.08	C-65.1, r. 6
Contrats du gouvernement pour la location d'immeubles (Règlements sur les)	A-6.01, r. 0.09	C-65.1, r. 7
Paieement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (Règlement sur le)	A-6.01, r. 0.16	C-65.1, r. 8
Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes	A-6.01, r. 7	C-65.1, r. 9
Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres	A-6.01, r. 6	C-65.1, r. 10
Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des avocats ou des notaires	A-6.01, r. 8	C-65.1, r. 11
Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs	A-6.01, r. 9	C-65.1, r. 12
Loi approuvant la Convention de la Baie James et du Nord québécois		
Admissibilité aux bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (Règlement sur l')	C-67, r.1	C-67, r. 1

Loi approuvant la Convention du Nord-Est québécois		
Admissibilité aux bénéficiaires de la Convention du Nord-Est québécois (Règlement sur l')	C-67.1, r.1	C-67.1, r. 1
Loi sur les coopératives de services financiers		
Acquisitions d'actions par certaines coopératives de services financiers (Règlement sur les)	C-67.3, r. 1	C-67.3, r. 1
Placements d'un fonds de sécurité (Règlement sur les)	C-67.3, r. 2	C-67.3, r. 2
Tarif des droits exigibles en vertu de la Loi sur les coopératives de services financiers	C-4.1, r. 2	C-67.3, r. 3
Loi sur les courses		
Certification (Règles de)	C-72.1, r. 0.1.01	C-72.1, r. 1
Courses de chevaux de race Standardbred (Règlement sur les)	C-72.1, r. 0.1.1	C-72.1, r. 2
Courses de chevaux de race Standardbred (Règles sur les)	C-72.1, r. 0.1.2	C-72.1, r. 3
Courses de chevaux de race Standardbred (Règles sur les)	C-72.1, r. 0.2	C-72.1, r. 4
Courses de chevaux de race Standardbred tenues, sur une piste de courses de catégorie «D» (Règles sur les)	C-72.1, r. 0.3	C-72.1, r. 5
Élevage du cheval de course du Québec de race Standardbred (Règles sur l')	C-72.1, r. 2	C-72.1, r. 6
Salles de paris (Règlement sur les)	C-72.1, r. 3	C-72.1, r. 7
Salles de paris (Règles sur les)	C-72.1, r. 4	C-72.1, r. 8
Loi sur le courtage immobilier		
Application de la Loi sur le courtage immobilier (Règlement d')	C-73.1, r. 1	C-73.1, r. 1
Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (Règlement de l')	C-73.1, r. 2	C-73.1, r. 2
Loi sur le courtage immobilier		
Conditions d'exercice d'une opération de courtage sur la déontologie des courtiers et sur la publicité (Règlement sur les)		C-73.2, r. 1
Contrats et formulaires (Règlement sur les)		C-73.2, r. 2
Délivrance des permis de courtier ou d'agence (Règlement sur la)		C-73.2, r. 3

Dossiers, livres et registres, la comptabilité en fidéicommiss et d'inspection des courtiers et des agences (Règlement sur les)		C-73.2, r. 4
Fonds d'indemnisation et la fixation de la prime d'assurance de responsabilité professionnelle (Règlement sur le)		C-73.2, r. 5
Instances disciplinaires de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (Règlement sur les)		C-73.2., r. 6
Mesures transitoires pour l'application de la Loi sur le courtage immobilier (Règlement édictant des)		C-73.2, r. 7
Loi sur le curateur public		
Application de la Loi sur le curateur public (Règlement d')	C-81, r. 1	C-81, r. 1
Honoraires, la nature et le montant des dépenses rattachées à certains biens dont l'administration est confiée au curateur public (Décret concernant les)	C-81, r. 4	C-81, r. 2
Loi sur les décrets de convention collective		
Agents de sécurité (Décret sur les)	D-2, r. 1 p. 4-631	D-2, r. 1
Camionnage de la région de Montréal (Décret sur l'industrie du)	D-2, r. 6 p. 4-667	D-2, r. 2
Camionnage de la région de Québec (Décret sur l'industrie du)	D-2, r. 7 p. 4-675	D-2, r. 3
Coiffeurs de la région de l'Outaouais (Décret sur les)	D-2, r. 15 p. 4-737	D-2, r. 4
Enlèvement de déchets solides de la région de Montréal (Décret sur l')	D-2, r. 29 p. 4-829	D-2, r. 5
Industrie des services automobiles des régions d'Arthabaska, Granby,	[D-2, r. 32.0001] D-2, r. 42 p. 4-911	D-2, r. 6
Industrie des services automobile de Chapais, de Chibougamau, du Lac Saint-	[D-2, r. 32.001] D-2, r. 50 p. 4-973	D-2, r. 7
Industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie	[D-2, r. 32.002] D-2, r. 45 p. 4-931	D-2, r. 8
Industrie des services automobiles des régions Lanaudière-Laurentides (Décret	[D-2, r. 32.01] D-2, r. 44 p. 4-925	D-2, r. 9
Industrie des services automobiles de la région de Montréal (Décret sur l')	[D-2, r. 32.1] D-2, r. 46 p. 4-939	D-2, r. 10
Industrie des services automobiles de la région de Québec (Décret sur l')	[D-2, r. 32.2] D-2, r. 48 p. 4-953	D-2, r. 11

Industrie des services automobiles de la région de Rimouski (Décret sur l')	[D-2, r. 32.3]	D-2, r. 12
Installation d'équipement pétrolier (Décret sur l')	D-2, r. 33 p. 4-851	D-2, r. 13
Matériaux de construction (Décret sur l'industrie des)	D-2, r. 34 p. 4-855	D-2, r. 14
Menuiserie métallique de la région de Montréal (Décret sur l'industrie de la)	D-2, r. 35 p. 4-863	D-2, r. 15
Personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal (Décret sur le)	D-2, r. 39 p. 4-889	D-2, r. 16
Personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec (Décret sur le)	D-2, r. 40 p. 4-895	D-2, r. 17
Loi sur les dentistes		
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur les)	D-3, r. 2	D-3 r. 1
Autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur	D-3, r. 3.01	D-3, r. 2
Certains actes qui peuvent être posés par les hygiénistes dentaires (Règlement concernant)	D-3, r. 3.2	D-3, r. 3
Code de déontologie des dentistes	D-3, r. 4	D-3, r. 4
Comité de la formation des dentistes (Règlement sur le)	D-3, r. 5.01	D-3, r. 5
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur le)	D-3, r. 5.2	D-3, r. 6
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur les)	D-3, r. 6.1	D-3, r. 7
Election au Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur les)	D-3, r. 7.1	D-3, r. 8
Exercice de la profession de dentiste en société (Règlement sur l')	D-3, r. 7.2	D-3, r. 9

Normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur les)	D-3, r. 9.001	D-3, r. 10
Normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances verbales ou écrites faites par un dentiste (Règlement sur les)	D-3, r. 9.01	D-3, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes (Règlement sur la)	D-3, r. 10	D-3, r. 12
Souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnel de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur la)	D-3, r. 11.2	D-3, r. 13
Spécialités et les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur les)	D-3, r. 11.3	D-3, r. 14
Stages de perfectionnement des dentistes (Règlement sur les)	D-3, r. 12	D-3, r. 15
Tenue des cabinets et des dossiers et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement sur la)	D-3, r. 13.1	D-3, r. 16
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec (Règlement divisant le)	D-3, r. 16	D-3, r. 17
Loi sur la denturologie		
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des denturologistes (Règlement sur les)	D-4, r. 0.01	D-4, r. 1
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'ordre des denturologistes du Québec (Règlement sur les)	D-4, r. 0.1	D-4, r. 2
Assurance responsabilité professionnelle des denturologistes (Règlement sur l')	D-4, r. 2	D-4, r. 3

Autorisations légales d'exercer la profession de denturologiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des denturologistes du Québec (Règlement sur les)	D-4, r. 2.1	D-4, r. 4
Autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des denturologistes du Québec (Règlement sur les)	D-4, r. 3.1	D-4, r. 5
Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes du Québec	D-4, r. 4.1	D-4, r. 6
Comité de la formation des denturologistes (Règlement sur le)	D-4, r. 4.2	D-4, r. 7
Dossiers d'un denturologiste cessant d'exercer (Règlement sur les)	D-4, r. 5	D-4, r. 8
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des denturologistes du Québec (Règlement sur les)	D-4, r. 5.1	D-4, r. 9
Exercice de la profession de denturologiste en société (Règlement sur l')	D-4, r. 5.2	D-4, r. 10
Normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des denturologistes du Québec (Règlement sur les)	D-4, r. 6.1	D-4, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des denturologistes du Québec (Règlement sur la)	D-4, r. 8.1	D-4, r. 12
Procédure du comité d'inspection professionnelle des denturologistes (Règlement sur la)	D-4, r. 9	D-4, r. 13
Stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice de l'Ordre des denturologistes du Québec (Règlement sur les)	D-4, r. 10.1	D-4, r. 14
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des denturologistes (Règlement sur la)	D-4, r. 11	D-4, r. 15
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des denturologistes du Québec (Règlement divisant le)	D-4, r. 13	D-4, r. 16

Loi sur les dettes et les emprunts municipaux		
Règlement sur la période maximale de remboursement d'un emprunt contracté par une municipalité	D-7, r. 0.1	D-7, r. 1
Règlement fixant le taux maximal de l'intérêt des emprunts municipaux	D-7, r. 1	D-7, r. 2
Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre		
Acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (Règlement sur l')	D-8.1, r. 1	D-8.1, r. 1
Agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (Règlement sur l')	D-8.1, r. 2	D-8.1, r. 2
Agrément des éditeurs au Québec (Règlement sur l')	D-8.1, r. 3	D-8.1, r. 3
Agrément des libraires (Règlement sur l')	D-8.1, r. 4	D-8.1, r. 4
Application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Règlement sur l')	D-8.1, r. 5	D-8.1, r. 5
Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-		
Agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation (Règlement sur l')	D-8.3, r. 0.1	D-8.3, r. 1
Déontologie des formateurs et des organismes formateurs (Règlement sur la)	D-8.3, r. 0.2	D-8.3, r. 2
Dépenses de formation admissible (Règlement sur les)	D-8.3, r. 1	D-8.3, r. 3
Détermination de la masse salariale (Règlement sur la)	D-8.3, r. 2.01	D-8.3, r. 4
Exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (Règlement sur l')	D-8.3, r. 2.02	D-8.3, r. 5
Frais exigibles en vertu de l'article 5 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (Règlement sur les)	D-8.3, r. 3.001	D-8.3, r. 6
Mutuelles de formation (Règlement sur les)	D-8.3, r. 3.01	D-8.3, r. 7
Placements du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (Règlement sur les)		D-8.3, r. 7.1

Placements du fonds national de formation de la main-d'œuvre (Règlement sur les)	D-8.3, r. 4	D-8.3, r. 8
Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales		
Critères pour la sélection du directeur des poursuites criminelles et pénales (Règlement sur les)	D-9.1.1, r. 1	D-9.1.1, r. 1
Loi sur la distribution de produits et services financiers		
Admissibilité d'une réclamation au Fonds d'indemnisation des services financiers (Règlement sur l')	D-9.2, r. 0.1	D-9.2, r. 1
Cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement sur le)	D-9.2, r. 0.2	D-9.2, r. 2
Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière	D-9.2, r. 1.01	D-9.2, r. 3
Code de déontologie des experts en sinistre	D-9.2, r. 1.02.1	D-9.2, r. 4
Code de déontologie des représentants en assurance de dommages	D-9.2, r. 1.03	D-9.2, r. 5
Courtage spécial en assurance de dommages (Règlement sur le)	D-9.2, r. 1.1	D-9.2, r. 6
Délivrance et au renouvellement du certificat de représentant (Règlement relatif à la)	D-9.2, r. 1.1.1.1	D-9.2, r. 7
Déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (Règlement sur la)		D-9.2, r. 7.1
Distribution sans représentant (Règlement sur la)		D-9.2, r. 8
Droits, les cotisations et les frais exigibles (Règlement sur les)	D-9.2, r. 1.2	D-9.2, r. 9
Exercice des activités des représentants (Règlement sur l')	D-9.2, r. 1.3	D-9.2, r. 10
Expérience minimale requise des représentants autonomes et des représentants associés d'une société autonome dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres (Règlement sur l')	D-9.2, r. 1.4.001	D-9.2, r. 11
Formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages (Règlement sur la)	D-9.2, r. 1.4.002	D-9.2, r. 12
Formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière (Règlement sur la)	D-9.2, r. 1.4.02	D-9.2, r. 13

Formation continue obligatoire du planificateur financier (Règlement sur la)	D-9.2, r. 1.4.3	D-9.2, r. 14
Inscription d'un cabinet, représentant autonome et d'une société autonome (Règlement relatif à l')		D-9.2, r. 15
Liste des produits d'assurance distribués par une caisse d'épargne et de crédit (Décret concernant la)	D-9.2, r. 1.7	D-9.2, r. 16
Montant de la première cotisation annuelle qu'un cabinet, un représentant autonome et une société autonome doivent verser au Bureau des services financiers pour le compte de la Chambre de l'assurance de dommages et de la Chambre de la sécurité financière (Décret concernant le)	D-9.2, r. 2	D-9.2, r. 17
Renseignements à fournir au consommateur (Règlement sur les)		D-9.2, r. 18
Tenue et la conservation des livres et registres (Règlement sur la)		D-9.2, r. 19
Titres similaires à celui de planificateur financier (Règlement sur les)	D-9.2, r. 4	D-9.2, r. 20
Loi sur la division territoriale		
Révision des limites des régions administratives du Québec (Décret concernant la)	D-11, r. 1	D-11, r. 1
Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec		
Décret sur les armoiries du Québec		D-12.1, r. 1
Règlement sur le drapeau du Québec	D-12.1, r. 2.1	D-12.1, r. 2
Décret sur l'utilisation des armoiries et du drapeau du Québec		D-12.1, r. 3
Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec		
Règles de procédure administrative pour les demandes relatives aux pourvoies dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec	D-13.1, r.1.1	D-13.1, r. 1
Loi concernant les droits sur les mines		

Frais et les travaux d'exploration minière et de mise en valeur visés au paragraphe d de l'article 18 de la Loi concernant les droits sur les mines (Règlement sur les)	D-15, r. 1	D-15, r. 1
Loi concernant les droits sur les mutations immobilières		
Règlement sur la manière de faire les mentions requises dans un acte de transfert immobilier	D-15.1, r. 1	D-15.1, r. 1
Règlement sur les mentions obligatoires dans les comptes relatifs à la perception des droits de mutation immobilière	D-15.1, r. 2	D-15.1, r. 2
Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment		
Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments	E-1.1, r. 1	E-1.1, r. 1
Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures		
Efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (Règlement sur l')	E-1.2, r. 1	E-1.2, r. 1
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités		
Règlement sur les modèles de bulletins de vote et la forme du gabarit lors d'élections et de référendums municipaux	E-2.2, r. 1	E-2.2, r. 1
Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux	E-2.2, r. 2	E-2.2, r. 2
Règlement sur le vote par correspondance	E-2.2, r. 3	E-2.2, r. 3
Loi sur les élections scolaires		
Remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires (Règlement sur le)	E-2.3, r. 1	E-2.3, r. 1
Loi électorale		
Authenticité et la délégation de signature des documents émanant du Directeur général des élections (Règlement sur l')	E-3.3, r. 1.1	E-3.3, r.1
Avis d'une nouvelle élection en cas d'égalité de voix (Règlement sur l')	E-3.3, r. 2	E-3.3, r.2
Avis d'une nouvelle élection en cas du décès d'un candidat (Règlement sur l')	E-3.3., r. 3	E-3.3, r.3

Conditions d'exercice des fonctions de directeur du scrutin (Règlement sur les)	E-3.3, r. 4.01	E-3.3, r.4
Contrats de la Commission de la représentation (Règlement sur les)	E-3.3., r. 4.1	E-3.3, r.5
Contrats du Directeur général des élections (Règlement sur les)	E-3.3, r. 4.2	E-3.3, r.6
Déclaration de candidature (Règlement sur la)	E-3.3., r. 5	E-3.3, r.7
Fabricant du papier à bulletins de vote et l'imprimeur des bulletins de vote (Règlement sur le)	E-3.3., r. 6	E-3.3, r.8
Identification les candidats ayant le droit de faire les recommandations pour certains membres du personnel électoral (Règlement sur l')	E-3.3., r. 7	E-3.3, r.9
Identification des électeurs (Règlement sur l')	E-3.3., r. 7.1	E-3.3, r.10
Identification des partis ayant le droit de faire les recommandations des recenseurs, des réviseurs et des agents réviseurs (Règlement sur l')	E-3.3., r. 8	E-3.3, r.11
Insigne des recenseurs (Règlement sur l')	E-3.3., r. 9	E-3.3, r.12
Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres de la commission permanent de la révision	E-3.3., r. 9.1.1	E-3.3, r.13
Tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral (Règlement sur le)	E-3.3., r. 9.2.2	E-3.3, r.14
Tarif des frais exigibles pour la transmission des renseignements contenus à la liste électorale permanente au directeur général aux élections du Canada (Règlement sur le)	E-3.3., r. 9.5	E-3.3, r.15
Tarifs des frais pour un nouveau dépouillement (Règlement sur les)	E-3.2, r. 12	E-3.3, r.16
Vote (Règlement sur le)	E-3.3., r. 10	E-3.3, r.17
Loi sur l'enseignement privé		
Application de la Loi sur l'enseignement privé (Règlement d')		E-9.1, r. 1
Définition de résident du Québec (Règlement sur la)		E-9.1, r. 2

Établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire (Règlement sur les)		E-9.1, r. 3
Établissements d'enseignement privés au collégial (Règlement sur les)		E-9.1, r. 4
Loi sur l'équité salariale		
Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (Règlement concernant la)	E-12.001, r. 1.1	E-12.001, r. 1
Équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégories d'emplois à prédominance masculine (Règlement sur l')	E-12.001, r. 2	E-12.001, r. 2
Loi sur les espèces menacées ou vulnérables		
Disposition de choses saisies (Règlement sur la)	E-12.01, r. 0.2.1	E-12.01, r. 1
Espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (Règlement sur les)	E-12.01, r. 0.2.4	E-12.01, r. 2
Espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (Règlement sur les)	E-12.01, r. 0.4	E-12.01, r. 3
Liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées (Arrêté ministériel concernant la publication d'une)	E-12.01, r. 1	E-12.01, r. 4
Loi sur les établissements d'hébergement touristique		
Établissements d'hébergement touristique (Règlement sur les)	E-14.2, r. 1	E-14.2, r. 1
Loi sur l'exécutif		
Exemptions de publication intégrale des décrets (Règlement sur les)	E-18, r. 0.1	E-18, r. 1
Grand Sceau du Québec (Décret établissant le)	E-18, r. 1	E-18, r. 2
Loi sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires		
Application de la Loi sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires (Règlement d')	E-19, r. 1	E-19, r. 1
Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq		

Exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq (Règlement sur l')	E-20.01, r. 1	E-20.01, r. 1
Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur		
Office des personnes handicapées du Québec (Règlement de l')	E-20.1, r. 1	E-20.1, r. 1
Loi sur les explosifs		
Application de la Loi sur les explosifs (Règlement d')	E-22, r. 1	E-22, r. 1
Loi sur le financement de la pêche commerciale		
Programme de financement de la pêche commerciale (Décret concernant le)	F-1.3, r. 1	F-1.3, r. 1
Loi sur la fiscalité municipale		
Règlement sur les catégories de plaintes portées à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière ou de la valeur locative	F-2.1, r. 0.1	F-2.1, r. 1
Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes	F-2.1, r. 0.1.1	F-2.1, r. 2
Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités	F-2.1, r. 0.2	F-2.1, r. 3
Règlement sur la définition du mot «Indien»	F-2.1, r. 2.2	F-2.1, r. 4
Règlement obligeant le dépôt et la publication d'un document explicatif du budget municipal	F-2.1, r. 3	F-2.1, r. 5
Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale	F-2.1, r. 4.2.1	F-2.1, r. 6
Règlement sur le maximum de la valeur non imposable de certains presbytères	F-2.1, r. 4.3	F-2.1, r. 7
Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle	F-2.1, r. 4.4	F-2.1, r. 8
Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements	F-2.1, r. 6.1	F-2.1, r. 9
Règlement sur la proportion médiane du rôle d'évaluation foncière	F-2.1, r. 8.1.1	F-2.1, r. 10
Règlement sur le régime de péréquation	F-2.1, r. 9.003	F-2.1, r. 11

Règlement sur le régime fiscal municipal et scolaire applicable aux gouvernements des autres provinces, aux gouvernements étrangers et aux organismes internationaux	F-2.1, r. 9.01	F-2.1, r. 12
Règlement sur le rôle d'évaluation foncière	F-2.1, r. 13.4	F-2.1, r. 13
Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1	F-2.1, r. 14.2	F-2.1, r. 14
Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une plainte au Tribunal administratif du Québec	F-2.1, r. 15	F-2.1, r. 15
Loi sur la fonction publique		
Appels à la Commission de la fonction publique (Règlement sur les)	F-3.1.1, r. 0.1.1	F-3.1.1, r. 1
Classement des fonctionnaires (Règlement sur le)	F-3.1.1, r. 0.2	F-3.1.1, r. 2
Ethique et la discipline dans la fonction publique (Règlement sur l')	F-3.1.1, r. 0.3	F-3.1.1, r. 3
Promotion sans concours (Règlement sur la)	F-3.1.1, r. 2	F-3.1.1, r. 4
Recours en appel pour les fonctionnaires non régis par une convention collective (Règlement sur un)	F-3.1.1, r. 2.03	F-3.1.1, r. 5
Tenue de concours (Règlement sur la)	F-3.1.1, r. 4	F-3.1.1, r. 6
Loi sur les forêts		
Changements de destination des bois attribués à un bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (Règlement sur les)	F-4.1, r. 0.001	F-4.1, r. 1
Contributions au Fonds forestier (Règlement relatif aux)	F-4.1, r. 0.02.1	F-4.1, r. 2
Culture et l'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine de l'État (Règlement sur la)	F-4.1, r. 0.02.2	F-4.1, r. 3
Droits exigibles des producteurs forestiers reconnus (Règlement sur les)	F-4.1, r. 0.03	F-4.1, r. 4

Inventaire de plants d'arbres à des fins autres qu'ornementales (Règlement sur l')	F-4.1, r. 0.1	F-4.1, r. 5
Mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État (Règlement sur le)	F-4.1, r. 0.2	F-4.1, r. 6
Normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (Règlement sur les)	F-4.1, r. 1.001.1	F-4.1, r. 7
Permis d'exploitation d'usines de transformation du bois (Règlement sur les)	F-4.1, r. 1.01	F-4.1, r. 8
Plans et rapports d'aménagement forestier (Règlement sur les)	F-4.1, r. 1.02	F-4.1, r. 9
Programme de financement forestier (Règlement sur le)	F-4.1, r. 1.04	F-4.1, r. 10
Protection des forêts (Règlement sur la)	F-4.1, r. 1.1	F-4.1, r. 11
Redevances forestières (Règlement sur les)	F-4.1, r. 2	F-4.1, r. 12
Remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (Règlement sur le)	F-4.1, r. 2.02	F-4.1, r. 13
Taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées (Règlement sur le)	F-4.1, r. 2.1	F-4.1, r. 14
Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre		
Certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autre que la construction (Règlement sur les)	F-5, r. 1.2	F-5, r.1
Certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression Règlement sur les)	F-5, r. 1.3	F-5, r.2
Loi sur les géologues		
Affaires internes de l'Ordre des géologues du Québec (Règlement sur les)	G-1.01, r. 1	G-1.01, r. 1

Assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des géologues du Québec (Règlement sur l')	G-1.01, r. 1.01	G-1.01, r. 2
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des géologues du Québec (Règlement sur le)	G-1.01, r. 2	G-1.01, r. 3
Procédure des conciliation et d'arbitrage des comptes des géologues (Règlement sur la)	G-1.01, r. 3	G-1.01, r. 4
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des géologues du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 98.01	G-1.01, r. 5
Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux		
Périodes d'admission dans les établissements commerciaux (Règlement sur les)	H-2.1, r. 1	H-2.1, r. 1
Loi sur les huissiers de justice		
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 98.1.3	H-4.1, r. 1
Assurance de la responsabilité professionnelle de la Chambre des huissiers de Justice du Québec (Règlement sur l')	C-26, r. 98.1.01	H-4.1, r. 2
Code de déontologie des huissiers de justice	C-26, r. 98.1.02	H-4.1, r. 3
Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 98.1.1	H-4.1, r. 4
Comité de la formation des huissiers	C-26, r. 98.1.1.1	H-4.1, r. 5
Comptabilité en fidéicomis des huissiers de justice et sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 98.1.2	H-4.1, r. 6
Conditions et modalités de délivrance du permis de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 98.1.3	H-4.1, r. 7
Exercice de la profession d'huissier de justice en société (Règlement sur l')	C-26, r. 98.1.4	H-4.1, r. 8

Formation continue obligatoire des huissiers de justice (Règlement sur la)	C-26, r. 98.1.5	H-4.1, r. 9
Modalités d'élection au Conseil d'administration de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 98.2	H-4.1, r. 10
Normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 98.2.001	H-4.1, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des huissiers de justice (Règlement sur la)	C-26, r. 98.2.01	H-4.1, r. 12
Stages et cours de perfectionnement de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 98.2.1	H-4.1, r. 13
Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers	H-4.1, r. 1	H-4.1, r. 14
Tenue des dossiers et des études des membres de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement sur la)	C-26, r. 98.2.2	H-4.1, r. 15
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de la Chambre des huissiers de justice du Québec (Règlement divisant le)	C-26, r. 98.4	H-4.1, r. 16
Loi sur l'immigration au Québec		
Octroi de prêts à des immigrants en situation particulière de détresse (Règlement sur l')	I-0.2, r. 3	I-0.2, r. 1
Pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers (Règlement sur la)	I-0.2, r. 3.02	I-0.2, r. 2
Prescription des formulaires d'engagement (Arrêté ministériel concernant la)	I-0.2, r. 3.1	I-0.2, r. 3
Sélection des ressortissants étrangers (Règlement sur la)	I-0.2, r. 5	I-0.2, r. 4
Services d'intégration linguistique (Règlement sur les)	I-0.2, r. 9	I-0.2, r. 5
Loi concernant l'impôt sur le tabac		
Application de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (Règlement d')	I-2, r. 1	I-2, r. 1
Loi sur les impôts		

Impôts (Règlement sur les)	I-3, r. 1	I-3, r. 1
Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts		
Application de la Loi sur les impôts (1980) (Règlement d')	I-4, r. 1	I-4, r. 1
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels		
Règlement sur la demande et l'avis d'option d'une victime d'actes criminels	I-6, r. 1	I-6, r. 1
Règlement sur la réadaptation psychothérapeutique des proches des victimes d'actes criminels	I-6, r. 2	I-6, r. 2
Loi sur les infirmières et les infirmiers		
Activité professionnelle pouvant être exercée par une personne agissant pour le compte d'Héma-Québec (Règlement sur une)	I-8, r. 1.2	I-8, r. 1
Activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers (Règlement sur les)	I-8, r. 0.01	I-8, r. 2
Activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers auxiliaires (Règlement sur les)	C-26, r. 109.5	I-8, r. 3
Activités professionnelles pouvant être exercées par une puéricultrice ou une garde-bébé et par d'autres personnes (Règlement sur certaines)	C-26, r. 155.1.01	I-8, r. 4
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 2.1	I-8, r. 5
Assurance responsabilité professionnelle des infirmières et infirmiers (Règlement sur l')	I-8, r. 3	I-8, r. 6
Autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 3.01	I-8, r. 7

Classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (Règlement sur les)	I-8, r. 3.1	I-8, r. 8
Code de déontologie des infirmières et infirmiers	I-8, r. 4.1	I-8, r. 9
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur le)	I-8, r. 5.1.1	I-8, r. 10
Comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 5.2	I-8, r. 11
Conditions et formalités de la révocation de l'immatriculation d'un étudiant en soins infirmiers (Règlement sur les)	I-8, r. 6	I-8, r. 12
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 6.1.2	I-8, r. 13
Effets, les cabinets de consultation et autres bureaux des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 7.01	I-8, r. 14
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 7.1	I-8, r. 15
Normes d'équivalence de diplômes ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur les)	I-8, r. 9.01	I-8, r. 16
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des infirmières et infirmiers (Règlement sur la)	I-8, r. 10	I-8, r. 17
Répartition des cotisations de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement sur la)	I-8, r. 13	I-8, r. 18

Stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers (Règlement sur le)	I-8, r. 14.2	I-8, r. 19
Territoire du Québec en régions aux fins de la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (Règlement divisant le)	I-8, r. 16	I-8, r. 20
Loi sur les ingénieurs		
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur les)	I-9, r. 1.1	I-9, r. 1
Assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur l')	I-9, r. 1.1.1	I-9, r. 2
Autorisations légales d'exercer la profession d'ingénieure hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur les)	I-9, r. 1.1.2	I-9, r. 3
Autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur les)	I-9, r. 1.3	I-9, r. 4
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur la)	I-9, r. 2.1	I-9, r. 5
Code de déontologie des ingénieurs	I-9, r. 3	I-9, r. 6
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur le)	I-9, r. 3.1	I-9, r. 7
Élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur les)	I-9, r. 4.2	I-9, r. 8
Fonds de secours de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur le)	I-9, r. 5	Abrogé
Formation continue obligatoire des ingénieurs (Règlement sur la)	I-9, r. 5.1	I-9, r. 9

Normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement sur les)	I-9, r. 7.2	I-9, r. 10
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs (Règlement sur la)	I-9, r. 8	I-9, r. 11
Stages de perfectionnement des ingénieurs (Règlement sur les)	I-9, r. 12	I-9, r. 12
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs (Règlement sur la)	I-9, r. 14	I-9, r. 13
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Règlement divisant le)	I-9, r. 15.1	I-9, r. 14
Loi sur les ingénieurs forestiers		
Activité de formation continue obligatoire des ingénieurs forestiers portant sur la mise à jour du régime forestier (Règlement sur l')	I-10, r. 0.1	I-10, r. 1
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement sur les)	I-10, r. 1.1	I-10, r. 2
Assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement sur l')	I-10, r. 1.2	I-10, r. 3
Cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement sur la)	I-10, r. 5	I-10, r. 4
Code de déontologie des ingénieurs forestiers	I-10, r. 2.1	I-10, r. 5
Comité de la formation des ingénieurs forestiers (Règlement sur le)	I-10, r. 3.1	I-10, r. 6
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement sur certaines)	I-10, r. 4	I-10, r. 7

Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement sur les)	I-10, r. 6	I-10, r. 8
Normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignements hors du Québec aux fins de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement sur les)	I-10, r. 7	I-10, r. 9
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs forestiers (Règlement sur la)	I-10, r. 8	I-10, r. 10
Procédure du comité d'inspection professionnelle des ingénieurs forestiers (Règlement sur la)	I-10, r. 9	I-10, r. 11
Stages de perfectionnement des ingénieurs forestiers (Règlement sur les)	I-10, r. 11	I-10, r. 12
Tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs forestiers (Règlement sur la)	I-10, r. 13	I-10, r. 13
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (Règlement divisant le)	I-10, r. 14	I-10, r. 14
Loi sur l'institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		
Exercice des pouvoirs et la régie interne de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (Règlement sur l')	I-13.02, r. 1	I-13.02, r. 1
Loi sur l'instruction publique		
Admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (Règlement sur l')	I-13.3, r. 0.00001	I-13.3, r. 1
Autorisations d'enseigner (Règlement sur les)	I-13.3, r. 0.00002.1	I-13.3, r. 2
Calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2009-2010 (Règlement sur le)	I-13.3, r. 0.0001	I-13.3, r. 3
Définition de résident du Québec (Règlement sur la)	I-13.3, r. 0.01.2	I-13.3, r. 4

Dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (Règlement concernant les)	I-13.3, r. 0.01.4	I-13.3, r. 5
Détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire (Règlement sur la)	I-13.3, r. 0.02	I-13.3, r. 6
Normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (Règlement sur les)	I-13.3, r. 2.01	I-13.3, r. 7
Procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (Arrêté ministériel concernant la)		I-13.3, r. 7.1
Régime pédagogique de l'éducation préscolaire de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	I-13.3, r. 3.1	I-13.3, r. 8
Régime pédagogique de la formation générale des adultes	I-13.3, r. 4.1	I-13.3, r. 9
Régime pédagogique de la formation professionnelle	I-13.3, r. 4.2	I-13.3, r. 10
Services de garde en milieu scolaire (Règlement sur les)	I-13.3, r. 5.1	I-13.3, r. 11
Transport des élèves (Règlement sur le)	I-13.3, r. 7	I-13.3, r. 12
Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis		
Ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique (Règlement sur les)	I-14, r. 8	I-14, r. 1
Fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique (Règlement définissant ce qui constitue une)	I-14, r. 9	I-14, r. 2
Procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie (Règlement sur la)	I-14, r. 11.1	I-14, r. 3
Loi sur les instruments dérivés		
Instruments dérivés (Règlement sur les)	I-14.01, r. 1	I-14.01, r. 1
Tarif des frais et des droits exigibles en matière d'instruments dérivés	I-14.01, r. 2	I-14.01, r. 2
Loi sur Investissement Québec		

Règlement sur certaines mesures transitoires pour l'application de la Loi sur Investissement Québec	I-16.0.1, r. 1	I-16.0.1, r. 1
Programme d'aide au financement des entreprises	I-16.1, r. 1.01	I-16.0.1, r. 2
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	I-16.1, r. 1.2	I-16.0.1, r. 3
Loi sur les investissements universitaires		
Investissements universitaires (Règlement sur les)		I-17, r. 1
Loi sur les jurés		
Indemnités et les allocations des jurés (Règlement sur les)		J-2, r. 1
Formule de demande d'exemption, de déclaration d'inhabilité ou de renvoi à une session ultérieure à l'usage du candidat juré (Arrêté numéro 1890 du ministre de la Justice et procureur général concernant la)		J-2, r. 2
Formules en matière d'assignation des jurés à l'usage du shérif (Arrêté numéro 1891 du ministre de la Justice et procureur général concernant les)		J-2, r. 3
Loi sur la justice administrative		
Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec	J-3, r. 0.1	J-3, r. 1
Procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Tribunal administratif du Québec et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres (Règlement sur la)	J-3, r. 1	J-3, r. 2
Règles de procédure du Tribunal administratif du Québec	J-3, r. 1.1	J-3, r. 3
Loi sur l'expropriation		
Tarif des frais judiciaires devant le Tribunal administratif du Québec	E-24, r. 2	J-3, r. 4
Loi sur La Financière agricole du Québec		
Frais exigibles par La Financière agricole du Québec (Règlement sur les)	L-0.1, r. 1	L-0.1, r. 1
Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes, des tissus et la		

Application de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres (Règlement d')	L-0.2, r. 1	L-0.2, r. 1
Détermination des zones de services d'ambulance et du nombre maximum d'ambulances par région et par zone, des normes de subventions aux services d'ambulance, des normes de transport par ambulance entre établissements et des taux de transport par ambulance (Arrêté ministériel concernant la)	L-0.2, r. 2	L-0.2, r. 2
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement		
Appareils d'amusement (Règlement sur les)	L-6, r. 1	L-6, r. 1
Appareils d'amusement (Règles sur les)	L-6, r. 2	L-6, r. 2
Appareils de loterie vidéo (Règles sur les)	L-6, r. 2.01	L-6, r. 3
Bingos (Règlement sur les)	L-6, r. 2.02.1	L-6, r. 4
Bingos (Règles sur les)	L-6, r. 2.04	L-6, r. 5
Concours publicitaires (Règles sur les)	L-6, r. 3.1	L-6, r. 6
Droits et frais payables pour les licences, l'immatriculation et les autorisations relatives aux loteries vidéo (Règlement sur les)	L-6, r. 5.04	L-6, r. 7
Normes relatives à l'admission du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État (Règles sur les)	L-6, r. 6.1	L-6, r. 8
Personnes devant respecter les conditions de délivrance et le maintien d'une licence relative aux loteries vidéo (Règlement sur les)	L-6, r. 6.2	L-6, r. 9
Réserves et les établissements autochtones (Règlement sur les)	L-6, r. 7.1	L-6, r. 10
Systèmes de loteries (Règlement sur les)	L-6, r. 8	L-6, r. 11
Systèmes de loteries (Règles sur les)	L-6, r. 9	L-6, r. 12
Taux de retour des loteries vidéo (Règlement sur le)	L-6, r. 10	L-6, r. 13
Loi sur les maîtres électriciens		

Admission des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (Règlement sur l')	M-3, r. 0.1	M-3, r. 1
Comités de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (Règlement sur les)	M-3, r. 0.2	M-3, r. 2
Discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (Règlement sur la)	M-3, r. 3	M-3, r. 3
Régie interne de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (Règlement sur la)	M-3, r. 4	M-3, r. 4
Sections de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (Règlements sur les)	M-3, r. 5	M-3, r. 5
Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie		
Admission et la discipline des membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (Règlement sur l')	M-4, r. 0.1	M-4, r. 1
Conseil provincial d'administration de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (Règlement sur le)	M-4, r. 0.2	M-4, r. 2
Loi sur les matériaux de rembourrage et articles rembourrés		
Matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (Règlement sur les)	M-5, r. 1	M-5, r. 1
Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine		
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	M-6, r. 1	M-6, r. 1
Loi sur les médecins vétérinaires		
Actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires (Règlement sur les)	M-8, r. 0.1	M-8, r. 1
Affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (Règlement sur les)	M-8, r. 2.1	M-8, r. 2

Assurance responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires (Règlement sur l')	M-8, r. 3.1	M-8, r. 3
Code de déontologie des médecins vétérinaires	M-8, r. 4.01	M-8, r. 4
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (Règlement sur le)	M-8, r. 4.1	M-8, r. 5
Comité de la formation en médecine vétérinaire (Règlement sur le)	M-8, r. 5	M-8, r. 6
Conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre des médecins vétérinaires (Règlement sur les)	M-8, r. 5.1	M-8, r. 7
Délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (Règlement sur la)	M-8, r. 5.2	M-8, r. 8
Effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires (Règlement sur les)	M-8, r. 6.001	M-8, r. 9
Elections au Conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (Règlement sur les)	M-8, r. 6.01	M-8, r. 10
Étiquetage et l'emballage des médicaments destinés aux animaux (Règlement sur l')	M-8, r. 6.02	M-8, r. 11
Exercice de la profession de médecin vétérinaire en société (Règlement sur l')	M-8, r. 6.03	M-8, r. 12
Normes d'équivalence de diplôme aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (Règlement sur les)	M-8, r. 7.01	M-8, r. 13
Ordonnances des médecins vétérinaires (Règlement sur les)	M-8, r. 7.2	M-8, r. 14
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (Règlement sur la)	M-8, r. 8.1	M-8, r. 15

Stages de perfectionnement des médecins vétérinaires (Règlement sur les)	M-8, r. 11	M-8, r. 16
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec (Règlement divisant le)	M-8, r. 14	M-8, r. 17
Loi médicale		
Actes professionnels qui, suivant les conditions et modalités qui y sont déterminées, peuvent être posés par des personnes autres que des médecins (Règlement sur les)	M-9, r. 0.1	M-9, r. 1
Activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins pré hospitaliers d'urgence (Règlement sur les)	C-26, r. 155.7	M-9, r. 2
Activités professionnelles pouvant être exercées en perfusion clinique (Règlement sur les)	C-26, r. 133.2	M-9, r. 3
Activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 133.4	M-9, r. 4
Activités professionnelles pouvant être exercées par un adjoint du médecin des Forces canadiennes (Règlement sur les)	M-9, r. 1.1.1	M-9, r. 5
Activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute (Règlement sur certaines)	C-26, r. 121.0001	M-9, r. 6
Activités professionnelles pouvant être exercées par un opérateur de caisson hyperbare (Règlement sur les)	C-26, r. 121.4.4	M-9, r. 7
Activités professionnelles pouvant être exercées par un orthoptiste (Règlement sur les)	C-26, r. 133.1	M-9, r. 8
Activités professionnelles pouvant être exercées par un préposé ou mécanicien en orthopédie (Règlement sur les)	C-26, r. 121.4.3	M-9, r. 9

Activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical (Règlement sur certaines)	C-26, R. 168.1.1	M-9, r. 10
Activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale (Règlement sur certaines)	C-26, r. 176.1	M-9, r. 11
Activités professionnelles pouvant être exercées par un ergothérapeute (Règlement sur certaines)	C-26, r. 77.1.3	M-9, r. 12
Activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autres que des médecins (Règlement sur les)	M-9, r. 1.3	M-9, r. 13
Assemblées générales et la rémunération des administrateurs du Collège des médecins du Québec (Règlement sur les)		M-9, r. 14
Assurance responsabilité professionnelle des médecins (Règlement sur l')	M-9, r. 3.1	M-9, r. 15
Causes, conditions et formalités de délivrance et de révocation de l'immatriculation en médecine (Règlement sur les)	M-9, r. 3.2	M-9, r. 16
Code de déontologie des médecins	M-9, r. 4.1	M-9, r. 17
Comité conjoint de la formation en médecine (Règlement sur le)	M-9, r. 5	M-9, r. 18
Comité d'inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec (Règlement sur le)	M-9, r. 5.2	M-9, r. 19
Conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec (Règlement sur les)	M-9, r. 7.2	M-9, r. 20
Exercice de la profession médicale en société (Règlement sur l')	M-9, r. 8.1.01	M-9, r. 21
Fonds d'indemnisation du Collège des médecins du Québec (Règlement sur le)	M-9, r. 8.1.1	M-9, r. 22
Formation des médecins qui désirent exercer l'acupuncture (Règlement sur la)	M-9, r. 8.3	M-9, r. 23

Modalités d'élection au Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec (Règlement sur les)	M-9, r. 9	M-9, r. 24
Normes relatives aux ordonnances faite par un médecin (Règlement sur les)	M-9, r. 11.2	M-9, r. 25
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des médecins (Règlement sur la)	M-9, r. 12.1	M-9, r. 26
Stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins (Règlement sur le)	M-9, r. 18.2	M-9, r. 27
Tenue des dossiers, des cabinets ou bureaux des médecins ainsi que des autres effets (Règlement sur la)	M-9, r. 19.1	M-9, r. 28
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec (Règlement divisant le)	M-9, r. 22	M-9, r. 29
Loi sur les mesureurs de bois		
Permis de mesureurs de bois (Règlement sur les)		M-12.1, r. 1
Loi sur les mines		
Pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains (Règlement sur le)	M-13.1, r. 0.3	M-13.1, r. 1
Substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (Règlement sur les)	M-13.1, r. 2	M-13.1, r. 2
Type de construction qu'un titulaire de claim, de permis d'exploration minière ou de permis de recherche de substances minérales de surface peut ériger ou maintenir sur les terres du domaine de l'État sans autorisation ministérielle (Arrêté concernant le)	M-13.1, r. 3	M-13.1, r. 3
Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation		
Enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (Règlement sur l')	M-14, r.2.2	M-14, r. 1

Signature de certains documents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Règlement sur la)	M-14, r. 3.1.1	M-14, r. 2
Signature de certains permis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Règlement sur la)	M-14, r. 4.4	M-14, r. 3
Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport		
Délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Règlement sur les)		M-15, r. 1
Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des		
Règlement sur les frais exigibles pour certains services offerts par la Commission des partenaires du marché du travail	S-22.001, r. 1	M-15.001, r. 1
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	M-15.001, r. 0.06	M-15.001, r. 2
Loi sur le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles		
Modalités de signature de certaines actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	M-16.1, r. 2	M-16.1, r. 1
Loi sur le ministère de la Culture et des Communications		
Signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (Règlement sur la)		M-17.1, r. 1
Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine		
Règlement modifiant le Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie	M-17.2, r. 1	Retiré
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	M-17.2, r. 2	M-17.2, r. 1
Loi sur le ministère de la justice		
Orientations et mesures du ministre de la Justice en matières d'affaires criminelles et pénales	M-19, r. 0.1	M-19, r. 1

Tarif des sommes exigibles pour l'exécution de certaines fonctions du registraire du Québec	M-19, r. 2	M-19, r. 2
Loi sur le ministère de la santé et des services sociaux		
Établissement psychiatriques à accueillir et à traiter des personnes détenues en vertu du Code criminel ou d'une loi pénale (Règlement autorisant certains)	P-41, r. 2	M-19.2, r. 1
Signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux(Règlement 1 sur la)	M-19.2, r. 4.4	M-19.2, r. 2
Signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Santé et des Services sociaux(Règlement 2 sur la)	M-19.2, r. 5.1	M-19.2, r. 3
Règlement sur la mise en oeuvre des dispositions en matière de santé prévues dans les ententes ou les accords conclus entre le gouvernement du Québec et les organisations internationales	M-19.2, r. 1.04	M-19.2, r. 4
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente complémentaire en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Portugal	M-19.2, r. 1.2	M-19.2, r. 5
Loi sur le ministère de la Sécurité publique		
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Sécurité publique	M-19.3, r. 1	M-19.3, r. 1
Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du		
Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux	M-22.1, r. 1.3	M-22.1, r. 1
Règlement sur la signature de certains documents du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	M-22.1, r. 4	M-22.1, r. 2
Loi sur le ministère des Finances		

Autorisation donnée au chef comptable du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie de signer certains documents à la place du ministre des Finances (Règlement sur l')	A-6, r. 2	M-24.01, r. 1
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Finances (Règlement sur les)	M-24.01, r. 1	M-24.01, r. 2
Loi sur le ministère des Relations internationales		
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Relations internationales	M-25.1.1, r. 2.2	M-25.1.1, r. 1
Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune		
Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	M-25.2, r. 1	M-25.2, r. 1
Loi sur le ministère du Conseil exécutif		
Éthique et la déontologie des administrateurs publics (Règlement sur l')	M-30, r. 0.1	M-30, r. 1
Signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (Règlement sur la)	M-30, r. 3.7	M-30, r. 2
Loi sur le ministère des Transports		
Certains immeubles administrés par le ministre des Transports (Règlement sur)	M-28, r. 0.01	M-28, r. 1
Conditions de disposition des immeubles excédentaires acquis par le ministre des Transports (Règlement sur les)	M-28, r. 0.1	M-28, r. 2
Délégation à un partenaire d'une partie des pouvoirs attribués au ministre des Transports par la Loi sur le ministère des Transports (Décision concernant une)	Nouveau, Décision publié le 2011-06-01	M-23, r. 3
Remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures (Règlement sur le)	M-28, r. 0.2	M-28, r. 4

Signature par un fonctionnaire de certains actes, documents ou écrits du ministère des Transports (Règlement autorisant la)	M-28, r. 5	M-28, r. 5
Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs		
Modalités de signature de certains documents du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Décret concernant les)	M-30.001, r. 1	M-30.001, r. 1
Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation		
Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	M-30.01, r. 0.1.03	M-30.01, r. 1
Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds de recherche du Québec - Société et culture	M-30.01, r. 0.1.1.2	M-30.01, r. 2
Règlement no 5 portant sur la délégation de signature du Fonds de recherche du Québec - Santé	M-30.01, r. 0.1.3	M-30.01, r. 3
Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations aux fins du crédit d'impôt pour le design	M-30.01, r. 0.2	M-30.01, r. 4
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	M-30.01, r. 1	M-30.01, r. 5
Loi sur le ministère du Revenu		
Administration fiscale (Règlement sur l')		M-31, r. 1
Entente fiscale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (Règlement sur la mise en oeuvre de l')		M-31, r. 2

Exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille (Règlement sur les)		M-31, r. 3
Exemptions fiscales consenties à certains organismes internationaux non gouvernementaux ainsi qu'à certains de leurs employés et membres de leur famille (Règlement sur les)		M-31, r. 4
Loi sur le ministère du Tourisme		
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Tourisme	M-31.2, r. 1	M-31.2, r. 1
Loi sur le ministère du Travail		
Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Travail	M-32.2, r. 0.1	M-32.2, r. 1
Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche		
Frais exigibles (Règlement sur les)	M-35.1, r. 3	M-35.1, r. 1
Garantie de responsabilité financière des établissements servant à la vente aux enchères animaux vivants (Règlement sur la)	M-35.1, r. 4	M-35.1, r. 2
Prélèvement par les acheteurs des contributions des producteurs (Règlement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le)	M-35.1, r. 4.1	M-35.1, r. 3
Règles de procédure de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	M-35.1, r. 5.1	M-35.1, r. 4
Règles de régie interne de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	M-35.1, r. 6	M-35.1, r. 5
Urine de jument gravide comme produit agricole selon la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (Règlement désignant l')	M-35.1, r. 7	M-35.1, r. 6
Agence de vente des producteurs acéricoles (Règlement sur l')	M-35.1, r. 8	M-35.1, r. 7
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 9	M-35.1, r. 8

Contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 10	M-35.1, r. 9
Contribution pour l'application du plan conjoint (Règlement des producteurs acéricoles sur la)	M-35.1, r. 11	M-35.1, r. 10
Contribution spéciale pour fin de contrôle de la qualité (Règlement imposant aux producteurs acéricoles une)	M-35.1, r. 12	M-35.1, r. 11
Contribution spéciale pour fin de développement des marchés (Règlement imposant aux producteurs acéricoles une)	M-35.1, r. 13	M-35.1, r. 12
Contribution spéciale pour l'établissement d'un fonds pour la gestion des surplus de production (Règlement des producteurs acéricoles sur la)	M-35.1, r. 14	M-35.1, r. 13
Division en groupes des producteurs acéricoles (Règlement sur la)	M-35.1, r. 15	M-35.1, r. 14
Enregistrement des producteurs acéricoles (Règlement relatif à l')	M-35.1, r. 18	M-35.1, r. 15
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 16	M-35.1, r. 16
Fonds des producteurs acéricoles pour la gestion des surplus de production (Règlement sur le)	M-35.1, r. 17	M-35.1, r. 17
Normes de qualité et le classement (Règlement des producteurs acéricoles sur les)	M-35.1, r. 19	M-35.1, r. 18
Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec	M-35.1, r. 20	M-35.1, r. 19
Surplus de la récolte 2000 des producteurs acéricoles (Règlement sur les)	M-35.1, r. 22	M-35.1, r. 20
Utilisation de la formaldéhyde (Règlement des producteurs acéricoles sur l')	M-35.1, r. 23	M-35.1, r. 21
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 35	M-35.1, r. 22

Contribution des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur la)	M-35.1, r. 36	M-35.1, r. 23
Contributions spéciales des producteurs de bleuets (Règlement sur une)	M-35.1, r. 37	M-35.1, r. 24
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur le)	M-35.1, r. 38	M-35.1, r. 25
Fonds de recherche et de développement des producteurs de bleuets (Règlement sur le)	M-35.1, r. 39	M-35.1, r. 26
Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean	M-35.1, r. 40	M-35.1, r. 27
Regroupement en catégories des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur le)	M-35.1, r. 42	M-35.1, r. 28
Agence centrale de vente des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur l')	M-35.1, r. 43	M-35.1, r. 29
Conservation et accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur la)	M-35.1, r. 44	M-35.1, r. 30
Contingent contingents des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur les)	M-35.1, r. 45	M-35.1, r. 31
Contribution des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur les)	M-35.1, r. 46	M-35.1, r. 32
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur le)	M-35.1, r. 47	M-35.1, r. 33
Fonds de roulement des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur le)	M-35.1, r. 48	M-35.1, r. 34
Fonds forestier des producteurs de bois de d'Abitibi-Témiscamingue (Règlement sur le)	M-35.1, r. 49	M-35.1, r. 35
Plan des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue	M-35.1, r. 50	M-35.1, r. 36
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur la)	M-35.1, r. 51	M-35.1, r. 37

Contingent des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur les)	M-35.1, r. 52	M-35.1, r. 38
Contribution pour l'application du Règlement sur la mise en vente en commun du bois des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur la)	M-35.1, r. 53	M-35.1, r. 39
Division en groupe des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur la)	M-35.1, r. 54	M-35.1, r. 40
Exclusivité l'exclusivité de la vente du bois de sciage, de déroulage, de charbon et de chauffage des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur l')	M-35.1, r. 55	M-35.1, r. 41
Fichier des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur le)	M-35.1, r. 56	M-35.1, r. 42
Fonds de roulement de roulement des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur le)	M-35.1, r. 57	M-35.1, r. 43
Fonds forestier des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur le)	M-35.1, r. 58	M-35.1, r. 44
Mise en marché if du Canada des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur la)	M-35.1, r. 59	M-35.1, r. 45
Mise en commun du bois des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur la)	M-35.1, r. 60	M-35.1, r. 46
Païement et perception de la contribution des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (Règlement sur le)	M-35.1, r. 61	M-35.1, r. 47
Plan des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent	M-35.1, r. 62	M-35.1, r. 48
Commercialisation du bois de la Beauce (Règlement sur la)	M-35.1, r. 63	M-35.1, r. 49
Conservation et l'accès aux documents de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (Règlement sur la)	M-35.1, r. 64	M-35.1, r. 50
Contingents du bois des producteurs de la Beauce (Règlement sur les)	M-35.1, r. 65	M-35.1, r. 51

Contributions des producteurs de bois de la Beauce pour l'application du Plan conjoint et de différents règlements (Règlement sur les)	M-35.1, r. 66	M-35.1, r. 52
Fichier des producteurs de bois de la Beauce (Règlement sur le)	M-35.1, r. 67	M-35.1, r. 53
Fonds de roulement des producteurs de bois de la Beauce (Règlement sur le)	M-35.1, r. 68	M-35.1, r. 54
Fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce (Règlement sur le)	M-35.1, r. 69	M-35.1, r. 55
Imposition d'une contribution spéciale pour l'administration du fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce (Règlement sur l')	M-35.1, r. 70	M-35.1, r. 56
Plan des producteurs de bois de la Beauce	M-35.1, r. 71	M-35.1, r. 57
Contingents des producteurs de bois du Centre-du-Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 74	M-35.1, r. 58
Contributions des producteurs de bois du Centre-du-Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 76.1	M-35.1, r. 59
Fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la région du Centre-du-Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 77.1	M-35.1, r. 60
Fonds du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 79.1	M-35.1, r. 61
Mise en vente en commun du bois du Centre-du-Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 80	M-35.1, r. 62
Plan des producteurs de bois du Centre-du-Québec	M-35.1, r. 81	M-35.1, r. 63
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (Règlement sur la)	M-35.1, r. 82	M-35.1, r. 64
Contingent des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (Règlement sur les)	M-35.1, r. 83	M-35.1, r. 65
Contributions des producteurs de bois de la Côte-du-Sud (Règlement sur les)	M-35.1, r. 84	M-35.1, r. 66

Division en groupes des producteurs de bois Côte-du-Sud (Règlement sur la)	M-35.1, r. 85	M-35.1, r. 67
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois Côte-du-Sud (Règlement sur le)	M-35.1, r. 86	M-35.1, r. 68
Fonds de roulement des producteurs de bois Côte-du-Sud (Règlement sur le)	M-35.1, r. 87	M-35.1, r. 69
Fonds forestier des producteurs de bois Côte-du-Sud (Règlement sur le)	M-35.1, r. 88	M-35.1, r. 70
Mise en marché de l'if du Canada des producteurs de bois Côte-du-Sud (Règlement sur la)	M-35.1, r. 89	M-35.1, r. 71
Mise en marché du bois des producteurs Côte-du-Sud (Règlement sur la)	M-35.1, r. 90	M-35.1, r. 72
Plan conjoint des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	M-35.1, r. 91	M-35.1, r. 73
Contingents de mise en marché des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur les)	M-35.1, r. 94	M-35.1, r. 74
Contributions des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur les)	M-35.1, r. 95	M-35.1, r. 75
Division en groupes des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 96	M-35.1, r. 76
Exclusivité l'exclusivité de la vente des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur l')	M-35.1, r. 97	M-35.1, r. 77
Fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur le)	M-35.1, r. 98.1	M-35.1, r. 78
Fonds de recherche fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur e)	M-35.1, r. 99	M-35.1, r. 79
Fonds de roulement fonds de roulement du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur le)	M-35.1, r. 100	M-35.1, r. 80
Péréquation des prix du bois des producteurs de bois de l'Estrie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 101	M-35.1, r. 81

Plan des producteurs de bois de l'Estrie	M-35.1, r. 102	M-35.1, r. 82
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 104	M-35.1, r. 83
Contribution à l'Association des agents transporteurs de bois de la Gaspésie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 105	M-35.1, r. 84
Contribution des producteurs de bois de la Gaspésie pour l'administration du Plan conjoint (Règlement sur la)	M-35.1, r. 106	M-35.1, r. 85
Division en groupes des producteurs de bois de la Gaspésie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 107	M-35.1, r. 86
Fichier des producteurs de bois de la Gaspésie (Règlement sur le)	M-35.1, r. 108	M-35.1, r. 87
Fonds forestier des producteurs de bois de la Gaspésie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 109	M-35.1, r. 88
Mise en marché (Règlement des producteurs de bois de la Gaspésie sur la)	M-35.1, r. 110	M-35.1, r. 89
Mise en marché de l'if du Canada des producteurs de bois de la Gaspésie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 111	M-35.1, r. 90
Plan conjoint des producteurs de bois de la Gaspésie	M-35.1, r. 112	M-35.1, r. 91
Attribution l'attribution des parts de marché des producteurs forestiers de Labelle (Règlement sur l')	M-35.1, r. 118	M-35.1, r. 92
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs forestiers	M-35.1, r. 119	M-35.1, r. 93
Contribution aux Transporteurs de bois privé du Nord inc. (Règlement sur la)	M-35.1, r. 120	M-35.1, r. 94
Fichier des producteurs forestiers de Labelle (Règlement sur le)	M-35.1, r. 121	M-35.1, r. 95
Mise en vente en commun du bois des producteurs forestiers de Labelle (Règlement sur la)	M-35.1, r. 122	M-35.1, r. 96
Paiement et la perception des contributions des producteurs forestiers de Labelle (Règlement sur le)	M-35.1, r. 123	M-35.1, r. 97

Plan des producteurs forestiers de Labelle	M-35.1, r. 124	M-35.1, r. 98
Attribution des parts de marché des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur l')	M-35.1, r. 125	M-35.1, r. 99
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 126	M-35.1, r. 100
Contribution fonds pour le fonds d'information, de recherche et de développement de la forêt privée mauricienne (Règlement imposant aux producteurs de bois de la Mauricie une)	M-35.1, r. 127	M-35.1, r. 101
Exclusivité de la vente des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 128	M-35.1, r. 102
Fichier des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur le)	M-35.1, r. 129	M-35.1, r. 103
Fonds de roulement des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur le)	M-35.1, r. 130	M-35.1, r. 104
Montant et la perception des contributions des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur le)	M-35.1, r. 131	M-35.1, r. 105
Plan conjoint des producteurs de bois de la Mauricie	M-35.1, r. 132	M-35.1, r. 106
Vente en commun des producteurs de bois de la Mauricie (Règlement sur la)	M-35.1, r. 133	M-35.1, r. 107
Attribution des parts de marché des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac (Règlement sur l')	M-35.1, r. 149	M-35.1, r. 108
Centralisation de la vente du bois des producteurs de bois de Pontiac (Règlement sur la)	M-35.1, r. 150	M-35.1, r. 109
Contributions des producteurs de bois de Pontiac (Règlement sur les)	M-35.1, r. 151.1	M-35.1, r. 110
Fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de Pontiac (Règlement sur le)	M-35.1, r. 151.2	M-35.1, r. 111

Fonds de roulement des producteurs de bois de Pontiac (Règlement sur le)	M-35.1, r. 152.1	M-35.1, r. 112
Mise en commun des frais de transport des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac (Règlement sur la)	M-35.1, r. 153	M-35.1, r. 113
Plan des producteurs de bois de Pontiac	M-35.1, r. 155	M-35.1, r. 114
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 156	M-35.1, r. 115
Contingent des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 157	M-35.1, r. 116
Contributions des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 158	M-35.1, r. 117
Division en groupes des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 159	M-35.1, r. 118
Fichier des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 160	M-35.1, r. 119
Fonds d'aménagement forestier des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 161	M-35.1, r. 120
Fonds de roulement des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 162	M-35.1, r. 121
Mise en marché de l'if du Canada des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 163	M-35.1, r. 122
Mise en marché du bois des producteurs de bois de la région de Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 164	M-35.1, r. 123
Plan des producteurs de bois de la région de Québec	M-35.1, r. 165	M-35.1, r. 124
Contingent des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur les)	M-35.1, r. 169	M-35.1, r. 125
Contributions des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur les)	M-35.1, r. 171.1	M-35.1, r. 126

Division en groupes des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur la)	M-35.1, r. 172	M-35.1, r. 127
Exclusivité de la vente des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur l')	M-35.1, r. 173	M-35.1, r. 128
Fichier et conservation des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur le)	M-35.1, r. 173.1	M-35.1, r. 129
Fonds du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Règlement sur les)	M-35.1, r. 176.1	M-35.1, r. 130
Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean	M-35.1, r. 178	M-35.1, r. 131
Attribution des parts de marché des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec (Règlement sur l')	M-35.1, r. 178.01	M-35.1, r. 132
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 178.1	M-35.1, r. 133
Contributions des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 178.1.1	M-35.1, r. 134
Fichier et les renseignements des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 178.2	M-35.1, r. 135
Mise en marché du bois des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 178.2.1	M-35.1, r. 136
Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud-Ouest du Québec	M-35.1, r. 178.3	M-35.1, r. 137
Conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau (Règlement sur la)	M-35.1, r. 114	M-35.1, r. 138
Contingents des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau (Règlement sur les)	M-35.1, r. 179	M-35.1, r. 139
Contributions des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau (Règlement sur les)	M-35.1, r. 115	M-35.1, r. 140
Exclusivité l'exclusivité de la vente du bois des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau (Règlement sur	M-35.1, r. 180	M-35.1, r. 141

Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau (Règlement sur le)	M-35.1, r. 116	M-35.1, r. 142
Mise en commun des frais de transport du bois des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau (Règlement sur la)	M-35.1, r. 117	M-35.1, r. 143
Plan conjoint des producteurs de bois de la Vallée de la Gatineau	M-35.1, r. 181	M-35.1, r. 144
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 182	M-35.1, r. 145
Contribution des producteurs de bovins (Règlement sur les)	M-35.1, r. 188.1	M-35.1, r. 146
Division en groupes des producteurs de bovins	M-35.1, r. 189	M-35.1, r. 147
Division en groupes géographiques et sur le regroupement en catégories des producteurs de bovins (Règlement sur la)		M-35.1, r. 147.1
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins	M-35.1, r. 190	M-35.1, r. 148
Fichier des producteurs visés par le plan conjoint des producteurs de bovins du Québec et sur la conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (Règlement sur le)		M-35.1, r. 148.1
Fonds de garantie des producteurs de bovins (Règlement sur le)	M-35.1, r. 191	M-35.1, r. 149
Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement (Règlement sur le)	M-35.1, r. 192	M-35.1, r. 150
Fonds pour le développement de la mise en marché des bouvillons du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 193	M-35.1, r. 151
Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (Règlement sur le)	M-35.1, r. 194	M-35.1, r. 152
Garantie de responsabilité financière des acheteurs de bovins (Règlement sur la)	M-35.1, r. 195	M-35.1, r. 153

Garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche (Règlement sur la)	M-35.1, r. 347	M-35.1, r. 154
Mise en marché des bouvillons du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 196	M-35.1, r. 155
Mise en marché des veaux embouche (Règlement sur la)	M-35.1, r. 348	M-35.1, r. 156
Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec	M-35.1, r. 199	M-35.1, r. 157
Production et mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 200.1	M-35.1, r. 158
Production et mise en marché des veaux de grain (Règlement sur la)	M-35.1, r. 350	M-35.1, r. 159
Production et mise en marché des veaux de lait (Règlement sur la)	M-35.1, r. 200.2	M-35.1, r. 160
Contributions des producteurs de chèvres du Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 206.1	M-35.1, r. 161
Fichier des producteurs de chèvres et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de chèvres du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 206.2	M-35.1, r. 162
Plan des producteurs de chèvres du Québec	M-35.1, r. 209	M-35.1, r. 163
Regroupement en catégories des producteurs de chèvres (Règlement sur le)	M-35.1, r. 210	M-35.1, r. 164
Contributions des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé (Règlement sur les)	M-35.1, r. 210.1	M-35.1, r. 165
Fichier des pêcheurs et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé (Règlement sur le)	M-35.1, r. 210.2	M-35.1, r. 166
Plan conjoint des pêcheurs de crevette de la Ville de Gaspé	M-35.1, r. 211	M-35.1, r. 167
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de cultures commerciales (Règlement sur la)	M-35.1, r. 213	M-35.1, r. 168
Contribution à l'Association des négociants en céréales du Québec inc. (Règlement sur la)	M-35.1, r. 202	M-35.1, r. 169

Contribution pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales (Règlement sur la)	M-35.1, r. 214	M-35.1, r. 170
Contribution promotion aux producteurs de semences pédigrées du Québec (Règlement imposant une)	M-35.1, r. 215	M-35.1, r. 171
Division en groupes des producteurs de cultures commerciales (Règlement sur la)	M-35.1, r. 216	M-35.1, r. 172
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales (Règlement sur le)	M-35.1, r. 217	M-35.1, r. 173
Mise en marché des grains (Règlement sur la)	M-35.1, r. 226	M-35.1, r. 174
Mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine (Règlement sur la)	M-35.1, r. 34	M-35.1, r. 175
Perception des contributions des producteurs de cultures commerciales (Règlement sur la)	M-35.1, r. 218	M-35.1, r. 176
Plan conjoint des producteurs de cultures commerciales du Québec	M-35.1, r. 219	M-35.1, r. 177
Conservation et l'accès aux documents de l'Office des pêcheurs de flétan du Groënland (Règlement sur la)	M-35.1, r. 221	M-35.1, r. 178
Contribution des acheteurs de flétan du Groënland à l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (Règlement sur la)	M-35.1, r. 222	M-35.1, r. 179
Fichier des pêcheurs visés par le Plan conjoint des pêcheurs de flétan du Groënland (Règlement sur le)	M-35.1, r. 223	M-35.1, r. 180
Plan conjoint des pêcheurs de flétan du Groënland du Québec	M-35.1, r. 224	M-35.1, r. 181
Contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 225.1	M-35.1, r. 182
Conservation et l'accès aux documents de l'Office des pêcheurs de homards des îles-de-la-Madeleine (Règlement sur la)	M-35.1, r. 227	M-35.1, r. 183

Contribution des acheteurs de homards à l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (Règlement sur la)	M-35.1, r. 228	M-35.1, r. 184
Contribution des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine (Règlement sur la)	M-35.1, r. 229	M-35.1, r. 185
Fichier des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine (Règlement sur le)	M-35.1, r. 230	M-35.1, r. 186
Païement du homard (Règlement sur le)	M-35.1, r. 231	M-35.1, r. 187
Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine	M-35.1, r. 232	M-35.1, r. 188
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 234	M-35.1, r. 189
Contribution à l'Association des transporteurs de lait du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 235	M-35.1, r. 190
Contribution des producteurs de lait pour le fonds de développement de l'industrie laitière (Règlement sur la)	M-35.1, r. 236	M-35.1, r. 191
Contribution pour l'administration du Plan conjoint (Règlement des producteurs de lait sur la)	M-35.1, r. 237	M-35.1, r. 192
Contribution spéciale des producteurs de lait pour la publicité (Règlement sur la)	M-35.1, r. 238	M-35.1, r. 193
Contributions du Conseil de l'industrie laitière du Québec inc. (Règlement sur les)	M-35.1, r. 239	M-35.1, r. 194
Division en groupes des producteurs de lait (Règlement sur la)	M-35.1, r. 240	M-35.1, r. 195
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 241	M-35.1, r. 196
Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (Règlement sur le)	M-35.1, r. 242	M-35.1, r. 197
Garantie de paiement de paiement du lait (Règlement sur la)	M-35.1, r. 243	M-35.1, r. 198

Imposition contribution spéciale pour l'administration du fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (Règlement sur l')	M-35.1, r. 244	M-35.1, r. 199
Livres, registres et rapports des entreprises laitières (Règlement sur les)	M-35.1, r. 245	M-35.1, r. 200
Mise en commun transport des frais de transport du lait (Règlement sur la)	M-35.1, r. 246	M-35.1, r. 201
Normes de paiement du lait (Règlement sur les)	M-35.1, r. 247	M-35.1, r. 202
Paiement du lait aux producteurs (Règlement sur le)	M-35.1, r. 248	M-35.1, r. 203
Pénalité pour les frais de mise en marché hors quota (Règlement imposant aux producteurs de lait une)	M-35.1, r. 249	M-35.1, r. 204
Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec	M-35.1, r. 250	M-35.1, r. 205
Prix du lait de consommation (Règlement sur les)	M-35.1, r. 251	M-35.1, r. 206
Programme canadien Lait canadien de qualité (Règlement des producteurs de lait sur le)	M-35.1, r. 251.1	M-35.1, r. 207
Quotas des producteurs de lait (Règlement sur les)	M-35.1, r. 252	M-35.1, r. 208
Vente faites à un consommateur par un producteur de lait (Règlement sur les)	M-35.1, r. 253	M-35.1, r. 209
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs de lapins du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 254	M-35.1, r. 210
Contributions des producteurs de lapins (Règlement sur les)	M-35.1, r. 256.1	M-35.1, r. 211
Disposition des surplus des producteurs de lapins (Règlement sur la)	M-35.1, r. 257	M-35.1, r. 212
Fichier les renseignements des producteurs de lapins (Règlement sur le)	M-35.1, r. 258	M-35.1, r. 213
Mise en marché des lapins (Règlement sur la)	M-35.1, r. 259	M-35.1, r. 214
Plan des producteurs de lapins du Québec	M-35.1, r. 260	M-35.1, r. 215

Conservation et l'accès aux documents de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation	M-35.1, r. 261	M-35.1, r. 216
Contribution à des fins spéciales aux producteurs de légumes destinés (Règlement imposant une)	M-35.1, r. 262	M-35.1, r. 217
Contributions pour l'administration du Plan conjoint des producteurs de légumes destinés (Règlement sur les)	M-35.1, r. 263	M-35.1, r. 218
Division en groupes des producteurs de légumes destinés (Règlement sur la)	M-35.1, r. 264	M-35.1, r. 219
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de légumes destinés (Règlement sur le)	M-35.1, r. 265	M-35.1, r. 220
Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation	M-35.1, r. 266	M-35.1, r. 221
Conservation et l'accès aux documents du Syndicat des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 269	M-35.1, r. 222
Contingentement (Règlement des producteurs d'oeufs d'incubation sur le)	M-35.1, r. 270	M-35.1, r. 223
Contribution spéciale pour payer les frais d'application des chapitres XII.1 et XII.2 du Règlement des producteurs d'oeufs d'incubation sur le contingentement (Règlement imposant une)	M-35.1, r. 271	M-35.1, r. 224
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 272	M-35.1, r. 225
Perception des contributions des producteurs d'oeufs d'incubation (Règlement sur la)	M-35.1, r. 273	M-35.1, r. 226
Plan conjoint des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec	M-35.1, r. 274	M-35.1, r. 227
Renseignement relatifs au commerce des oeufs d'incubation (Ordonnance sur les)	M-35.1, r. 275	M-35.1, r. 228

Agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation et des oeufs de surplus à la fabrication de vaccins (Règlement sur l')	M-35.1, r. 268.1	M-35.1, r. 229
Conditions de production et de conservation à la ferme des oeufs de consommation (Règlement sur les)	M-35.1, r. 278.1	M-35.1, r. 230
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 279	M-35.1, r. 231
Contribution pour l'application et l'administration de l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation (Règlement sur la)	M-35.1, r. 281	M-35.1, r. 232
Contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 282	M-35.1, r. 233
Droit de vote de certains producteurs aux assemblées générales des producteurs d'oeufs de consommation (Règlement sur le)	M-35.1, r. 284	M-35.1, r. 234
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 285	M-35.1, r. 235
Intérêt sur les contributions des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (Règlement imposant un)	M-35.1, r. 286	M-35.1, r. 236
Permis aux postes de classification d'oeufs de consommation (Règlement sur les)	M-35.1, r. 287	M-35.1, r. 237
Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec	M-35.1, r. 288	M-35.1, r. 238
Quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 289.1	M-35.1, r. 239
Assujettissement des ventes d'agneaux et de moutons au plan conjoint (Règlement sur l')	M-35.1, r. 24	M-35.1, r. 240
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 25	M-35.1, r. 241
Contributions des producteurs d'ovins (Règlement sur les)		M-35.1, r. 242

Division en groupes des producteurs d'ovins (Règlement sur la)	M-35.1, r. 28	M-35.1, r. 243
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint (Règlement sur le)	M-35.1, r. 29	M-35.1, r. 244
Plan conjoint des producteurs d'ovins	M-35.1, r. 30	M-35.1, r. 245
Vente en commun des agneaux lourds (Règlement sur la)	M-35.1, r. 33.1	M-35.1, r. 246
Conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de plants forestiers	M-35.1, r. 298	M-35.1, r. 247
Contribution au fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers (Règlement sur la)	M-35.1, r. 299	M-35.1, r. 248
Contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs de plants forestier (Règlement sur une)	M-35.1, r. 300	M-35.1, r. 249
Fichier et les renseignements des producteurs de plants forestiers (Règlement sur le)	M-35.1, r. 301	M-35.1, r. 250
Fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers (Règlement sur le)	M-35.1, r. 302	M-35.1, r. 251
Plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec	M-35.1, r. 303	M-35.1, r. 252
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de pommes du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 304	M-35.1, r. 253
Contributions de l'Association des emballeurs de pommes du Québec Inc. (Règlement sur les)	M-35.1, r. 305	M-35.1, r. 254
Contributions des producteurs de pommes du Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 306	M-35.1, r. 255
Détermination des périodes de mise en marché des pommes (Règlement sur la)	M-35.1, r. 307	M-35.1, r. 256
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 308	M-35.1, r. 257
Mise en marché des pommes du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 308.1	M-35.1, r. 258
Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec	M-35.1, r. 309	M-35.1, r. 259

Regroupement des producteurs de pommes en catégories (Règlement sur le)	M-35.1, r. 311	M-35.1, r. 260
Renseignements relatifs au commerce des pommes (Ordonnance sur les)	M-35.1, r. 312	M-35.1, r. 261
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 314	M-35.1, r. 262
Contribution des acheteurs de pommes de terre prépelées à l'Association des transformateurs de légumes frais du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 315	M-35.1, r. 263
Contribution spéciale des producteurs de pommes de terre pour la promotion, la publicité, la recherche, le développement et la formation (Règlement sur la)	M-35.1, r. 316	M-35.1, r. 264
Contributions des producteurs de pommes de terre du Québec (Règlement sur les)	M-35.1, r. 317	M-35.1, r. 265
Division en groupes des producteurs de pommes de terre (Règlement sur la)	M-35.1, r. 318	M-35.1, r. 266
Enregistrement des exploitations et sur la transmission des renseignements des producteurs de pommes de terre du Québec (Règlement sur l')	M-35.1, r. 318.1	M-35.1, r. 267
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 319	M-35.1, r. 268
Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec	M-35.1, r. 321	M-35.1, r. 269
Production et la mise en marché des pommes de terre de semence (Règlement sur la)	M-35.1, r. 322.1	M-35.1, r. 270
Regroupement des producteurs de pommes de terre du Québec en catégories selon leurs activités (Règlement sur le)	M-35.1, r. 323	M-35.1, r. 271
Conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 325	M-35.1, r. 272

Contributions des producteurs de porcs (Règlement sur les)	M-35.1, r. 327.1	M-35.1, r. 273
Division en groupes des producteurs de porcs (Règlement sur la)	M-35.1, r. 328	M-35.1, r. 274
Enregistrement des exploitations des producteurs de porcs du Québec (Règlement sur l')	M-35.1, r. 331	M-35.1, r. 275
Fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de porcs (Règlement sur le)	M-35.1, r. 329	M-35.1, r. 276
Fonds de compensation des producteurs de porcs (Règlement sur le)	M-35.1, r. 330	M-35.1, r. 277
Mise en commun des frais de transport des porcs (Règlement sur la)	3M-35.1, r. 32	M-35.1, r. 278
Mise en marché des truies, verrats légers, porcelets et verrats de réforme (Règlement sur la)	M-35.1, r. 333	M-35.1, r. 279
Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec	M-35.1, r. 335	M-35.1, r. 280
Production et la mise en marché des porcs (Règlement sur la)	M-35.1, r. 336.1	M-35.1, r. 281
Permis et les renseignements des producteurs de tabac (Règlement sur les)	M-35.1, r. 342	M-35.1, r. 282
Conservation et l'accès aux documents des Éleveurs de volailles du Québec (Règlement sur la)	M-35.1, r. 353	M-35.1, r. 283
Contingentement de la vente aux consommateurs des producteurs de volailles (Règlement sur le)	M-35.1, r. 354	M-35.1, r. 284
Contribution spéciale promotion pour la promotion des marchés de la volaille (Règlement sur la)	M-35.1, r. 355	M-35.1, r. 285
Contributions des producteurs de dindons pour l'application du Plan conjoint (Règlement sur les)	M-35.1, r. 356	M-35.1, r. 286
Contributions des producteurs de poulets pour l'application du Plan conjoint (Règlement sur les)	M-35.1, r. 357	M-35.1, r. 287
Division en groupes des producteurs de volailles (Règlement sur la)	M-35.1, r. 358	M-35.1, r. 288
Fichier des producteurs de volailles du Québec (Règlement sur le)	M-35.1, r. 359	M-35.1, r. 289
Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec	M-35.1, r. 360	M-35.1, r. 290

Production et la mise en marché du dindon (Règlement sur la)	M-35.1, r. 361	M-35.1, r. 291
Production et la mise en marché du poulet (Règlement sur la)	M-35.1, r. 362	M-35.1, r. 292
Renseignements relatifs à la mise en marché de la volaille (Règlement sur les)	M-35.1, r. 363	M-35.1, r. 293
Renseignements relatifs à la production et la vente de poussins à chair et de dindonneaux (Règlement sur les)	M-35.1, r. 364	M-35.1, r. 294
Ventes faites aux consommateurs par les producteurs de volailles (Règlement sur les)	M-35.1, r. 365	M-35.1, r. 295
Loi assurant la mise en oeuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le		
Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Décret concernant la publication de l')	M-35.1.2, r. 1	M-35.1.2, r. 1
Loi sur les normes du travail		
Certaines catégories de salariés et d'employeurs de l'application de la section VI.I du chapitre IV et de l'article 122.1 de la Loi sur les normes du travail (Règlement soustrayant)	N-1.1, r. 0.1	N-1.1, r. 1
Exclusion des établissements visé à l'article 90 de la Loi sur les normes du travail (Règlement sur l')	N-1.1, r. 2	N-1.1, r. 2
Normes du travail (Règlement sur les)	N-1.1, r. 3	N-1.1, r. 3
Normes du travail particulières à certains secteurs de l'industrie du vêtement (Règlement sur les)	N-1.1, r. 3.1	N-1.1, r. 4
Taux de cotisation (Règlement sur les)	N-1.1, r. 5.3	N-1.1, r. 5
Tenue d'un système d'enregistrement ou d'un registre (Règlement sur la)	N-1.1, r. 6	N-1.1, r. 6
Loi sur le notariat (Loi sur le)		
Administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec (Règlement sur l')	N-3, r. 0.1	N-3, r. 1
Code de déontologie des notaires	N-3, r. 0.2	N-3, r. 2
Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (Règlement sur le)	N-3, r. 1	N-3, r. 3

Comité de la formation des notaires (Règlement sur le)	N-2, r. 3.3	N-3, r. 4
Comptabilité en fidéicommiss des notaires (Règlement sur la)	N-3, r. 1.1	N-3, r. 5
Conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaire du Québec (Règlement sur les)	N-3, r. 1.2	N-3, r. 6
Exercice de la profession de notaire en société (Règlement sur l')	N-3, r. 1.3	N-3, r. 7
Fonds d'études notariales (Règlement	N-3, r. 2	N-3, r. 8
Formation continue obligatoire des notaires (Règlement sur la)	N-3, r. 2.1	N-3, r. 9
Greffe et les dossiers d'un notaire cessant d'exercer, la reprise d'exercice et la procuration (Règlement sur le)	N-2, r. 9	N-3, r. 10
Modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec (Règlement sur les)	N-3, r. 3	N-3, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires (Règlement sur la)	N-3, r. 3.1	N-3, r. 12
Registres de la Chambre des notaires du Québec (Règlement sur les)	N-3, r. 4	N-3, r. 13
Souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec	C-25, r. 19.3	N-3, r. 14
Stages de perfectionnement des notaires (Règlement sur les)	N-2, r. 14.1	N-3, r. 15
Tenue des dossiers et des études des notaires (Règlement sur la)	N-2, r. 15.3	N-3, r. 16
Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss		
Règlement sur les conditions et les modalités de remboursement du trop-perçu de prestations	S-3.2, r. 1	O-2.1, r. 1
Règlement déterminant le montant de revenus provenant de la vente de fourrures	S-3.2, r. 1.01	O-2,1, r. 2
Règlement sur les prestations de maternité	S-3.2, r. 1.1	O-2,1, r. 3
Règlement sur les sources de revenus exclus	S-3.2, r. 2	O-2.1, r. 4
Loi sur les opticiens d'ordonnances		

Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec (Règlement sur les)	O-6, r. 0.1	O-6, r. 1
Assurance responsabilité des opticiens d'ordonnances (Règlement sur l')	O-6, r. 2.1	O-6, r. 2
Code de déontologie des opticiens d'ordonnances	O-6, r. 3.1	O-6, r. 3
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (Règlement sur le)	O-6, r. 3.2	O-6, r. 4
Comité de la formation des opticiens d'ordonnances (Règlement sur le)	O-6, r. 4.1	O-6, r. 5
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (Règlement sur les)	O-6, r. 5	O-6, r. 6
Dossiers d'un opticien d'ordonnances cessant d'exercer (Règlement sur les)	O-6, r. 6	O-6, r. 7
Exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société (Règlement sur l')	O-6, r. 6.1	O-6, r. 8
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (Règlement sur les)	O-6, r. 7	O-6, r. 9
Normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des opticiens d'ordonnance (Règlement sur les)	O-6, r. 7.1	O-6, r. 10
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (Règlement sur la)	O-6, r. 9.1	O-6, r. 11
Stage de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice des opticiens d'ordonnances (Règlement sur le)	O-6, r. 11	O-6, r. 12
Tenue des dossiers et des bureaux des opticiens d'ordonnances (Règlement sur la)	O-6, r. 12.1	O-6, r. 13

Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec (Règlement divisant le)	O-6, r. 14	O-6, r. 14
Loi sur l'optométrie		
Affaires de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur les)	O-7, r. 1	O-7, r. 1
Assemblée générale et les élection au Conseil d'administration de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur l')	O-7, r. 2	O-7, r. 2
Assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur l')	O-7, r. 2.01	O-7, r. 3
Autorisations légales d'exercer l'optométrie hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur les)	O-7, r. 2.02	O-7, r. 4
Code de déontologie des optométristes du Québec	O-7, r. 2.2	O-7, r. 5
Comité de la formation des optométristes (Règlement sur le)	O-7, r. 3.1	O-7, r. 6
Dossiers d'un optométriste cessant d'exercer (Règlement sur les)	O-7, r. 4	O-7, r. 7
Exercice de la profession d'optométriste en société (Règlement sur l')	O-7, r. 4.001	O-7, r. 8
Formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur la)	O-7, r. 4.01	O-7, r. 9
Médicaments qu'un optométriste peut administrer (Règlement sur les)	O-7, r. 4.2	O-7, r. 10
Médicament qu'un optométriste peut administrer et prescrire pour des fins thérapeutiques et sur les soins oculaires qu'il peut dispenser (Règlement sur les)	O-7, r. 4.2.01	O-7, r. 11
Normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur les)	O-7, r. 4.2.1	O-7, r. 12

Normes de délivrance et de détention du permis habilitant un optométriste à administrer des médicaments (Règlement sur les)	O-7, r. 4.3	O-7, r. 13
Normes de délivrance et de détention du permis habilitant un optométriste à administrer et à prescrire des médicaments pour des fins thérapeutiques et à dispenser des soins oculaires (Règlement sur les)	O-7, r. 4.3.1	O-7, r. 13
Ordonnances verbales ou écrites d'un optométriste (Règlement sur les)	O-7, r. 4.4	O-7, r. 15
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement sur la)	O-7, r. 5.1	O-7, r. 16
Procédure du comité d'inspection professionnelle des optométristes (Règlement sur la)	O-7, r. 6	O-7, r. 17
Stages et les cours de perfectionnement des optométristes (Règlement sur les)	O-7, r. 8.01	O-7, r. 18
Tenue du dossier optométrique (Règlement sur la)	O-7, r. 9	O-7, r. 20
Territoire du Québec en régions aux fins des élections du Bureau de l'Ordre des optométristes du Québec (Règlement divisant le)	O-7, r. 10	O-7, r. 21
Loi sur l'Ordre national du Québec		
Insignes de l'Ordre national du Québec (Règlement sur les)	O-7.01, r. 1	O-7.01, r. 1
Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires		
Perception des pensions alimentaires (Règlement sur la)		P-2.2, r. 1
Loi sur les parcs		
Parc national d'Aiguebelle (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 1	P-9, r. 1
Parc national d'Anticost (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 2	P-9, r. 2
Parc national du Bic (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 3	P-9, r. 3
Parc national de Frontenac (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 4	P-9, r. 4
Parc national de la Gaspésie (Règlement sur le)	P-9, r. 5	P-9, r. 5

Parc national des Grands-Jardins (Règlement sur le)	P-9, r. 6	P-9, r. 6
Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 7	P-9, r. 7
Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 8	P-9, r. 8
Parc national des Îles-de-Boucherville (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 9	P-9, r. 9
Parc national de la Jacques-Cartier (Règlement sur le)	P-9, r. 10	P-9, r. 10
Parc national de Kuururjuaq (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 10.1	P-9, r. 11
Parc national du Lac-Témisoucata (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 11.1	P-9, r. 12
Parc national de Miguasha (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 11	P-9, r. 13
Parc national du Mont-Mégantic (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 12	P-9, r. 14
Parc national du Mont-Orford (Règlement sur le)	P-9, r. 13	P-9, r. 15
Parc national du Mont-Saint-Bruno (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 14	P-9, r. 16
Parc national du Mont-Tremblant (Règlement sur le)	P-9, r. 15	P-9, r. 17
Parc national des Monts-Valin (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 16	P-9, r. 18
Parc national d'Oka (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 17	P-9, r. 19
Parc national des Pingualuit (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 17.1	P-9, r. 20
Parc national de Plaisance (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 18	P-9, r. 21
Parc national de la Pointe-Taillon (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 19	P-9, r. 22
Parc national du Saguenay (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 20	P-9, r. 23
Parc national de la Yamaska (Règlement sur l'établissement du)	P-9, r. 21	P-9, r. 24
Parcs (Règlement sur les)	P-9, r. 23	P-9, r. 25
Loi sur les permis d'alcool		
Conditions relatives à la délivrance et l'exploitation d'un permis «Terre des hommes» et d'un permis «Parc olympique» (Règlement sur les)	P-9.1, r. 1.1	P-9.1, r. 1

Documents relatifs à la Loi sur les permis d'alcool (Règlement sur certains)	P-9.1, r. 3.1	P-9.1, r. 2
Droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool (Règlement sur les)	P-9.1, r. 5.01	P-9.1, r. 3
Normes d'aménagement des établissements (Règlement concernant les)	P-9.1, r. 5.1	P-9.1, r. 4
Permis d'alcool (Règlement sur les)	P-9.1, r. 6.1	P-9.1, r. 5
Promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques (Règlement sur la)	P-9.1, r. 7.1	P-9.1, r. 6
Loi sur les pesticides		
Code de gestion des pesticides	P-9.3, r. 0.01	P-9.3, r. 1
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	P-9.3, r. 0.1	P-9.3, r. 2
Loi sur la pharmacie		
Actes visés à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie pouvant être exécutés par des classes de personnes autres que des pharmaciens (Règlement déterminant les)	P-10, r. 1	P-10, r. 1
Activités de formation obligatoire des pharmaciens pour la prescription des médicaments permettant une contraception orale d'urgence (Règlement sur les)	P-10, r. 1.1	P-10, r. 2
Activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des pharmaciens (Règlement sur les)	P-10, r. 1.2	P-10, r. 3
Assemblées générales et le siège de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur les)	P-10, r. 2.1	P-10, r. 4
Autorisations légales d'exercer la profession de pharmacien hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur les)	P-10, r. 3.3	P-10, r. 5
Circonstances où un médecin peut obtenir un permis d'exercice de la pharmacie (Règlement sur les)	P-10, r. 4	P-10, r. 6
Code de déontologie des pharmaciens	P-10, r. 5.1	P-10, r. 7

Comité de la formation des pharmaciens (Règlement sur le)	P-10, r. 6.001	P-10, r. 8
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur le)	P-10, r. 6.01	P-10, r. 9
Conditions de vente des médicaments dans un établissement (Règlement sur les)	P-10, r. 6.1	P-10, r. 10
Conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur les)	P-10, r. 8.1	P-10, r. 11
Conditions et modalités de vente des médicaments (Règlement sur les)	P-10, r. 8.2	P-10, r. 12
Conservation, l'utilisation ou la destruction des dossiers, livres et registres d'un pharmacien cessant d'exercer (Règlement sur la)	P-10, r. 9	P-10, r. 13
Disposition des médicaments et des poisons à la suite de la fermeture définitive d'une pharmacie (Règlement sur la)	P-10, r. 10	P-10, r. 14
Étiquetage des médicaments et des poisons (Règlement sur l')	P-10, r. 11	P-10, r. 15
Exercice de la pharmacie en société (Règlement sur l')	P-10, r. 11.01	P10, r. 16
Fourniture de médicaments par un établissement à des techniciens ambulanciers (Règlement sur la)	P-10, r. 11.2	P-10, r. 17
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien (Règlement sur les)	P-10, r. 12.2	P-10, r. 18
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur la)	P-10, r. 14.1	P-10, r. 19
Représentation et sur les élections au Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur la)	P-10, r. 17.001	P-10, r. 20
Souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur la)	P-10, r. 17.01	P-10, r. 21

Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec (Règlement sur les)	P-10, r. 18.1	P-10, r. 22
Tenue des dossiers, livres et registres par un pharmacien dans l'exercice de sa profession (Règlement sur la)	P-10, r. 19	P-10, r. 23
Tenue des pharmacies (Règlement sur la)	P-10, r. 20.1	P-10, r. 24
Loi sur la podiatrie		
Activités de formation obligatoire de certains podiatres pour l'administration et la prescription de certains médicaments à leurs patients (Règlement sur les)	P-12, r. 0.1	P-12, r. 1
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des podiatres du Québec (Règlement sur les)	P-12, r. 1.1	P-12, r. 2
Assurance responsabilité professionnelle des podiatres (Règlement sur l')	P-12, r. 2	P-12, r. 3
Cabinets et les effets des membres de l'Ordre des podiatres du Québec (Règlement sur les)	P-12, r. 2.1	P-12, r. 4
Code de déontologie des podiatres	P-12, r. 3	P-12, r. 5
Médicaments qu'un podiatre peut utiliser dans l'exercice de sa profession ou qu'il peut administrer ou prescrire à ses patients (Règlement sur les)	P-12, r. 5.1	P-12, r. 6
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des podiatres du Québec (Règlement sur les)	P-12, r. 6	P-12, r. 7
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des podiatres du Québec (Règlement sur les)	P-12, r. 6.01	P-12, r. 8
Normes d'identification des cas pathologiques de l'Ordre des podiatres du Québec (Règlement sur les)	P-12, r. 6.1	P-12, r. 9

Normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances verbales ou écrites faites par un podiatre (Règlement sur les)	P-12, r. 6.2	P-12, r. 10
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des podiatres du Québec (Règlement sur la)	P-12, r. 7.1	P-12, r. 11
Procédure du comité d'inspection professionnelle des podiatres (Règlement sur la)	P-12, r. 8	P-12, r. 12
Publicité des podiatres (Règlement sur la)	P-12, r. 9.1	P-12, r. 13
Stages de perfectionnement des	P-12, r. 10	P-12, r. 14
Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'ordre des podiatres du Québec (Règlement divisant le)	P-12, r. 12	P-12, r. 15
Loi de police		
Code de déontologie des policiers du Québec	O-8.1, r. 1	P-13.1, r. 1
Discipline des membres de la Sûreté du Québec (Règlement sur la)	P-13, r. 3.1	P-13.1, r. 2
Qualités minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police (Règlement sur les)	P-13.1, r. 0.3	P-13.1, r. 3
Régime des études de l'École nationale de police du Québec (Règlement sur le)	P-13.1, r. 1.1	P-13.1, r. 4
Règles de preuve, de procédure et de pratique du Comité de déontologie policière	O-8.1, r. 2	P-13.1, r. 5
Services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (Règlement sur les)	P-13.1, r. 1.2	P-13.1, r. 6
Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (Règlement sur la)	P-13.1, r. 2	P-13.1, r. 7
Taux de remboursement par l'employeur des coûts reliés à une conciliation ou une enquête en matière de déontologie policière (Règlement sur le)	O-8.1, r. 3	P-13.1, r. 8
Loi sur les producteurs agricoles		

Catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles (Règlement sur les)	P-28, r. 0.3	P-28, r. 1
Contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles (Règlement sur les)	P-28, r. 1.1	P-28, r. 2
Détermination du seuil d'admissibilité au statut de producteur agricole (Décret concernant la)	P-28, r. 3.1	P-28, r. 3
Retenue des cotisations par les acheteurs de fruits et de légumes destinés à la transformation (Ordonnance sur la)	P-28, r. 5	P-28, r. 4
Retenue des cotisations par les acheteurs de porcs (Ordonnance sur la)	P-28, r. 5.1	P-28, r. 5
Retenue des cotisations par les acheteurs de veaux et bouvillons d'engraissement (Ordonnance sur la)	P-28, r. 6	P-28, r. 6
Loi sur les produits alimentaires		
Aliments (Règlement sur les)	P-29, r. 1	P-29, r. 1
Eaux embouteillées (Règlement sur les)	P-29, r. 1.1	P-29, r. 2
Fruits et légumes frais (Règlement sur les)	P-29, r. 3	P-29, r. 3
Remboursement des coûts d'inspection permanente (Règlement sur le)	P-29, r. 5	P-29, r. 4
Loi sur les produits pétroliers		
Produits pétroliers (Règlement sur les)	P-29.1, r. 3	P-30.01, r. 1
Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules		
Application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (Règlement d')	P-30.3, r. 1	P-30.3, r. 1
Loi sur le protecteur du citoyen		
Contrats du Protecteur du citoyen (Règlement sur les)	P-32, r. 3	P-32, r. 1
Loi sur protection de la jeunesse		
Adoption internationale (Règlement sur l')	P-34.1, r. 0.01	P-34.1, r. 1

Adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec (Arrêté ministériel concernant l')	P-34.1, r. 0.02	P-34.1, r. 2
Agrément d'organismes en adoption internationale (Arrêté ministériel sur l')	P-34.1, r. 0.03	P-34.1, r. 3
Aide financière pour favoriser l'adoption d'un enfant (Règlement sur l')	P-34.1, r. 0.1.1	P-34.1, r. 4
Aide financière pour favoriser la tutelle à un enfant (Règlement sur l')	P-34.1, r. 0.1.2	P-34.1, r. 5
Conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif (Règlement sur les)	P-34.1, r. 0.3	P-34.1, r. 6
Registre sur les enfants ayant fait l'objet d'un signalement (Règlement instituant le)	P-34.1, r. 2.2	P-34.1, r. 7
Révision de la situation d'un enfant (Règlement sur la)	P-34.1, r. 4	P-34.1, r. 8
Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité		
Exclusion de certains lieux et de certains moyens de transport ainsi que sur l'exemption de certaines personnes (Règlement sur l')		P-38.0001, r. 1
Loi sur la protection du consommateur		
Décret concernant l'adoption de règles de conduite en matière de vente d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture par commerce itinérant	P-40.1, r. 0.1	P-40.1, r. 1
Décret concernant la Politique d'exactitude des prix pour des commerçants utilisant la technologie du lecteur optique	P-40.1, r. 0.2	P-40.1, r. 2
Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur	P-40.1, r. 1	P-40.1, r. 3
Décret concernant l'application de règles de conduite aux commerçants d'automobiles d'occasion	P-40.1, r. 2.1	P-40.1, r. 4
Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles		
Application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (Règlement d')	P-41.1, r. 0.1	P-41.1, r. 1

Déclarations requises en vertu de la loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriétés qui peuvent être effectués sans autorisation (Règlement sur les)	P-41.1, r. 0.2	P-41.1, r. 2
Honoraires des experts et enquêteurs dont la Commission de protection du territoire agricole du Québec juge opportun de retenir les services (Règlement sur les)	P-41.1, r. 3	P-41.1, r. 3
Mise en application de la Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives (Règlement sur la)	P-41.1, r. 3.01	P-41.1, r. 4
Odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles (Directive sur les)	P-41.1, r. 3.02	P-41.1, r. 5
Tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (Règlement sur le)	P-41.1, r. 5.1	P-41.1, r. 6
Loi sur la protection sanitaire des animaux		
Administration de certains médicaments (Règlement sur l')	P-42, r. 0.1	P-42, r. 1
Aquaculture commerciale (Règlement sur l')	P-9.01, r. 1	P-42, r. 2
Certification sanitaire des animaux importés (Règlement sur la)	P-42, r. 0.2	P-42, r. 3
Désignation d'une maladie contagieuse et d'un agent infectieux ainsi que sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs (Règlement sur la)	P-42, r. 1.0001	P-42, r. 4
Enregistrement des propriétaires d'abeilles (Règlement sur l')	P-42, r. 1.001	P-42, r. 5
Espèces ou catégories d'animaux désignés pour l'application de la section IV.1.1 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (Règlement sur les)	P-42, r. 1.01	P-42, r. 6
Identification et la traçabilité de certains animaux (Règlement sur l')	P-42, r. 1.1	P-42, r. 7

Inscription apposée sur les ruches (Règlement sur l')	P-42, r. 2.1	P-42, r. 8
Insémination artificielle des bovins (Règlement sur l')	P-42, r. 3.01	P-42, r. 9
Prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux (Règlement sur les)	P-42, r. 3.1	P-42, r. 10
Vente aux enchères d'animaux vivants (Règlement sur la)	P-42, r. 4	P-42, r. 11
Loi sur la protection sanitaire des cultures		
Prévention des maladies de la pomme de terre (Règlement sur la)	P-23.1, r. 1	P-42.1, r. 1
Protection des plantes (Règlement sur la)	P-39.01, r.1	P-42.1, r. 2
Loi sur la provocation artificielle de la pluie		
Provocation artificielle de la pluie (Règlement sur la)	P-43, r. 1	P-43, r. 1
Loi sur la publicité le long des routes		
Règlement sur la publicité le long des routes	P-44, r. 1	P-44, r. 1
Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des		
Application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (Règlement d')		P-45, r. 1
Frais pour la fourniture de regroupements d'informations (Règlement sur les)		P-45, r. 2
Loi sur la qualité de l'environnement		
Appareils de chauffage au bois (Règlement sur les)	Q-2, r. 1.0001	Q-2, r. 1
Application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Règlement sur l')	Q-2, r. 1.001.1	Q-2, r. 2
Application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Règlement relatif à l')	Q-2, r. 1.001	Q-2, r. 3
Application de la sous-section I de la section IV.2 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux (Décret concernant l')	Q-2, r. 1.002	Q-2, r. 4
Attestations d'assainissement en milieu industriel (Règlement sur les)	Q-2, r. 1.01	Q-2, r. 5

Captage des eaux souterraines (Règlement sur le)	Q-2, r. 1.3	Q-2, r. 6
Carrières et sablières (Règlement sur les)	Q-2, r. 2	Q-2, r. 7
Catégorie d'établissements industriels à laquelle s'applique la sous-section 1 de la section IV.2 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (Décret concernant une)	Q-2, r. 2.1	Q-2, r. 8
Circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles (Règlement sur la)	Q-2, r. 2.2	Q-2, r. 9
Compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (Règlement sur la)	Q-2, r. 2.3	Q-2, r. 10
Conditions sanitaires des campements industriels ou autres (Règlement sur les)	Q-2, r. 3	Q-2, r. 11
Déchets biomédicaux (Règlement sur les)	Q-2, r. 3.001	Q-2, r. 12
Déchets solides (Règlement sur les)	Q-2, r. 3.2	Q-2, r. 13
Déclaration des prélèvements des eaux (Règlement sur la)	Q-2, r. 3.2.1	Q-2, r. 14
Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (Règlement sur la)	Q-2, r. 3.3	Q-2, r. 15
Effluents liquides des raffineries de pétrole (Règlement sur les)	Q-2, r. 6	Q-2, r. 16
Émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles (Règlement sur les)	Q-2, r. 6.001	Q-2, r. 17
Enfouissement des sols contaminés (Règlement sur l')	Q-2, r. 6.01	Q-2, r. 18
Enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (Règlement sur l')	Q-2, r. 6.02	Q-2, r. 19
Entreposage des pneus hors d'usage (Règlement sur l')	Q-2, r. 6.1	Q-2, r. 20
Entreprises d'aqueduc et d'égout (Règlement sur les)	Q-2, r. 7	Q-2, r. 21
Évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées (Règlement sur l')	Q-2, r. 8	Q-2, r. 22

Évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Règlement sur l')	Q-2, r. 9	Q-2, r. 23
Évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement dans une partie du Nord-Est québécois (Règlement sur l')	Q-2, r. 10	Q-2, r. 24
Évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois (Règlement sur l')	Q-2, r. 11	Q-2, r. 25
Exploitations agricoles (Règlement sur les)	Q-2, r. 11.1	Q-2, r. 26
Fabriques de pâtes et papiers (Règlement sur les)	Q-2, r. 12.2	Q-2, r. 27
Frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (Arrêté ministériel concernant les)	Q-2, r. 12.3	Q-2, r. 28
Halocarbures (Règlement sur les)	Q-2, r. 15.01	Q-2, r. 29
Interdiction à la mise en marché de certains détergents à vaisselle (Règlement portant)	Q-2, r. 15.02	Q-2, r. 30
Lieux d'élimination de neige (Règlement sur les)	Q-2, r. 15.1	Q-2, r. 31
Matières dangereuses (Règlement sur les)	Q-2, r. 15.2	Q-2, r. 32
Normes environnementales applicables aux véhicules lourds (Règlement sur les)	Q-2, r. 15.3	Q-2, r. 33
Organismes de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James et du Nord québécois (Règlement sur certains)	Q-2, r. 16	Q-2, r. 34
Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables	Q-2, r. 17.3	Q-2, r. 35
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles		Q-2, r. 35.1
Protection des eaux du lac Mégantic contre les rejets des embarcations de plaisance (Règlement sur la)	Q-2, r. 18.001	Q-2, r. 36
Protection et la réhabilitation des terrains (Règlement sur la)	Q-2, r. 18.1.01	Q-2, r. 37
	Q-2, r. 20	Q-2, r. 38

Qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Règlement sur la)	Q-2, r. 18.1.02	Q-2, r. 39
Qualité de l'eau potable (Règlement sur la)	Q-2, r. 18.1.1	Q-2, r. 40
Récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut (Règlement sur la)	Q-2, r. 20.01	Q-2, r. 41
Récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés (Règlement sur la)	Q-2, r. 18.1.2	Q-2, r. 42
Redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (Règlement sur la)		Q-2, r. 42,1
Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (Règlement sur les)	Q-2, r. 18.1.3	Q-2, r. 43
Réemploi des contenants d'eau de plus de 8 litres (Règlement sur le)	Q-2, r. 20.02	Q-2, r. 44
Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques	Q-2, r. 19	Q-2, r. 45
Stockage et les centres de transfert de sols contaminés (Règlement sur le)	Q-2, r. 23.01	Q-2, r. 46
Tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Règlement sur le)	Q-2, r. 23.2	Q-2, r. 47
Usines de béton bitumineux (Règlement sur les)	Q-2, r. 25	Q-2, r. 48
Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès		
Code de déontologie des coroners	R-0.2, r. 0.1	R-0.2, r. 1
Critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners (Règlement sur les)	R-0.2, r. 1	R-0.2, r. 2
Identification, le transport, la conservation, la garde et la remise des cadavres, objets et documents (Règlement sur l')	R-0.2, r. 1.001	R-0.2, r. 3

Tarif des droits et indemnités applicables en vertu de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès	R-0.2, r. 1.2	R-0.2, r. 4
Tarif sur les frais d'autopsies	R-0.2, r. 2	R-0.2, r. 5
Tarif sur les frais de transport, de garde et de conservation des cadavres	R-0.2, r. 4	R-0.2, r. 6
Loi sur le recouvrement de certaines créances		
Règlement d'application de la Loi sur le recouvrement de certaines créances	R-2.2, r. 1	R-2.2, r. 1
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec		
Cotisations au régime d'assurance maladie du Québec (Règlement sur les)	R-5, r. 1	R-5, r. 1
Cotisations au régime général d'assurance-médicaments (Règlement sur les)	R-5, r. 1.1	R-5, r. 2
Loi sur la Régie de l'énergie		
Conditions et les cas où la conclusion d'un contrat d'approvisionnement par le distributeur d'électricité requiert l'approbation de la Régie de l'énergie (Règlement sur les)	R-6.01, r. 0.04.01	R-6.01, r. 1
Conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (Règlement sur les)	R-6.01, r. 0.04.1	R-6.01, r. 2
Frais payables à la Régie de l'énergie (Règlement sur les)	R-6.01, r. 0.1.3	R-6.01, r. 3
Procédure de la Régie de l'énergie (Règlement sur la)	R-6.01, r. 0.2.01	R-6.01, r. 4
Quote-part annuelle payable à l'Agence de l'efficacité énergétique (Règlement sur la)	R-6.01, r.0.2.1.1	R-6.01, r. 5
Redevance annuelle au Fonds vert (Règlement relatif à la)	R-6.01, r. 0.2.3.1	R-6.01, r. 6
Redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie (Règlement sur la)	R-6.01, r.0.2.4	R-6.01, r. 7
Teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement (Règlement sur la)	R-6.01, r. 3	R-6.01, r. 8
Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux		

Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits de la Régie des alcools, des courses et des jeux	R-6.1, r. 1.1	R-6.1, r. 1
Règles de procédure de la Régie des alcools, des courses et des jeux	R-6.1, r. 2	R-6.1, r. 2
Loi sur la Régie des installations olympiques		
Règlement sur les baux et les contrats de location et de concession de la Régie des installations olympiques	R-7, r. 1	R-7, r. 1
Règlement sur les contrats d'aliénation de biens meubles excédentaires	R-7, r. 3	R-7, r. 2
Loi sur la Régie du logement		
Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement	R-8.1, r. 0.2	R-8.1, r. 1
Critères de fixation de loyer (Règlement sur les)	R-8.1, r. 1.01	R-8.1, r. 2
Formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire (Règlement sur les)	R-8.1, r. 1.02	R-8.1, r. 3
Procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées régisseurs à la Régie du logement et sur celle de renouvellement du mandat de ces régisseurs (Règlement sur la)	R-8.1, r. 2.1	R-8.1, r. 4
Procédure devant la Régie du logement (Règlement sur la)	R-8.1, r. 5	R-8.1, r. 5
Tarif des frais exigibles par la Régie du logement	R-8.1, r. 6	R-8.1, r. 6
Loi sur régime de rentes du Québec		
Règlements généraux		
Règlement sur l'attribution du numéro d'assurance sociale	R-9, r. 1	R-9, r. 1
Règlement sur les cotisations au régime de rentes du Québec	R-9, r. 2	R-9, r. 2
Règlement sur la participation des Indiens au régime de rentes du Québec	R-9, r. 4.1	R-9, r. 4
Règlement sur les prestations	R-9, r. 5.1	R-9, r. 5
Règlement sur le travail visé	R-9, r. 8	R-9, r. 6
Ententes en matière de sécurité sociale		

Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne	R-9, r. 3.01	R-9, r. 7
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République d'Autriche	M-19.2.1, r. 6	R-9, r. 8
Règlement sur la mise en oeuvre d'un	M-19.2.1, r. 3	R-9, r. 9
Règlement sur la mise en application de l'entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Barbade	R-9, r. 2.1	R-9, r. 10
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique	M-15.001, r. 0.03.1.1	R-9, r. 11
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Chili ainsi que l'Arrangement administratif pour l'application de cette Entente	M-15.001, r. 0.02	R-9, r. 12
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République de Chypre	M-19.2.1, r. 7	R-9, r. 13
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Croatie	M-15.001, r. 0.0001	R-9, r. 14
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Royaume du Danemark	R-9, r. 3.1.2	R-9, r. 15
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique	M-19.2.1, r. 9	R-9, r. 16

Règlement sur l'Entente en matière de sécurité sociale entre les Gouvernements du Québec et des États-Unis d'Amérique	R-9, r. 3.2	R-9, r. 17
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République de Finlande	M-19.2, r. 2.1	R-9, r. 18
Règlement sur la mise en oeuvre d'un Avenant à l'Entente et d'un Avenant à l'Arrangement administratif en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République de Finlande	M-19.2, r. 1.02	R-9, r. 19
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française	M-15.001, r. 0.02.2	R-9, r. 20
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République hellénique	M-15.001, r. 0.02.3	R-9, r. 21
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Hongrie	M-15.001, r. 0.02.1	R-9, r. 22
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'Irlande	M-19.2.1, r. 5	R-9, r. 23
Règlement sur une Entente en matière de sécurité sociale entre les Gouvernements du Québec et de l'Italie	R-9, r. 3	R-9, r. 24
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Jamaïque	M-19.2.1, r. 11	R-9, r. 25

Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg	M-19.2.1, r. 10	R-9, r. 26
Règlement sur la mise en oeuvre d'un Avenant à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg	M-19.2.1, r. 2	R-9, r. 27
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République de Malte	M-19.2.1, r. 8	R-9, r. 28
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Royaume du Maroc	M-15.001, r. 0.03.3	R-9, r. 29
Règlement sur la mise en oeuvre de	R-9, r. 3.1.1	R-9, r. 30
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas	M-15.001, r. 0.03.2	R-9, r. 31
Règlement sur la mise en oeuvre d'une Entente et d'un Arrangement	M-15.001, r. 0.01	R-9, r. 32
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Avenant à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République des Philippines	M-15.001, r. 0.01.1	R-9, r. 33
Règlement sur la mise en application de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et le Portugal	M-19.2, r. 2	R-9, r. 34
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tchèque	M-15.001, r. 0.03.1	R-9, r. 35
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de Sainte-Lucie	R-9, r. 3.1.3	R-9, r. 36

Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République slovaque	M-15.001, r. 0.03.01	R-9, r. 37
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Slovénie	M-15.001, r. 0.001	R-9, r. 38
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Suède	R-9, r. 3.1.4	R-9, r. 39
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et la Confédération suisse	M-19.2.1, r. 4	R-9, r. 40
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie	M-15.001, r. 0.001.1	R-9, r. 41
Règlement sur la mise en oeuvre de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République orientale de l'Uruguay	M-15.001, r. 0.03	R-9, r. 42
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants		
Application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (Règlement d')	R-9.1, r. 0.1	R-9.1, r. 1
Partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants (Règlement sur le)	R-9.1, r. 1	R-9.1, r. 2
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels		
Application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (Règlement d')	R-9.2, r. 1	R-9.2, r. 1

Désignation de catégories d'employés et à la détermination de dispositions particulières applicables aux employés de l'Institut Philippe-Pinel (Règlement relatif à la)	R-9.2, r. 1.01	R-9.2, r. 2
Partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (Règlement sur le)	R-9.2, r. 2	R-9.2, r. 3
Loi sur le régime de retraite des élus municipaux		
Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux	R-9.3, r. 1	R-9.3, r. 1
Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des élus municipaux	R-9.3, r. 2	R-9.3, r. 2
Régimes de prestations supplémentaires des élus municipaux	R-9.3, r. 3	R-9.3, r. 3
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics		
Application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Règlement d')	R-10, r. 1.1.1	R-10, r. 1
Application de diverses dispositions législatives des régimes de retraite des secteurs public et parapublic (Règlement d')	R-10, r. 1.1.1.1	R-10, r. 2
Application des dispositions particulières applicables aux employés de niveau non syndicable à certains employés de niveau syndicable (Règlement sur l')	R-10, r. 1.1.2	R-10, r. 3
Application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Règlement sur l')	R-10, r. 1.1.3	R-10, r. 4
Certaines mesures d'application temporaire prévues par le titre IV de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Règlement sur)	R-10, r. 1.2	R-10, r. 5

Partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de prestations supplémentaires à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 220.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Décret relatif au)	R-10, r. 1.4.1	R-10, r. 6
Partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Règlement sur le)	R-10, r. 1.5	R-10, r. 7
Partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (Décret relatif au)	R-10, r. 1.5.1	R-10, r. 8
Partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (Règlement sur le)	R-10, r. 1.5.2	R-10, r. 9
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec	R-10, r. 2.1	R-10, r. 10
Revalorisation des crédits de rente obtenus en application des articles 101 et 158 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Règlement concernant la)	R-10, r. 2.2	R-10, r. 11
Loi sur le régime de retraite des enseignants		
Application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (Règlement d')	R-11, r. 3	R-11, r. 1
Partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants (Règlement sur le)	R-11, r. 4	R-11, r. 2
Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants	R-11, r. 5	R-11, r. 3
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires		
Application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (Règlement d')	R-12, r. 0.2	R-12, r. 1

Partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (Règlement sur le)	R-12, r. 3	R-12, r. 2
Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires	R-12, r. 4	R-12, r. 3
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement		
Application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (Règlement d')	R-12.1, r. 1.1	R-12.1, r. 1
Dispositions particulières à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 23 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (Décret concernant les)	R-12.1, r. 2	R-12.1, r. 2
Dispositions sur la détermination de prestations supplémentaires à l'égard de certaines catégories d'employés en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (Décret concernant les)	R-12.1, r. 3	R-12.1, r. 3
Loi sur le régime des eaux		
Domaine hydrique de l'État (Règlement sur le)	R-13, r. 1.1	R-13, r. 1
Loi sur les régimes complémentaires de retraite		
Règlement sur l'arbitrage relatif aux excédents d'actif des régimes complémentaires de retraite	R-15.1, r. 0.01	R-15.1, r. 1
Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire	R-15.1, r. 0.1.01	R-15.1, r. 2
Règlement encadrant la liquidation des droits des participants et des bénéficiaires de régimes visés par la sous-section 4.0.1 de la section II du chapitre XIII de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite ainsi que l'administration par la Régie des rentes du Québec de certaines rentes servies sur l'actif de ces régimes	R-15.1, r. 0.1.02	R-15.1, r. 3

Règlement concernant les mesures destinées à atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite	R-15.1, r. 0.1.1	R-15.1, r. 4
Règlement fixant les plafonds des frais relatifs à la cession de droits entre conjoints	R-15.1, r. 0.2	R-15.1, r. 5
Règlement sur les régimes complémentaires de retraite	R-15.1, r. 1	R-15.1, r. 6
Règlement général sur les régimes supplémentaires de rentes	R-17, r. 1	R-15.1, r. 6.2
Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite	R-15.1, r. 2	R-15.1, r. 7
Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite	R-15.1, r. 4	R-15.1, r. 8
Loi sur les régimes de retraite des maires et des conseillers des municipalités		
Règlement sur l'intérêt applicable en vertu du régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités	R-16, r. 3.1	R-16, r. 1
Règlement sur les modalités de paiement de la pension des maires et des conseillers	R-16, r. 5	R-16, r. 2
Règlement sur les modalités du calcul de la pension des maires et des conseillers	R-16, r. 6	R-16, r. 3
Règlement sur le partage et la cession	R-16, r. 7	R-16, r. 4
Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la		
Application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (Règlement d')	R-20, r. 1	R-20, r. 1
Certains frais exigibles par la Commission de la construction du Québec (Règlement sur)	R-20, r. 2.3	R-20, r. 2

Certaines exemptions à l'obligation d'être titulaire d'un certificat de compétence ou d'une exemption délivré par la Commission de la construction du Québec (Règlement sur)	R-20, r. 2.4	R-20, r. 3
Choix d'une association représentative par les salariés de l'industrie de la construction (Règlement sur le)	R-20, r. 3.1	R-20, r. 4
Délivrance des certificats de compétence (Règlement sur la)	R-20, r. 5.2	R-20, r. 5
Délivrance de certificats de	R-20, r. 5.2.1	R-20, r. 6
Financement des frais d'administration de la Commission de la construction du Québec pour le fonds des congés annuels obligatoires et des jours fériés chômés (Règlement sur le)	R-20, r. 6	R-20, r. 7
Formation professionnelle de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (Règlement sur la)	R-20, r. 6.2	R-20, r. 8
Prélèvement de la Commission de la construction du Québec (Règlement de)	R-20, r. 11.1	R-20, r. 9
Régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (Règlement sur les)	R-20, r. 14.01	R-20, r. 10
Registre, le rapport mensuel, les avis	R-20, r. 14.01.1	R-20, r. 11
Règles de procédure et de pratique du commissaire de l'industrie de la construction	R-20, r. 14.01.2	R-20, r. 12
Rémunération de l'arbitre de grief ou de plainte dans l'industrie de la construction (Règlement sur la)	R-20, r. 15.1.1	R-20, r. 13
Restrictions aux licences d'entrepreneurs aux fins d'un contrat public (Règlement sur les)	R-20, r. 15.2	R-20, r. 14
Utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés des salariés de la construction par la Commission de la construction du Québec (Règlement sur l')	R-20, r. 17	R-20, r. 15

Utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés des salariés de la construction par la Commission de la construction du Québec (Règlement d'application sur l')	R-20, r. 18	R-20, r. 16
Utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les réclamations de salaire en faveur d'un salarié de la construction par la Commission de la construction du Québec (Règlement sur l')	R-20, r. 19	R-20, r. 17
Utilisation des fonds non identifiés gardés en fidéicommiss pour les réclamations de salaire en faveur d'un salarié de la construction par la Commission de la construction du Québec (Règlement d'application du Règlement sur l')	R-20, r. 20	R-20, r. 18
Utilisation des intérêts des fonds	R-20, r. 21	R-20, r. 19
Utilisation des intérêts du fonds spécial d'indemnisation par la Commission de la construction du Québec (Règlement sur l')	R-20, r. 22	R-20, r. 20
Loi sur le remboursement d'impôts fonciers		
Application de la Loi sur le		R-20.1, r. 1
Loi sur les sages-femmes		
Actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des sages-femmes (Règlement sur les)	C-26, r. 155.1.1	S-0.1, r. 1
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des sages-femmes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 155.2	S-0.1, r. 2
Autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (Règlement sur les)	S-0.1, r. 0.1	S-0.1, r. 3

Cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin (Règlement sur les)	S-0.1, r. 1	S-0.1, r. 4
Code de déontologie des sages-femmes	S-0.1, r. 1.01	S-0.1, r. 5
Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des sages-femmes du Québec (Règlement sur le)	C-26, r. 155.2.1	S-0.1, r. 6
Comité de la formation des sages-femmes (Règlement sur le)	S-0.1, r. 1.02	S-0.1, r. 7
Délivrance d'un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Règlement sur les)	S-0.1, r. 1.03	S-0.1, r. 8
Dossiers et le cabinet de consultation d'une sage-femme (Règlement sur les)	C-26, r. 155.2.2	S-0.1, r. 9
Elections du Conseil d'administration	C-26, r. 155.3	S-0.1, r. 10
Examens et analyses qu'une sage-femme peut prescrire, effectuer ou interpréter dans l'exercice de sa profession (Règlement sur les)	S-0.1, r. 1.1	S-0.1, r. 11
Médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession (Règlement sur les)	S-0.1, r. 1.2	S-0.1, r. 12
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec (Règlement sur les)	C-26, r. 155.3.1	S-0.1, r. 13
Normes de pratique et les conditions d'exercice lors d'accouchements à domicile (Règlement sur les)	S-0.1, r. 2	S-0.1, r. 14
Normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances verbales ou écrites faites par une sage-femme	C-26, r. 155.4	S-0.1, r. 15
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des sages-femmes (Règlement sur la)	C-26, r. 155.4.1	S-0.1, r. 16
Stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes (Règlement sur les)	C-26, r. 155.5	S-0.1, r. 17

Loi sur la santé et la sécurité du travail		
Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment-1985	S-2.1, r. 0.01	S-2.1, r. 0.1
Règlement sur l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction	S-2.1, r. 0.1	S-2.1, r. 1
Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail	S-2.1, r. 1	S-2.1, r. 2
Règlement sur le certificat délivré pour le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse	S-2.1, r. 2.2	S-2.1, r. 3
Code de sécurité pour les travaux de construction	S-2.1, r. 6	s-2.1, r. 4
Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail	S-2.1, r. 6.1	S-2.1, r. 5
Règlement sur les établissements industriels et commerciaux	S-2.1, r. 9	S-2.1, r. 6
Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines	S-2.1, r. 10.01	S-2.1, r. 7
Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés	S-2.1, r. 10.1	S-2.1, r. 8
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative aux programmes de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre	S-2.1, r. 12.3.2	Retiré
Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution	S-2.1, r. 12.5	S-2.1, r. 9
Règlement sur le programme de prévention	S-2.1, r. 13.1	S-2.1, r. 10
Règlement sur la qualité du milieu de travail	S-2.1, r. 15	S-2.1, r. 11
Règlement de régie interne de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	S-2.1, r. 16	Retiré
Règles de preuve, de procédure et de pratique des bureaux de révision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	S-2.1,r . 17.1	Retiré
Règlement sur le remboursement de certains frais occasionnés par une enquête et une audition	S-2.1,r . 18	Retiré
Règlement sur la rémunération des membres d'un bureau de révision	S-2.1, r. 18.002	Retiré

Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement	S-2.1, r. 18.01	S-2.1, r. 12
Règlement sur la santé et la sécurité du travail	S-2.1, r. 19.01	S-2.1, r. 13
Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines	S-2.1, r. 19.1	S-2.1, r. 14
Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie	S-2.1, r. 20	S-2.1, r. 15
Règlement sur les services de santé au travail	S-2.1, r. 20.1	S-2.1, r. 16
Règlement sur les travaux forestiers	S-2.1, r. 22	S-2.1, r. 17
Règlement sur la mise en oeuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique	S-2.1, r. 12.4.3	S-2.1, r. 18

Règlement sur la mise en application des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Royaume du Danemark	S-2.1, r. 11.1	S-2.1, r. 19
Règlement sur la mise en application des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République de Finlande	S-2.1, r. 11.2	S-2.1, r. 20
Règlement sur la mise en application des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Avenant à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la République de Finlande	S-2.1, r. 11.001	S-2.1, r. 21
Règlement sur la mise en oeuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité	S-2.1, r. 12.4.1	S-2.1, r. 22
des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans le Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le	S-2.1, r. 12.01	S-2.1, r. 23
Règlement sur la mise en oeuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la	S-2.1, r. 12.4.2	S-2.1, r. 24
Règlement sur la mise en application des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'entente en matière de sécurité	S-2.1, r. 11.01	S-2.1, r. 25

Règlement sur la mise en application des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Royaume de Norvège	S-2.1, r. 12.2	S-2.1, r. 26
Règlement sur la mise en application des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente complémentaire en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Portugal	S-2.1, r. 11.02	S-2.1, r. 27
des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Suède	S-2.1, r. 12.3	S-2.1, r. 28
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative à tout programme du ministère de la Santé et des Services sociaux	S-2.1, r. 12.3.02	S-2.1, r. 29
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle	S-2.1, r. 12.3.1.002	S-2.1, r. 30
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative aux programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada	S-2.1, r. 12.3.1.01	Retiré
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au travail effectué dans le cadre de mesures de réadaptation arrêtées par la Société de l'assurance automobile du Québec	S-2.1, r. 12.3.4	S-2.1, r. 31
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative aux programmes de l'Office franco-québécois pour la jeunesse	S-2.1, r. 12.3.1.02.1	S-2.1, r. 32
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative aux programmes de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse	S-2.1, r. 12.3.1.03.1	S-2.1, r. 33

l'entente relative aux programmes de	S-2.1, r. 12.3.1.04	S-2.1, r. 34
Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative aux programmes financés par le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences	S-2.1, r. 12.3.2.1	S-2.1, r. 35
Loi sur la santé publique		
Application de la Loi sur la santé publique (Règlement d')		S-2.2, r. 1
Application de la Loi sur la santé publique (Règlement ministériel d')		S-2.2, r. 2
Concentration optimale en fluor pour prévenir la carie dentaire (Règlement fixant la)		S-2.2, r. 3
Loi sur la sécurité civile		
Établissement de trois programmes généraux d'aide financière (Décret concernant l')	S-2.3, r. 1	S-2.3 r. 1
Normes, spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Règlement sur les)		S-2.3 r. 2
Loi sur la sécurité dans les édifices publics		
Règlement sur les jeux mécaniques	S-3, r. 2.001	S-3, r. 1
Règlement sur la sécurité dans les édifices publics	S-3, r. 4	S-3, r. 2
Loi sur la sécurité dans les sports		
Équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (Règlement sur les)	S-3.1, r. 0.1.01	S-3.1, r. 1
Exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace (Règlement d')	S-3.1, r. 0.1.1	S-3.1, r. 2
Exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin (Règlement sur les)	S-3.1, r. 0.2	S-3.1, r. 3
Matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité (Règlement déterminant les)	S-3.1, r. 1	S-3.1, r. 4

Modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité (Règlement sur les)	S-3.1, r. 2.01	S-3.1, r. 5
Permis d'exploitation de clubs et de champs de tir à la cible (Règlement sur les)	S-3.1, r. 2.1.1	S-3.1, r. 6
Permis relatifs aux sports de combat (Règlement sur les)	S-3.1, r. 2.2	S-3.1, r. 7
Qualification en plongée subaquatique récréative (Règlement sur la)	S-3.1, r. 3.1.1	S-3.1, r. 8
Registre de fréquentation des champs de tir à la cible (Règlement sur le)	S-3.1, r. 3.1.2	S-3.1, r. 9
Sécurité dans les stations de ski alpin (Règlement sur la)	S-3.1, r. 3.2	S-3.1, r. 10
Sports de combat (Règlement sur les)	S-3.1, r. 5	S-3.1, r. 11
Test d'aptitude pour la pratique sécuritaire du tir à la cible avec des armes à feu (Règlement sur le)	S-3.1, r. 6	S-3.1, r. 12
Loi sur la sécurité des barrages		
Sécurité des barrages (Règlement sur	S-3.1.01, r. 1	S-3.1.01, r. 1
Loi sur la sécurité des piscines résidentielles		
Sécurité des piscines résidentielles (Règlement sur la)		S-3.1.02, r. 1
Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé		
Délégation des pouvoirs attribués au ministre des Transports par la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé (Arrêté ministériel concernant la)	S-3.3, r. 1.1	S-3.3, r. 1
Sécurité ferroviaire (Règlement sur la)	S-3.3, r. 2	S-3.3, r. 2
Loi sur la sécurité incendie		
Conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (Règlement sur les)	S-3.4, r. 0.1	S-3.4, r. 1
Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie	S-2.4, r. 1	S-3.4, r. 2
Loi sur la sécurité privée		
Application de la Loi sur la sécurité privée (Règlement d')		S-3.5, r. 1

Formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée (Règlement sur la)		S-3.5, r. 2
Normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée (Règlement sur les)		S-3.5, r. 3
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance		
Contribution réduite (Règlement sur la)	S-4.1.1, r. 1	S-4.1.1, r. 1
Services de garde éducatifs à l'enfance (Règlement sur les)	S-4.1.1, r. 2	S-4.1.1, r. 2
Loi sur les services de santé et les services sociaux		
Certification des ressources en toxicomanie ou en jeu pathologique (Règlement sur la)	S-4.2, r. 0.0003	S-4.2, r. 1
Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services (Règlement sur la)	S-4.2, r. 0.001	S-4.2, r. 2
Classification des services dispensés par les ressources intermédiaires (Règlement sur la)	S-4.2, r. 0.002	S-4.2, r. 3
Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise (Règlement sur le)	S-4.2, r. 0.01	S-4.2, r. 4
Conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées (Règlement sur les)	S-4.2, r. 0.01.1	S-4.2, r. 5
Contribution des usagers des établissements de santé et de services sociaux (Règlement sur la)	S-4.2, r. 0.2	S-4.2, r. 6
Contribution des usagers pris en charge par les ressources intermédiaires (Règlement sur la)	S-4.2, r. 0.2.1	S-4.2, r. 7
Délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Règlement sur la)	S-4.2, r. 0.2.2	S-4.2, r. 8
Désignation d'établissements en vertu de l'article 508 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Décret concernant la)	S-4.2, r. 0.1.3.2	S-4.2, r. 9

Détermination des examens de dépistage exigés lors de l'admission ou de l'inscription de certains usagers (Règlement sur le)	S-4.2, r. 0.3	S-4.2, r. 10
Election par la population de certains membres des conseils d'administration des établissements publics (Règlement sur l')	S-4.2, r. 1.1.1	S-4.2, r. 11
Election par la population de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public visé à la Partie IV.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Règlement sur l')	S-4.2, r. 1.1.2	S-4.2, r. 12
Evaluation des besoins d'une personne violentée qui demande un hébergement d'urgence (Règlement sur l')	S-4.2, r. 1.2	S-4.2, r. 13
Formation de comités régionaux pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise (Règlement sur la)	S-4.2, r. 1.3	S-4.2, r. 14
Frais exigibles pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de Centre médical spécialisé (Règlement sur les)	S-4.2, r. 1.3.01	S-4.2, r. 15
Location d'immeubles par les établissements publics et les agences (Règlement sur la)	S-4.2, r. 1.4	S-4.2, r. 16
Montants applicables aux fins de l'autorisation requise de l'agence pour certains travaux relatifs aux immeubles d'un établissement public ou d'un établissement privé conventionné (Règlement sur les)	S-4.2, r. 1.4.1	S-4.2, r. 17
Procédure à suivre pour les projets de construction d'immeubles des agences de la santé et des services sociaux et des établissements publics et privés conventionnés (Règlement sur la)	S-4.2, r. 1.6	S-4.2, r. 18

Procédure d'élection des membres des conseils d'administration des établissements du territoire de la Régie régionale du Nunavik (Règlement sur la)	S-4.2, r. 2.1	S-4.2, r. 19
Procédure de nomination des membres du conseil d'administration de la Régie régionale du Nunavik (Règlement sur la)	S-4.2, r. 3.1	S-4.2, r. 20
Procédure pour la désignation de certains membres des conseils d'administration des établissements publics (Règlement sur la)	S-4.2, r. 4.00001	S-4.2, r. 21
Procédure pour la désignation de certains membres du conseil d'administration de l'établissement public visé à la Partie IV.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Règlement sur la)	S-4.2, r. 4.00002	S-4.2, r. 22
Renseignements devant être transmis par les établissements au ministre de la Santé et des Service sociaux (Règlement sur les)	S-4.2, r. 7.01	S-4.2, r. 23
Taux de rétribution applicables par les services dispensés par les ressources intermédiaires (Règlement sur certains)	S-4.2, r. 7.1	S-4.2, r. 24
Traitements médicaux spécialisés dispensés dans un centre médical spécialisé (Règlement sur les)	S-4.2, r. 7.2	S-4.2, r. 25
Transmission de renseignements	S-4.2, r. 8	S-4.2, r. 26
Transmission de renseignements concernant les usagers victimes de traumatismes majeurs (Règlement sur la)	S-4.2, r. 9	S-4.2, r. 27
Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris		
Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux	S-5, r. 1	S-5, r. 1
Règlement sur la délivrance et le renouvellement du permis d'un établissement	S-5, r. 1.2	S-5, r. 2
Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux	S-5, r. 2.01	S-5, r. 3

Règlement sur les locations d'immeubles des établissements publics et des conseils régionaux	S-5, r. 2.2	S-5, r. 4
Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements	S-5, r. 3.01	S-5, r. 5
Règlement sur la procédure à suivre pour les projets de construction d'immeubles du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James	S-5, r. 3.02	S-5, r. 6
Loi concernant les services de transport par taxi		
Création, la division, la délimitation et la fusion des agglomérations de taxis (Décret concernant la)	S-6.01, r.1	S-6.01, r. 1
Nombre maximal de permis de	S-6.01, r. 1.2	S-6.01, r. 2
Services de transport par taxi (Règlement sur les)	S-6.01, r. 2	S-6.01, r. 3
Tarifs du transport privé par taxi (Recueil des)	S-6.01, r. 8	S-6.01, r. 4
Loi sur la Société d'habitation du Québec		
Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique	S-8, r. 1.1.1	S-8, r. 1
Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation	S-8, r. 1.1.2	S-8, r. 2
Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique	S-8, r. 1.3.1	S-8, r. 3
Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique du Nunavik	S-8, r. 1.3.2	S-8, r. 4
Règlement sur la contrepartie exigible des offices municipaux d'habitation et des autres organismes sans but lucratif pour l'utilisation des immeubles de Immobilière SHQ	I-0.3, r. 1	S-8, r. 5
Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec	S-8, r. 2.3	S-8, r. 6
Règlement sur l'habitation	S-8, r. 3	S-8, r. 7
Loi sur la Société de développement industriel du Québec		
Programme d'accès à la bourse	S-11.01, r. 2.1	Retiré

Règlement sur le Programme d'aide à l'investissement pour les entreprises à technologie moderne et les entreprises dynamiques	S-11.01, r. 3	Retiré
Règlement sur le Programme d'aide à l'investissement pour les entreprises du secteur tertiaire moteur	S-11.01, r. 4	Retiré
Règlement sur le Programme d'aide au développement de l'industrie électronique	S-11.01, r. 5	Retiré
Règlement sur le Programme d'appui à la reprise dans les PME	S-11.01, r. 6.02.1	Retiré
Règlement sur le Programme de financement des entreprises	S-11.01, r. 6.1	Retiré
Règlement sur le Programme de financement pour les entreprises du secteur manufacturier	S-11.01, r. 7	Retiré
Règlement sur le Programme de prêt de capitalisation	S-11.01, r. 7.1	Retiré
Règlement sur le programme pour favoriser l'exportation de biens ou de services	S-11.01, r. 8	Retiré
Règlement général sur les programmes de la Société de développement industriel du Québec	S-11.01, r. 8.1	Retiré
Règlement de régie interne de la Société de développement industriel du Québec	S-11.01, r. 10	Retiré
Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de développement industriel du Québec	S-11.01, r. 12	Retiré
Loi sur la société de financement des infrastructures		
Signature de certains documents de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (Règlement sur les)	S-11.0102, r. 1	S-11.0102, r. 1
Loi sur la société de télédiffusion du Québec		
Engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (Règlement sur les)	S-12.01, r. 5.1	S-12.01, r. 1
Loi sur la société des établissements de plein air du Québec		
Signature de certains documents de la Société des établissements de plein air du Québec (Règlement sur la)	S-13.01, r. 4	S-13.01, r. 1
Loi sur la Société des alcools du Québec		

Achat et l'embouteillage de spiritueux (Règlement sur l')	S-13, r. 0.1	S-13, r. 1
Boissons alcooliques composées de bière (Règlement sur les)	S-13, r. 0.1.1	S-13, r. 2
Boissons alcooliques fabriquées et embouteillées par un titulaire de permis de distillateur (Règlement sur les)	S-13, r. 0.2	S-13, r. 3
Cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes (Règlement sur le)	S-13, r. 1.1	S-13, r. 4
Droits et frais exigibles en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec (Règlement sur les)	S-13, r. 2.2	S-13, r. 5
Modalité de vente des boissons alcooliques par les titulaires de permis d'épicerie (Règlement sur les)	S-13, r. 4.1	S-13, r. 6
Vin et les autres boissons alcooliques fabriqués ou embouteillés par un titulaire de permis de fabricant de vin (Règlement sur le)	S-13, r. 6	S-13, r. 7
Loi sur la société des loteries du Québec		
Bingo (Règlement sur le)	S-13.1, r. 0.1	S-13.1, r. 1
Concours de pronostics et les jeux sur numéros (Règlement sur les)	S-13.1, r. 1	S-13.1, r. 2
Jeux de casino (Règlement sur les)	S-13.1, r. 1.01	S-13.1, r. 3
Jeux organisés pour la promotion des ventes (Règlement sur les)	S-13.1, r. 1.1	S-13.1, r. 4
Jeux sur télématique (Règlement sur les)	S-13.1, r. 1.2	S-13.1, r. 5
Mini-Loto, toute loterie instantanée et toute loterie de type «poule» (Règlement sur la)	S-13.1, r. 3.1	S-13.1, r. 6
Système de loterie vidéo (Règlement sur le)	S-13.1, r. 6	S-13.1, r. 7
Loi sur la société immobilière du Québec		
Règlement sur les modalités d'exercice des pouvoirs contractuels de la Société immobilière du Québec	S-17.1, r. 1.01	S-17.1, r. 1
Règlement de régie interne concernant le Comité de vérification de la Société immobilière du Québec	S-17.1, r. 1.1.1	Retiré

Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec	S-17.1, r. 1.9	S-17.1, r. 2
Règlement sur la tarification des services rendus par la Société	S-17.1, r. 2	S-17.1, r. 3
Loi sur la Société québécoise d'information juridique		
Cueillette et la sélection des décisions judiciaires (Règlement sur la)	S-20, r. 1	S-20, r. 1
Loi sur les sociétés par actions		
Mesures transitoires pour l'application de la Loi sur les sociétés par actions (Règlement édictant des)	S-31.1, r. 1	S-31.1, r. 1
Propositions d'actionnaires (Règlement sur les)	S-31.1, r. 2	S-31.1, r. 2
Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne		
Application de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (Règlement d')	S-29.01, r. 1	S-29.01, r. 1
Établissement de sûreté par les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne à l'égard de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et d'Euroclear Clearance System Société Coopérative (Euroclear)(Règlement sur l')	S-29.01, r. 3	S-29.01, r. 2
Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise		
Règlement sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise	S-29.1, r. 1	S-29.1, r. 1
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la		
Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	S-32.1, r. 1	S-32.1, r. 1
Loi sur les sténographes		
Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins		S-33, r. 1
Loi sur le système correctionnel du Québec		
Application de la Loi sur le système correctionnel du Québec (Règlement d')	S-40.1, r. 1	S-40.1, r. 1
Libération conditionnelle (Règlement sur la)	S-40.1, r. 2	S-40.1, r. 2

Programmes d'activités pour les personnes contrevenantes (Règlements sur les)	S-40.1, r. 3	S-40.1, r. 3
Loi sur le tabac		
Application de la Loi sur le tabac (Règlement d')		T-0.01, r. 1
Mise en garde attribuée au ministre de la Santé et des Services sociaux et portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé (Règlement sur la)		T-0.01, r. 2
Loi sur la taxe de vente du Québec		
Manière prescrite de marquer un contenant de bière (Règlement sur la)	T-0.1, r. 0.1	T-0.1, r. 1
Taxe de vente du Québec (Règlement sur la)	T-0.1, r. 1	T-0.1, R. 2
Loi concernant la taxe sur les carburants		
Application de la Loi concernant la taxe sur les carburants (Règlement d')		T-1, r. 1
Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie		
Activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie (Règlement sur les)	T-5, r. 0.1	T-5, r. 1
Affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur les)	T-5, r. 2.2	T-5, r. 2
Assurance de la responsabilité professionnelle des technologues en imagerie médicale et techologues en radio-oncologie du Québec (Règlement sur l')	T-5, r. 2.3	T-5, r. 3
Autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur les)	T-5, 3.1	T-5, r. 4
Code de déontologie des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	T-5, r. 4.01	T-5, r. 5

Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur le)	T-5, r. 4.1	T-5, r. 6
Comité de la formation des technologues en imagerie médicale et des technologues en radio-oncologie (Règlement sur le)	T-5, r. 4.2	T-5, r. 7
Exercice de la profession en société de technologue en imagerie médicale et technologues en radio-oncologie (Règlement sur l')	T-5, r. 5.1	T-5, r. 8
Formation continue des membres de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur la)	T-5, r. 5.2	T-5, r. 9
Modalités d'élection au Conseil d'administration de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur les)	T-5, r. 6.2	T-5, r. 10
Normes d'équivalence de diplôme et de la formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des techniciens en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur les)	T-5, r. 6.4	T-5, r. 11
Procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des technologues en imageries médicale et en radio-oncologie (Règlement sur la)	T-5, r. 7.1	T-5, r. 12
Stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur les)	T-5, r. 10.01	T-5, r. 13
Tenue des dossiers, des registres et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement sur la)	T-5, r. 10.1	T-5, r. 14

Territoire du Québec en régions aux fins des élections au Conseil d'administration de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Règlement divisant le)	T-5, r. 13	T-5, r. 15
Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État		
Aliénation à certains occupants des terres agricoles du domaine de l'État (Règlement sur l')	T-7.1, r. 0.1	T-7.1, r. 1
Aliénation et la location des terres agricoles du domaine de l'État (Règlement sur l')	T-7.1, r. 2.1	T-7.1, r. 2
Bleuetières publiques (Règlement sur les)	T-7.1, r. 2.2	T-7.1, r. 3
Coupe de bois sur les terres sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (Règlement sur la)	T-7.1, r. 3	T-7.1, r. 4
Frais d'administration payables en vertu de la Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (Règlement sur les)	T-7.1, r. 3.01	T-7.1, r. 5
Loi sur les terres du domaine de l'État		
Cessions à titre gratuit de terres pour usages d'utilité publique (Règlement sur les)	T-8.1, r. 1.1	T-8.1, r. 1
Disposition de certains biens excédentaires ou confisqués (Règlement sur la)	T-8.1, r. 2	T-8.1, r. 2
Frais d'attestation, d'enregistrement et de recherche au Terrier (Règlement sur les)	T-8.1, r. 3	T-8.1, r. 3
Frais exigibles lors du transfert de l'administration d'une terre (Règlement sur les)	T-8.1, r. 4	T-8.1, r. 4
Location des terres du domaine de l'État aux fins de l'aménagement, de l'exploitation et du maintien d'une centrale de production d'hydroélectricité de 25 MW et moins par un producteur privé (Règlement sur la)	T-8.1, r. 4.1	T-8.1, r. 5
Régularisation de certaines occupations de terres du domaine de l'État (Règlement sur la)	T-8.1, r. 5	T-8.1, r. 6

Vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (Règlement sur la)	T-8.1, r. 6	T-8.1, r. 7
Loi sur la transformation des produits marins		
Normes minimales de transformation des produits marins (Règlement sur les)	T-11.01, r. 1	T-11.01, r. 1
Permis d'acquéreur de produits marins (Règlement sur les)	T-11.01, r. 2	T-11.01, r. 2
Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme		
Champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (Règlement relatif au)	T-11.011, r. 0.1	T-11.011, r. 1
Code de déontologie	T-11.011, r. 0.2	T-11.011, r. 2
Registre des lobbyistes (Règlement sur le)	T-11.011, r. 1	T-11.011, r. 3
Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes	T-11.011, r. 2	T-11.011, r. 4
Loi sur les transports		
Règlement autorisant la Commission des transports du Québec à délivrer des permis temporaires de camionnage	T-12, r. 3.1	T-12, r. 1
Règlement sur le contrat de transport forestier	T-12, r. 3.1.1	T-12, r. 2
Règlement sur la contribution des automobilistes au transport en commun	T-12, r. 3.2	T-12, r. 3
Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac	T-12, r. 3.3	T-12, r. 4
Décret concernant l'exclusion de certains biens et matières de la définition de «transport routier des marchandises»	T-12, r. 5.01	T-12, r. 5
Règlement sur les exigences applicables aux connaissements	T-12, r. 5.1	T-12, r. 6
Règlement sur les exigences applicables aux documents d'expédition et aux contrats de services	T-12, r. 6.001	T-12, r. 7
Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers	T-12, r. 6.01	T-12, r. 8

Règlement sur la gratuité de certains services de transport par traversier	T-12, r. 6.2	T-12, r. 9
Règlement sur la location des autobus	T-12, r. 10.1	T-12, r. 10
Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec	T-12, r. 13.01	T-12, r. 11
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes	T-12, r. 13.01.001	Retiré
Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun	T-12, r. 13.01.01	Retiré
Décret concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées	T-12, r. 13.01.2	Retiré
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes	T-12, r. 13.02	Retiré
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional	T-12, r. 13.04	Retiré
Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile	T-12, r. 13.1.1	Retiré
Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant	T-12, r. 13.2	Retiré
Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec	T-12, r. 14	Retiré
Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec	T-12, r. 14.1	T-12, r. 12
Règlement sur les services de transport en commun municipalisés	T-12, r. 15.01	T-12, r. 13
Règlement sur les tarifs, les taux et les coûts	T-12, r. 15.1	T-12, r. 14
Règlement sur le transport maritime de passagers	T-12, r. 21.01	T-12, r. 15
Règlement sur le transport par autobus	T-12, r. 21.2	T-12, r. 16
Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves	T-12, r. 24.2	T-12, r. 17

Loi sur les tribunaux judiciaires

Code de déontologie de la magistrature	T-16, r. 4.1	T-16, r. 1
Code de déontologie des juges municipaux du Québec	T-16, r. 4.2	T-16, r. 2
Commissaires pour la prestation du serment (Règlement sur les)	T-16, r. 4.3.01	T-16, r. 3
Partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (Règlement sur le)	T-16, r. 4.5	T-16, r. 4
Procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges (Règlement sur la)	T-16, r. 5	T-16, r. 5
Régime de prestations supplémentaires des juges auxquels s'applique le régime de retraite prévu à la Partie V.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires	T-16, r. 5.01	T-16, r. 6
Régime de prestations supplémentaires des juges auxquels s'applique le régime de retraite prévu à la Partie VI de la Loi sur les tribunaux judiciaires	T-16, r. 5.1	T-16, r. 7
Règles et les modalités de versement de la contribution d'une municipalité aux régimes de retraite prévus aux parties V.1 et VI de la Loi sur les tribunaux judiciaires (Règlement concernant les)	T-16, r. 8.2	T-16, r. 8
Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe	T-16, r. 11.3	T-16, r. 9
Loi sur les valeurs mobilières		
Tous les règlements ont un lien Web, il n'y a qu'un seul dossier jaune où se retrouve la liste de l'AMF (V-1,1, r. 1 à V-1.1, r. 50)		
Loi sur les véhicules hors route		
Règlement sur la motoneige	V-1.2, r. 1	V-1.2, r. 1
Arrêté ministériel concernant le projet-pilote relatif aux sièges d'appoint pour les motoneiges monoplaces	V-1.2, r. 1.01	V-1.2, r. 2
Arrêté ministériel concernant le projet-pilote relatif aux systèmes de chenilles pour véhicules tout-terrain munis de 4 roues	V-1.2, r. 1.02	V-1.2, r. 3

Arrêté ministériel concernant le projet-pilote relatif aux véhicules de type côte à côte	V-1.2, r. 1.03	V-1.2, r. 4
Règlement sur les véhicules hors route	V-1.2, r. 1.1	V-1.2, r. 5
Règlement sur les véhicules tout terrain	V-1.2, r. 2	V-1.2, r. 6
Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des		
Permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (Règlement sur les)	V-5.001, r. 1	V-5.001, r. 1
Loi sur les villages nordiques et l'administration régionale Kativik		
Arrêté ministériel concernant la fixation du montant maximum de la taxe de locataire d'une municipalité de village nordique	V-6.1, r. 0.1	V-6.1, r. 1
Règlement sur la rémunération des membres du conseil des corporations municipales de villages nordiques	V-6.1, r. 1.1	Retiré
Arrêté ministériel concernant la rémunération des membres du conseil et du comité administratif de l'Administration régionale Kativik	V-6.1, r. 3	Retiré
Règlement sur le taux maximal d'intérêt annuel des taxes	V-6.1, r. 4	V-6.1, r. 2
Lois sur la voirie		
Cimetières d'automobiles et sur les dépotoirs le long des routes (Règlement sur les)	V-8, r. 1	V-9, r. 1
Emplacement de cimetières d'automobiles et sur l'installation d'affiches, de panneaux-réclame et d'enseignes lumineuses le long des autoroutes (Règlement sur l')	V-8, r. 2	V-9, r. 2